

S'ENGAGER ?
S'INTÉRESSER À LA POLITIQUE ?
VOTER ?



BOUGER... POUR FAIRE BOUGER...

BROCHURE PÉDAGOGIQUE DE SENSIBILISATION DES JEUNES
ET DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS À LA PARTICIPATION
SOCIALE, POLITIQUE ET ÉLECTORALE

RÉALISÉE PAR LE SESOPI-CENTRE INTERCOMMUNAUTAIRE ET LE SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE
AVEC LA COLLABORATION ET LE SOUTIEN DU COMMISSARIAT DU GOUVERNEMENT AUX ÉTRANGERS
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA JEUNESSE



Commissariat du Gouvernement
aux étrangers



Brochure pédagogique de sensibilisation des jeunes et des ressortissants étrangers à la participation sociale, politique et électorale, réalisée dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux élections européennes de 2004 et communales de 2005

Editeurs : SeSoPi Centre Intercommunautaire a.s.b.l. & Service National de la Jeunesse
Avec la collaboration et le soutien du Commissariat du Gouvernement aux étrangers

Layout : Sartorius Marc, Service graphique SNJ

Impression Imprimerie Saint-Paul

Année de publication : 2004

Note : Les illustrations 1.- 4. de l'activité **ACT14** sont la propriété exclusive des artistes. L'autorisation de reproduction doit être sollicitée directement auprès des artistes, à moins que l'utilisation envisagée ne soit en lien direct avec les activités proposées dans la brochure.

Légende :

Fiches thématiques	FT
Fiches pédagogiques	Act
Matériaux complémentaires	M

Introduction

1.	Pourquoi cette brochure ?	7
2.	Dans quel esprit et comment utiliser cette brochure ?	9

I. Pourquoi s'engager ? **13**

FT	1.	Citoyenneté, engagement et vie associative	15
	2.	L'intensité et les formes d'engagement des jeunes, dans la vie associative	19
	3.	L'intensité et les formes d'engagement des étrangers dans la vie associative	21
	4.	Les formes et niveaux de solidarité des jeunes	23
	5.	Les formes de participation des jeunes	25
	6.	Les formes et niveaux de solidarité des étrangers	31
	7.	Les formes et moyens de participation des étrangers	33
Act	1.	Les types d'influence des gens	37
	2.	Pour-quoi s'engager ?	39
	3.	Que chaque voix soit entendue	41
	4.	Politoland	43
M	1.	Les maisons de jeunes	47
	2.	Les mouvements et organisations de jeunesse	49
	3.	La politique de la jeunesse	53
	4.	Les associations en lien avec les étrangers	57
	5.	Graphique : FT2	61
	6.	Graphique : FT2	63
	7.	Graphique : FT4	65
	8.	Graphique : FT4	67

II. Pourquoi s'intéresser à la politique ? **69**

FT	8.	Citoyenneté et politique	71
	9.	Degré de politisation et formes de participation politique des jeunes	73
	10.	Degré de politisation et formes de participation politique des étrangers	75
	11.	Pourquoi des partis politiques ?	77
	12.	Quelle confiance dans les partis politiques ?	81
	13.	Les missions des communes	83
	14.	Quelle place pour les étrangers dans les communes ?	87

Act	5.	Le rôle des communes dans le quotidien des jeunes	89
	6.	Le rôle des communes dans le quotidien des étrangers	91
	7.	Le jeune et ses problèmes	93
	8.	La jeunesse et la politique	95
	9.	À discuter	97
M	9.	Graphique : ACT8	99
	10.	Graphique : FT9	101
	11.	Graphique : ACT9	103

III. Pourquoi voter ? **105**

FT	15.	Les étapes du droit de vote dans l'histoire	109
	16.	Le vote : quels sens ? pour-quoi ?	111
	17.	Quelles conditions et quelles démarches pour les étrangers aux élections communales ?	115
	18.	Quelles conditions et quelles démarches pour les étrangers aux élections européennes ?	117
	19.	À quelles conditions les jeunes luxembourgeois peuvent-ils participer aux élections ?	119
	20.	Et si le vote n'était pas obligatoire, les étrangers voteraient-ils ?	123
	21.	Et si le vote n'était pas obligatoire, les jeunes voteraient-ils ?	125
	22.	Les étrangers s'inscrivent-ils sur les listes électorales ?	127
	23.	Les étrangers se portent-ils candidats ?	129
	Act	10.	Comment les étrangers pourraient-ils surmonter les obstacles à leur inscription électorale et à leur participation politique ?
11.		Imagination : quels obstacles à la participation des jeunes ?	133
12.		Voter : pour ou contre ?	135
13.		Voter ou ne pas voter ?	137
14.		Les jeunes ne sont pas pris au sérieux	143
15.		Les campagnes électorales	151
16.		Affiches électorales	153
M	12.	Les Commissions Consultatives Communales pour étrangers : un excellent moyen de participation pour les étrangers !	155
	13.	Comment voter ?	157
	14.	Obstacles et pistes pour la participation politique et l'inscription des étrangers	159
	15.	Graphique : FT20	161
	16.	Graphique : FT21	163
	17.	Graphique : ACT13 / FT9	165

Références : **167**

Indications et sources bibliographiques
Documents pour aller plus loin





INTRODUCTION

" La participation sociale et politique est un apprentissage démocratique dans un sens large et est étroitement liée à l'éducation politique. Elle donne expérience et connaissance aux jeunes et les prépare à des activités ultérieures. Elle adhère aux valeurs et fait appel au grand potentiel des jeunes, à leurs désirs et leurs souhaits, à leur curiosité et à leur plaisir de découvrir et d'expérimenter pour développer des perspectives appropriées aux jeunes. Elle s'adresse à tous les jeunes, organisés ou non" (" Les engagements des jeunes Européens ", Agora, N° 30).

Toute proportion gardée, cette citation s'applique largement aux résidents étrangers du Luxembourg.

1. Pourquoi cette brochure ?

L'idée de la présente brochure a pris naissance dans le cadre de la campagne de sensibilisation des ressortissants étrangers à l'inscription sur les listes électorales pour les élections communales de 2005 lancée par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse. Dans le cadre de cette campagne, l'importance de sensibiliser et d'informer les jeunes résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois a été relevée, elle aussi.

Cependant au-delà de cette campagne, cette brochure a été réalisée en vue de fournir un outil pour promouvoir à plus longue échéance la participation des jeunes à la vie sociale, culturelle et politique du pays. La participation des jeunes est un élément important de toute société démocratique. Une sensibilisation à la participation politique, sociale et culturelle du pays constitue une tentative et une étape en vue de renforcer la vigueur de la société civile et du champ politique au sein de la société du Luxembourg et de permettre aux jeunes de s'épanouir et de prendre une part active à la vie sociale, culturelle et politique.

Les résidents non luxembourgeois constituent environ 38 % de la population du pays. La démocratie et la citoyenneté ont avancé, au Luxembourg, lorsque le droit de vote (comme électeur et comme candidat) a été reconnu, à certaines conditions, à ces nouveaux citoyens. La démocratie fera un pas de plus lorsque ces nouveaux citoyens utiliseront effectivement ce nouveau droit en participant activement aux élections. Elle fera un pas supplémentaire lorsqu'ils élargiront leur participation à l'ensemble de la vie sociale, politique et culturelle du pays. Dès lors, grâce à cette brochure-outil, il s'agit, dans un premier temps, de sensibiliser les résidents étrangers à l'utilité et à l'importance de l'inscription sur les listes électorales, mais encore, de les sensibiliser à l'intérêt et à l'importance de participer à la vie associative, culturelle et syndicale et, enfin, de devenir citoyen complet et achevé en s'engageant activement dans la vie politique de leur pays d'accueil.

Nous avons donc choisi de développer dans cette brochure des fiches thématiques (Fiches FT), des propositions d'activités (Fiches Act) et des matériaux complémentaires (Fiches M) pour aider à mettre en place des projets de sensibilisation et de formation dans le domaine de la citoyenneté active des jeunes et des étrangers. Elles concernent dès lors, d'une part, les étrangers et, d'autre part, les publics jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire (surtout à partir de plus ou moins 16 ans) et s'articulent en trois parties successives et complémentaires :



1) Pourquoi s'engager ?

Le thème de l'engagement est lié à l'objectif que chacun prenne sa place dans la société et contribue à son développement et que tous les citoyens des Etats démocratiques en soient à la fois les bénéficiaires et les responsables - les acteurs. Les fiches font appel aux compétences-clés liées à la citoyenneté active et à la mobilisation des jeunes et des étrangers, conscients de leurs droits et de leurs obligations au sein de la société.

2) Pourquoi s'intéresser à la politique ?

Encourager l'engagement des jeunes et des étrangers signifie en même temps surmonter leur méfiance de la politique, susciter leur intérêt pour la politique, les aider à devenir conscients de l'importance de la politique locale, nationale et internationale et du rôle de la politique dans leur vie quotidienne.

3) Pourquoi voter ?

Bénéficier du droit de vote est un acquis fondamental de la démocratie. Participer aux élections est un acte éminemment politique. Son histoire, sa signification profonde et les implications de son refus ou de son abstention ont été perdues par beaucoup de citoyens, sont ignorées par beaucoup de jeunes, sont sous-estimées par beaucoup d'étrangers. Restaurer le sens de ce droit et l'importance de son exercice à travers les élections constitue l'objectif central de cette troisième partie. Outre les rappels historiques et une photographie de la réalité, on s'est attaché à rappeler les diverses conditions à remplir et les démarches à opérer pour exercer ce droit. On a aussi cherché à rencontrer les objections qu'expriment les uns et les autres face au vote et à lever les obstacles divers s'opposant à sa mise en œuvre.

2. Dans quel esprit et comment utiliser cette brochure ?

Du rôle que le formateur ou l'animateur se sont engagés à assumer découlent un certain nombre d'impératifs auxquels ils doivent faire face et qu'ils doivent garder à l'esprit, s'ils veulent donner à leur action toute sa signification et toute son efficacité.

Afin de mieux situer l'esprit dans lequel développer ces types d'activités, citons quelques caractéristiques des méthodes utilisées dans l'éducation non-formelle (la plupart des activités proposées ont été établies et expérimentées dans le secteur de l'éducation non formelle) :

- les activités sont basées sur l'apprentissage expérientiel (les activités exigent la participation et l'engagement des participants et une interaction entre les dimensions cognitives, affectives et pratiques de l'apprentissage),
- l'approche participative est basée sur l'égalité entre le formateur/animateur et l'apprenant,
- l'apprentissage est considéré comme un processus qui dure pendant toute une vie,
- l'environnement doit être démocratique,
- les approches sont à la fois collectives et individuelles.

De plus, il est important, lors du déroulement des activités, de faciliter un apprentissage " coopératif " et de prendre le temps d'une réflexion commune. Indépendamment du fait que les animations/formations peuvent se dérouler dans un cadre formel ou non-formel, toutes les activités ou exercices ont été élaborés afin de proposer l'expérience d'un dialogue. La participation accrue des jeunes et des étrangers n'est pas seulement l'objectif final de cette brochure, mais aussi l'approche pédagogique à utiliser lors du déroulement des activités proposées. Dans cet ordre d'idées, le formateur/animateur a pour rôle principal de faciliter la participation de chacun à l'apprentissage. Lors du déroulement des activités, il faut rester conscient de cet idéal de participation et, par exemple, lors d'une discussion entre les participants, savoir adapter l'activité proposée afin de réserver suffisamment de temps au débat.


Une participation accrue peut apporter divers avantages aux participants, comme, par exemple :

- des possibilités accrues d'influer sur l'évolution de la société dans son ensemble
- de plus grandes possibilités de changement des conditions de vie et d'environnement
- une confiance en soi et une autonomie accrues
- l'acquisition de connaissances et de compétences utiles
- une plus grande liberté de choix.

Dans la plupart des fiches d'animation - mais aussi dans certaines fiches thématiques -, des renvois sont opérés à des fiches thématiques [Fiches FT] ou à des matériaux complémentaires [Fiches M] dans lesquels le formateur/animateur trouvera des éléments qui lui permettra ainsi qu'aux participants, d'aller plus loin ou d'approfondir des points importants abordés dans le déroulement de certaines parties.

Soulignons encore que la brochure se présente sous forme de " fiches " détachables qui permettent une utilisation facile et diversifiée :

- les chapitres se suivent selon une progression logique
- la brochure peut également être consultée ponctuellement sur des points précis, pour répondre à des questions très concrètes.



Finalement, le document se veut évolutif et pourra être actualisé en fonction de l'évolution de la réalité et, surtout, des remarques et suggestions que les usagers voudront bien transmettre aux auteurs de cette brochure, au SNJ, SeSoPI-CI ou au Commissariat du Gouvernement aux Etrangers.

Grâce à cette brochure, nous espérons contribuer à promouvoir la participation des jeunes et des étrangers, leur prise de responsabilité, leur engagement et leur investissement dans des actions utiles pour eux-mêmes et développant leurs prises d'initiative et leurs talents, et, finalement, utiles à la collectivité toute entière.

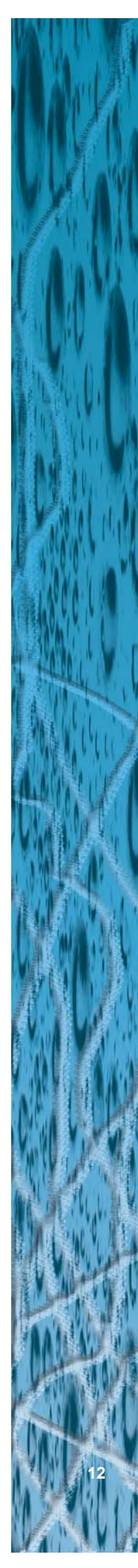
Michel Legrand

SeSoPI-Centre Intercommunautaire, a.s.b.l.

Claude Bodeving

Service National de la Jeunesse







I. Pourquoi s'engager ?





FT1

I. Pourquoi s'engager ?

Citoyenneté et engagement associatif

A. S'associer est un droit universel

Etre citoyen d'un Etat démocratique, c'est jouir de tous les droits que cet Etat, par sa Constitution et ses lois, reconnaît à chacun qui en remplit les conditions ; c'est aussi assumer tous les devoirs qui en découlent.

Parmi ces droits, plusieurs concernent les formes diverses de participation des citoyens à la vie de leur pays, aux niveaux économique, politique, social, culturel, religieux, etc. Parmi ces droits, on retrouve le droit de manifester ses opinions, le droit de s'assembler, le droit de s'associer et le droit d'adresser des pétitions aux autorités publiques.

Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, 17 octobre 1868, modifiée :

- Art. 24 : La **liberté de manifester ses opinions** par la parole en toutes matières, et la liberté de presse sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'exercice de ces libertés.
- Art. 25 : Les Luxembourgeois ont le **droit de s'assembler** paisiblement et sans armes...
- Art. 26 : Les Luxembourgeois ont le **droit de s'associer**.
- Ce droit ne peut être soumis à aucune autorisation préalable.
- Art. 27 : Chacun a le **droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions** signées par une ou plusieurs personnes.

L'inscription de tels droits dans la Constitution ainsi que dans les grandes chartes internationales signifie leur importance pour la démocratie et, tout comme le droit de vote, résulte de longues luttes contre les interdictions à leur égard. Manifester ses opinions, s'assembler, former des associations, adresser des pétitions aux autorités ont longtemps constitué des menaces pour les pouvoirs arbitraires qui, dès lors, les réprimaient ou en rendaient l'exercice impossible. L'exercice de ces droits est une victoire importante de toute démocratie.

Dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, on trouve :

- Art. 18 : Le droit à la **liberté de pensée, de conscience et de religion**.
- Art. 19 : Le droit à la **liberté d'opinion et d'expression**
- Art. 20 : Le droit à la **liberté de réunion et d'association** pacifiques
- Art. 21 : Le droit de **participer à la direction des affaires publiques, d'accéder aux fonctions publiques, à des élections, périodiques au suffrage universel et au vote secret ou libre**.

B. Pourquoi participer à la vie associative ?

Participer à la vie associative constitue l'un des multiples moyens par lesquels les habitants d'un pays peuvent participer à la vie de ce pays, au niveau local, régional, national et même international et s'engager pour réaliser les objectifs les plus divers répondant à leurs besoins, au plan personnel et au plan collectif.

En effet, le fonctionnement et le progrès d'une société s'articulent autour de deux grands pôles : l'**État** et la **société civile**. La **vie associative** représente l'un des moyens par excellence pour la société civile de s'organiser en vue de poursuivre des objectifs particuliers et spécifiques dans tous les domaines de la vie.

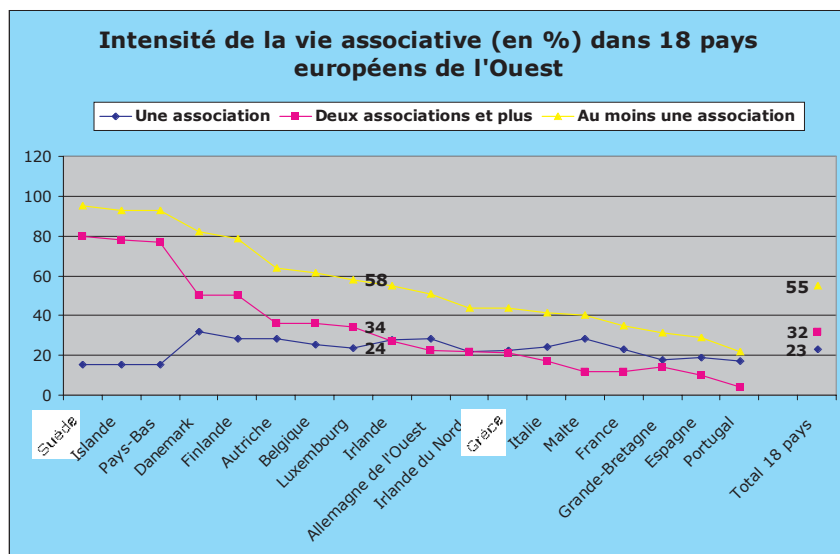
- Pour qu'il y ait État, un territoire et ses habitants doivent être dotés d'une autorité politique et morale reconnue (" légitime ") : la souveraineté ou la puissance souveraine. Cette souveraineté doit être **externe**, c'est-à-dire : l'État doit être indépendant et cette indépendance doit être reconnue par les autres États. Cette souveraineté doit aussi être **interne** : l'État doit jouir d'une indépendance en face de la population et disposer de certains pouvoirs pour organiser la vie en commun. Les droits et devoirs respectifs de l'État et des citoyens et leurs relations réciproques sont consignés dans la Constitution et précisés par les Lois. Au Luxembourg, selon la Constitution, la souveraineté appartient à la nation.

- Face à l'État, la société civile est constituée de l'ensemble des habitants (des personnes), des groupes, des associations, des sociétés et des entreprises. Toutes et chacune de ces entités ont, elles aussi, des droits et des devoirs les uns à l'égard des autres, à l'égard de l'État et à l'égard de la Nation. Elles jouissent, entre autres, de divers droits par lesquels elles peuvent exprimer à l'État (au gouvernement, aux ministres, aux députés, aux institutions d'État) leurs besoins et leurs revendications, leurs conceptions de la vie humaine et de la vie en société, leurs perceptions et leurs analyses de la réalité.

Dans ce cadre, participer à la vie associative permet aux habitants :

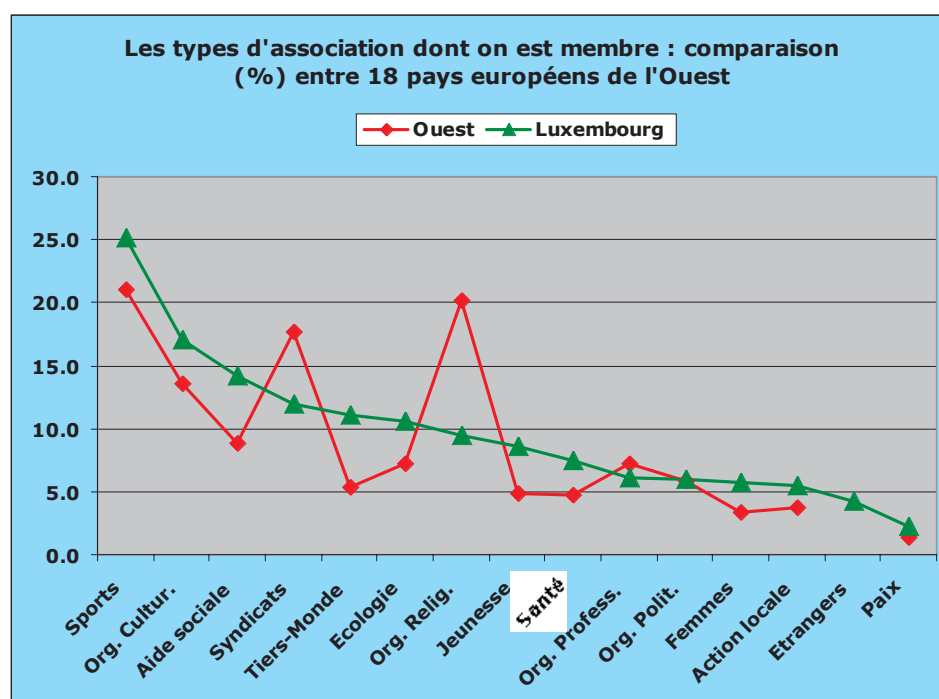
- D'avoir des contacts, de se rencontrer.
- De s'associer pour réaliser ensemble des activités ou des projets dans tous les domaines possibles : sportif, culturel, artistique, loisirs, scolaire, religieux, social, santé, syndical, professionnel, politique, économique, écologique, femmes, jeunesse, étrangers, réfugiés, tiers-monde, paix, droits de l'homme, etc.
- De se grouper pour défendre des intérêts communs dans tous les domaines possibles (comme ci-dessus) et les faire connaître aux autorités.
- À travers ce qui précède, de s'exercer à la démocratie, d'apprendre à assumer des responsabilités, à s'organiser, à gérer des projets.
- À travers tout ce qui précède, de s'engager pour des causes qui tiennent au cœur des habitants et de participer à l'amélioration de la vie en société.

C. L'importance et les formes de la vie associative au Luxembourg



Les habitants du Luxembourg sont engagés de manière importante dans la vie associative, soit comme membres, soit comme bénévoles. En effet, la Recherche Européenne sur les Valeurs montre que 6 habitants sur 10 sont engagés comme membres dans une ou plusieurs associations (voir fiche suivante). Parmi 18 pays de l'Europe de l'Ouest, le Luxembourg affiche un degré de participation à la vie associative comme membre ou comme bénévole légèrement supérieur à la moyenne européenne.

Le graphique suivant permet de voir dans quels types d'associations les habitants du Luxembourg sont le plus engagés comme membres, en comparant cette situation avec celle de 17 autres pays de l'Europe de l'Ouest. Comme les autres pays, le Luxembourg privilégie la vie associative dans les organisations de sport et de loisirs ainsi que dans les associations culturelles. Plus de 10 % sont aussi engagés dans les organisations tiers-mondistes et écologiques. En second lieu, on s'aperçoit aussi que la vie associative est plus développée au Luxembourg que dans la moyenne des 18 pays pour 11 types d'associations sur 15. Elle est moins développée dans le cas des organisations syndicales, religieuses et professionnelles. On voit encore que 4 % des habitants du Luxembourg disent être membres d'associations favorisant l'intégration des étrangers.

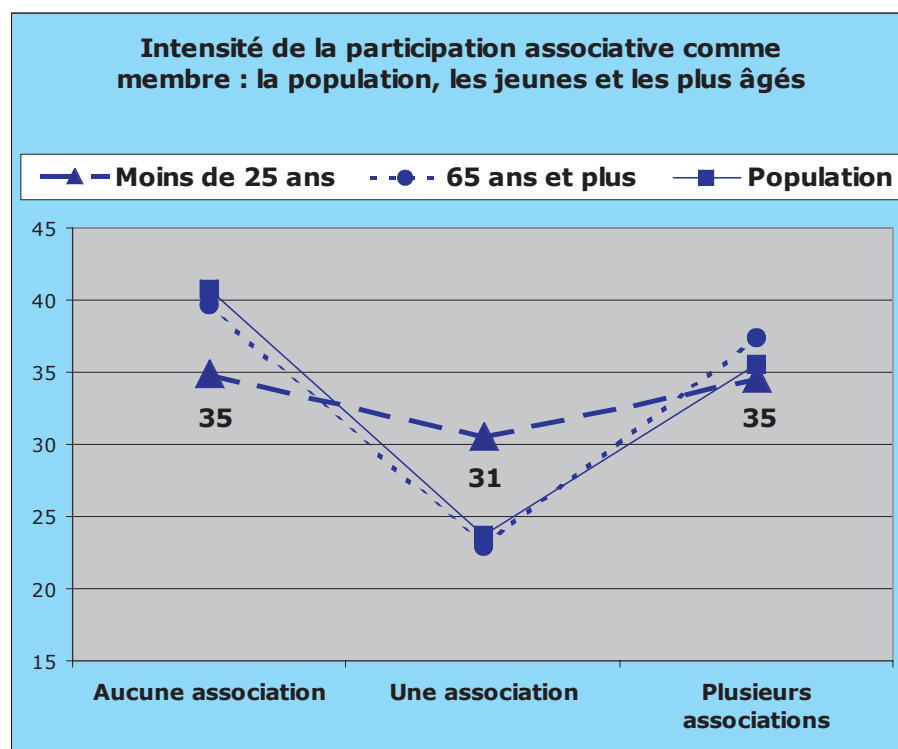




L'intensité et les formes d'engagement des jeunes dans la vie associative

Les jeunes sont-ils engagés dans les associations ? Si oui, avec quelle intensité (une ou plusieurs associations ?)

Dans la Recherche Européenne sur les Valeurs, on a demandé à 1211 résidents du Luxembourg s'ils étaient engagés comme membres ou comme bénévoles dans des associations. Voici leurs réponses et, particulièrement, les réponses des jeunes .



Commentaires

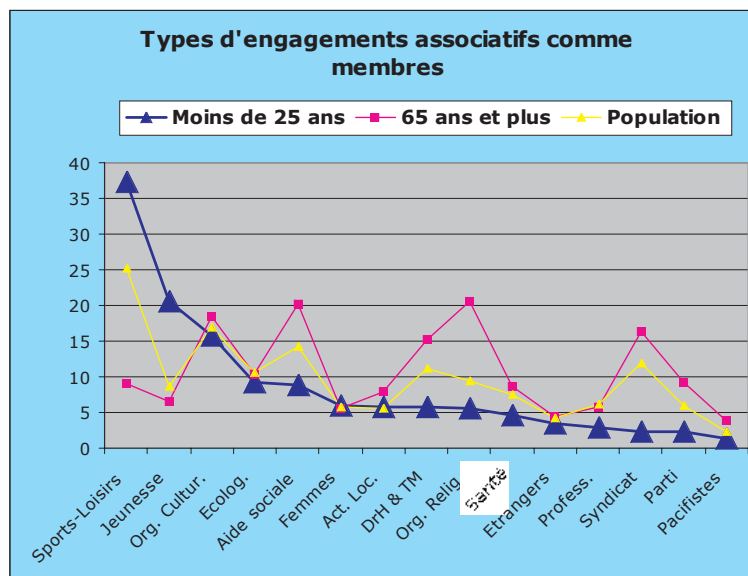
Les réponses des jeunes sont symbolisées par la ligne épaisse constituée de tirets et les chiffres indiquent le pourcentage de jeunes qui participent à aucune, à une ou à plusieurs associations comme membres ; les plus âgés sont symbolisés par la ligne en pointillés et l'ensemble de la population par la ligne continue.

1. En premier lieu, nous voyons que $\pm 40\%$ de la population et des personnes plus âgées disent ne participer à aucune association comme membres. Par contre, les jeunes sont un peu moins nombreux dans ce cas : 35%
2. En second lieu, ce sont les jeunes qui disent le plus participer à une association : ils sont 31% à le faire, davantage que les aînés et que la moyenne de la population ($\pm 23\%$).
3. Enfin, plus d'un tiers (de 35% à 37%) de la population, des jeunes et des âgés dit participer à plusieurs associations.

Conclusion

C'est donc 2 jeunes sur 3 (66 %) qui disent participer comme membres soit à une soit à plusieurs associations. Leur taux de participation est plus élevé que celui de la moyenne de la population (60 %).

Si 2 jeunes sur 3 sont engagés dans des associations, dans quels types d'associations sont-ils engagés ?



Commentaires

Les réponses des jeunes sont symbolisées par la ligne épaisse constituée de tirets et celles de l'ensemble de la population par la ligne continue.

1. Ce qui intéresse les jeunes en tout premier lieu, ce sont les **organisations de jeunesse et de loisirs** : près de 4 sur 10 d'entre eux sont dans ce cas.
2. Ce qui intéresse les jeunes en second lieu, c'est, assez naturellement, les **organisations de jeunesse** : ils sont encore 2 sur 10 à l'affirmer. En troisième lieu, les jeunes fréquentent les organisations à caractère **culturel** (à peu près comme la moyenne de la population).
3. En ce qui concerne les autres types d'associations, les jeunes se montrent moins portés à en être membres : leur " ligne d'engagement " est le plus souvent située en bas de celle de la population.
4. Parmi les associations ou organisations le **moins choisies** par les jeunes, nous trouvons **les syndicats** et les **partis politiques**, mais aussi les associations pour étrangers, les organisations professionnelles et les organisations pacifistes.

Questions

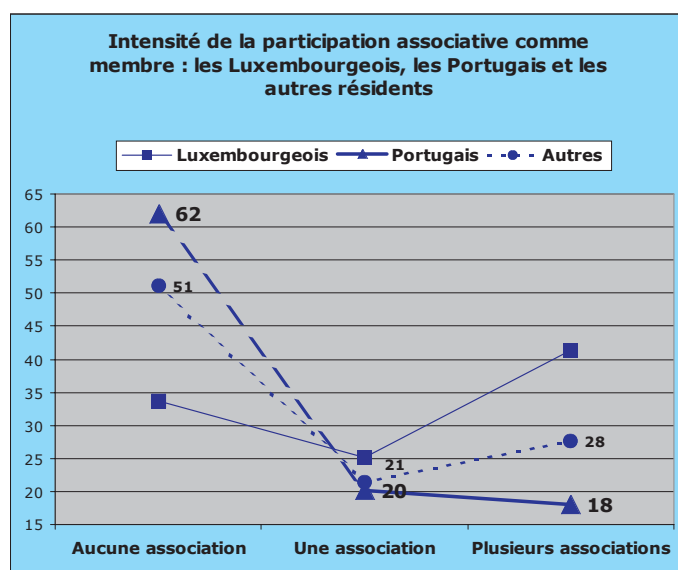
1. À votre avis, qu'est-ce qui explique les priorités exprimées par les jeunes ?
2. À votre avis, pourquoi les jeunes s'intéressent-ils moins aux syndicats et aux partis politiques ?

Matériel : voir graphiques **M5** et **M6** en format A4

L'intensité et les formes d'engagement des étrangers dans la vie associative

A. Les résidents non-luxembourgeois sont-ils engagés dans les associations ? Si oui, avec quelle intensité (une ou plusieurs ?)

Voici les réponses des résidents non-luxembourgeois, comparées à celles des Luxembourgeois. Parmi les non-luxembourgeois, nous avons distingué les résidents portugais et les autres, vu l'importance de la population portugaise au Luxembourg.



Commentaires

Les réponses des Portugais sont symbolisées par la ligne épaisse constituée de tirets et les chiffres indiquent le pourcentage de Portugais qui participent à aucune, à une ou à plusieurs associations comme membres ; les Luxembourgeois sont symbolisés par la ligne fine en continu et les autres résidents non-luxembourgeois par la ligne en pointillés.

1. Les Luxembourgeois participent le plus à une association (25 %) ou à plusieurs associations (41 %) : en tout, plus de 6 Luxembourgeois sur 10 participent à au moins une association.
2. Les Portugais sont les plus nombreux à dire qu'ils ne participent à aucune association : c'est le cas de plus de 6 sur 10 d'entre eux (62 %). En conséquence, les Portugais sont moins nombreux à participer à une association (20 %) ou à plusieurs associations (18 %), soit, ensemble, près de 4 Portugais sur 10.
3. Les autres résidents non-luxembourgeois se situent entre les deux.

Question :

À votre avis, pourquoi les résidents portugais participent-ils généralement moins à la vie associative que les Luxembourgeois ?

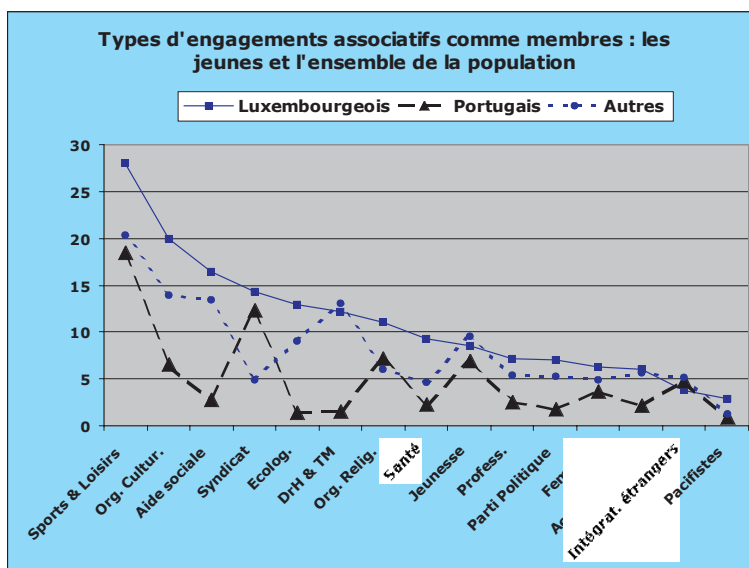
B. Si les résidents étrangers s'engagent aussi dans des associations - mais moins que les Luxembourgeois -, dans quels types d'associations sont-ils engagés ?

Commentaires

Les réponses des Portugais sont symbolisées par la ligne épaisse et noire constituée de tirets ; les Luxembourgeois sont symbolisés par la ligne en continu et les autres résidents non-luxembourgeois par la ligne en pointillés.

1. En premier lieu, nous voyons que les Luxembourgeois participent le plus à la plupart des associations mentionnées, que les Portugais participent généralement le moins à la plupart d'entre elles et que les autres résidents manifestent des participations intermédiaires.

2. Les deux types d'associations auxquelles participent le plus les Portugais sont les organisations de sports et loisirs (18 %), suivies par les syndicats (12 %).



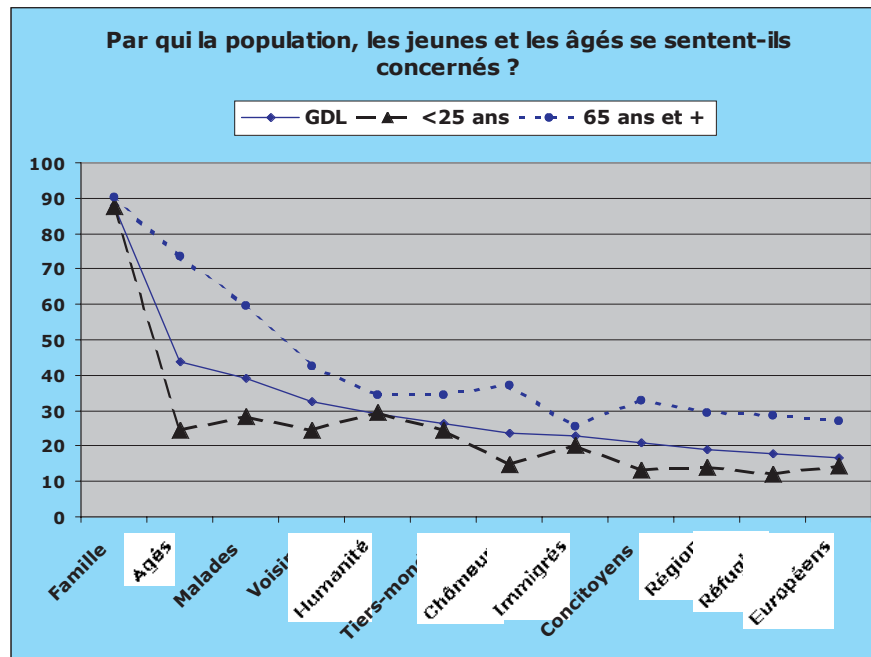
Questions

1. À votre avis, pourquoi les résidents portugais participent-ils moins à la plupart des organisations ou associations citées ?
2. À votre avis, pourquoi les résidents portugais participent-ils le plus à des organisations de sports et de loisirs ainsi qu'aux organisations syndicales ?

Les formes et les niveaux de solidarité des jeunes

A. Les jeunes se disent-ils solidaires et, si oui, de qui ?

Le sentiment de solidarité et les attitudes sous-jacentes ont sans doute quelque chose à voir avec le désir de s'engager. Dans la Recherche Européenne sur les Valeurs, on a demandé à 1211 résidents du Luxembourg s'ils se sentaient solidaires de certains groupes de la population. Voici leurs réponses et, particulièrement, les réponses des jeunes.



Commentaires

Les réponses des jeunes sont symbolisées par la ligne noire et épaisse constituée de tirets ; les plus âgés, par la ligne en pointillés et la population par la ligne continue.

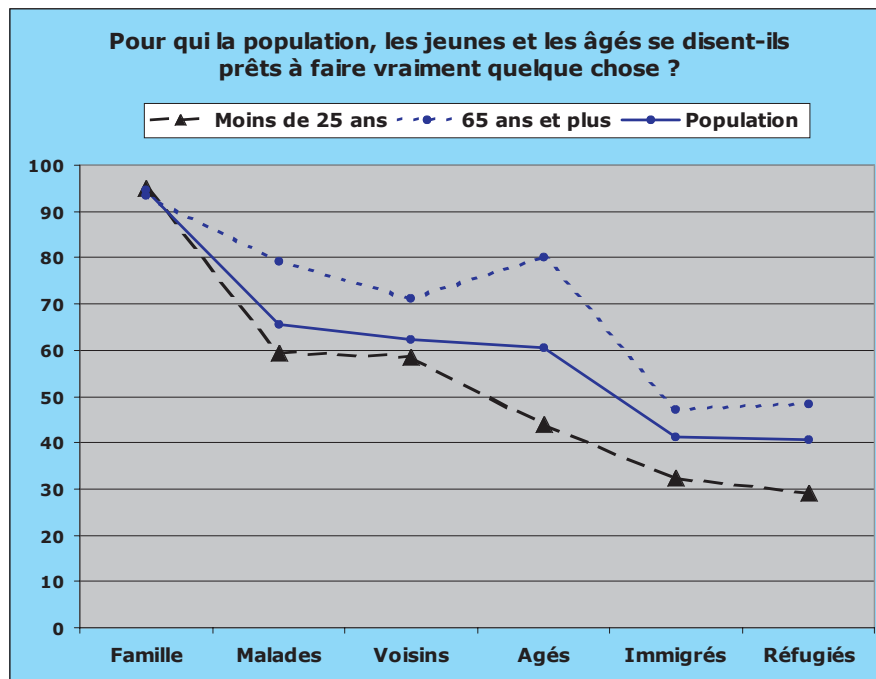
1. En premier lieu, nous voyons que les plus jeunes se disent moins concernés par la plupart des groupes cités : leur " ligne de solidarité " est moins élevée que celle de la population et que celle des personnes plus âgées ; par contre, les personnes âgées de 65 ans et plus expriment davantage leur solidarité à l'égard de la plupart des groupes cités.

2. Les groupes pour lesquels les jeunes se sentent davantage concernés sont, en ordre décroissant d'importance : (a) la famille, (b) les personnes âgées, (c) les malades, (d) les voisins, (e) l'humanité en général, (f) le tiers-monde et (g) les immigrés. C'est donc par les groupes les plus proches que les jeunes se disent davantage concernés - comme leurs aînés d'ailleurs et comme la moyenne de la population.

Questions

1. À votre avis, pourquoi les jeunes se sentent-ils généralement moins solidaires de certain groupes de la population que leurs aînés ou que la population ?
2. Qu'est-ce qui explique les priorités exprimées par les jeunes ?

B. Si les jeunes se disent concernés jusqu'à un certain point par certains groupes de la population, sont-ils prêts cependant à faire quelque chose pour eux ?



Commentaires

Les réponses des jeunes sont symbolisées par la ligne noire et épaisse constituée de tirets ; les plus âgés, par la ligne en pointillés et la population par la ligne continue.

1. Très clairement, tous se disent prêts à faire vraiment quelque chose pour leur famille, que ce soient les jeunes, les plus âgés ou la moyenne de la population interrogée : plus de 9 sur 10 dans les trois cas.
2. Les plus jeunes se disent moins prêts à faire vraiment quelque chose pour tous les groupes cités - hormis leur famille : leur " ligne de solidarité " est ici aussi moins élevée que celle de la population et que celle des personnes plus âgées ; par contre, les personnes âgées de 65 ans et plus expriment davantage leur prédisposition à faire vraiment quelque chose à l'égard de tous les groupes cités.

Questions

1. À votre avis, pourquoi les jeunes se disent-ils moins prêts à faire vraiment quelque chose à l'égard des divers groupes cités, sauf leur famille ?
2. Pourquoi l'ensemble de la population, les jeunes et les âgés sont-ils moins prêts à faire quelque chose pour les immigrés et les réfugiés ?

Matériel : voir graphiques **M7** et **M8** en format A4

Les formes de participation des jeunes

" La participation ne doit pas se limiter à la simple mobilisation des jeunes. Elle doit être le catalyseur des nouvelles idées et du dialogue entre générations, elle doit assurer la continuité historique et culturelle simultanément avec le renouvellement de la société. Elle implique aussi l'acceptation des nouvelles valeurs prônées par les jeunes, et la reconnaissance de leur identité propre. "

(Antonio Fernando Couto Dos Santos, Secrétaire d'Etat de la Jeunesse, Portugal, 1ère Conférence des ministres européens de la jeunesse, Strasbourg 1985).

Selon une étude réalisée par le Conseil de l'Europe (La jeunesse européenne : une mosaïque), les données des recherches indiquent qu'un tiers des jeunes de l'Europe, en moyenne, affirment de ne pas s'intéresser à la politique, ne pas discuter de politique avec leurs amis et ne pas considérer la politique comme importante. Un pourcentage bien plus faible de jeunes affirme le contraire et la grande majorité se situe entre les deux. *" L'interprétation de ces données, cependant, ne va pas de soi. La " politique ", en effet, désigne la politique formelle, institutionnalisée et `élitaire` dont les préoccupations apparaissent lointaines de celles des jeunes, dont les mécanismes sont perçus comme inaccessibles et non transparents... "*

Il s'agit ici de la participation des jeunes aux processus politiques traditionnels comme membres de partis, comme électeurs aux élections européennes par exemple ou comme membres d'organes représentatifs (Parlement par ex.).

" La participation, c'est être inclus, avoir des tâches à remplir et assumer des responsabilités "

Toutefois, la participation la plus large possible des jeunes à la société est essentielle à la démocratie aux échelons local, national et international. La vision est de favoriser le développement d'une véritable démocratie participative. Cela implique un engagement actif des jeunes et présuppose chez eux un désir de faire de cette société la leur. La participation ne peut pas être considérée exclusivement comme un objectif de la politique de jeunesse. Elle figure parmi les objectifs de tout travail politique. Mais il est vrai que la politique de jeunesse a formulé depuis longtemps la participation comme le noyau de ses objectifs. Le Livre blanc de la Commission européenne " Un nouvel élan pour la jeunesse européenne " (la participation est un des thèmes prioritaires) souligne que les jeunes veulent être davantage associés à la vie de la communauté.

" Le message le plus important transmis par les jeunes est leur volonté de participer activement à la société dans laquelle ils vivent. Les en exclure revient à ne pas faire fonctionner pleinement la démocratie. Ils considèrent comme injuste et non-fondée l'opinion selon laquelle ils seraient peu intéressés et peu engagés. Ils pensent qu'on ne leur donne ni les moyens financiers, ni l'information et la formation qui leur permettraient de jouer un rôle plus actif. Pour les organisations de jeunesse aussi, le droit à la participation est fondamental et doit s'appliquer à tous, sans discrimination. Beaucoup d'entre elles s'efforcent d'aider les jeunes à le mettre en pratique " (Livre Blanc).

Formes de participation

Les modalités de la participation sont nombreuses. Une classification du droit ou de la possibilité de participation peut être la suivante (selon Fritz Vilmar *Partizipation*. In : Wolfgang W. Mickel (Hrsg) *Handlexikon zur Politikwissenschaft*, München : Ehrenwirth 1984) .

Participation à la discussion (Mitsprache)	Les jeunes ont la possibilité d'exprimer leurs opinions, leurs intérêts, aspirations et souhaits.
Participation à l'élaboration (Mitwirkung)	Participation au processus de consultation sur des thèmes communs ou sur les décisions à prendre.
Participation à la décision (Mitbestimmung)	Droits clairs et formels de participation à des processus de décision.

A part la participation des jeunes aux processus politiques traditionnels comme membres de partis, comme électeurs ou comme membres d'organes représentatifs, on peut distinguer entre 3 modèles de participation (*Dialogue avec les jeunes*, Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse) :

- Modèles parlementaires (Repräsentative Beteiligungsformen) :

Les jeunes élisent des représentants issus de leur rang qui se réunissent régulièrement dans leurs organes respectifs pour délibérer et voter. Par exemple : conseils de jeunes, parlements de jeunes, commissions communales des jeunes, délégations d'élèves.
(ex : CGJL)

- Modèles ouverts de participation (Offene Beteiligungsformen) :

A la différence du modèle parlementaire, les personnes présentes ne sont pas censées s'exprimer au nom de tous les jeunes d'un groupe (le principe de la représentativité), mais ils défendent directement leurs propres objectifs. Ce modèle permet d'aborder directement les thèmes d'actualité ou des desiderata individuels, avec une durée clairement définie .
(ex : plan communal jeunesse, forums)

- Modèles centrés sur des projets (Projektbezogene Beteiligungsformen) :

Des jeunes se retrouvent régulièrement durant une période limitée pour participer activement à un projet déterminé jusqu'à sa réalisation, par exemple l'aménagement d'un terrain de jeu ou d'un centre de jeunes. L'idée d'un tel projet résulte soit d'un travail antérieur effectué dans le cadre d'une forme de participation ouverte ou parlementaire, soit d'une proposition venant d'une institution, organisation ou structure déterminée.
(ex : projets-pilotes SNJ)

Il est important d'y ajouter le monde associatif :

dans le cadre de la vie associative des jeunes, le terme de " participation active " est un concept fondamental , " *une opportunité pour les jeunes de participer aux programmes et aux structures qui tiennent compte de leur engagement dans la prise de décision locale, régionale et nationale. Il est reconnu qu'en raison du caractère informel et de la souplesse de leur approche de l'éducation, les organisations et les groupes de jeunes peuvent créer un climat approprié à l'enseignement social et politique des jeunes et permettre le développement de la tolérance et de la coopération qui sont des qualités indispensables pour comprendre ce qu'est la démocratie* ".
(Plan d'action Participation des Jeunes, Ministère de la Jeunesse, 1997)

Modèles de participation

Ad 1. Modèles parlementaires

La Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL) est l'organe représentatif des associations de la jeunesse luxembourgeoise. Elle a pour objets :

- de constituer l'organe représentatif des associations de la jeunesse luxembourgeoise ;
- d'assumer le rôle d'interlocuteur privilégié des organisations de jeunesse et de défendre les intérêts des jeunes dans toutes les instances mises en place par les pouvoirs politiques ;
- de représenter les associations de la jeunesse au niveau international ;
- de coordonner des actions communes des mouvements de jeunesse.

Les mouvements regroupés dans la CGJL a.s.b.l. sont répartis dans 4 groupes selon leur objet social :

1. mouvements politiques
2. mouvements syndicaux
3. mouvements Scouts et Guides
4. mouvements socioculturels et de loisirs

Pour en devenir membre, il faut remplir les conditions suivantes :

- le mouvement devra regrouper des jeunes de moins de 35 ans ;
- le mouvement devra avoir au moins 100 membres effectifs ;
- le mouvement devra avoir un caractère national ;
- l'objet du mouvement devra être la promotion des intérêts des jeunes ;
- le mouvement devra avoir des activités effectives dans le cadre de son objet social.

Le statut de membre effectif donne aux délégués du mouvement le droit de participer à tous les travaux de la CGJL a.s.b.l., d'émettre des votes et de présenter des candidats aux élections de la CGJL a.s.b.l.

Pour en savoir plus :

www.cgjl.lu

" Les organisations de jeunesse au Luxembourg " CGJL 2003

ad 2. Modèles ouverts de participation Le modèle du forum des jeunes au Luxembourg

Le Plan Communal Jeunesse est un outil de travail que le ministère met à disposition des communes luxembourgeoises, dans le cadre de la mise en œuvre de son " Plan d'Action no 1 : Participation des Jeunes ". Cet outil a deux finalités, à savoir permettre aux communes de mener une politique de jeunesse planifiée de manière rationnelle et inclure au maximum les destinataires de la politique de la jeunesse dans le processus.

Le ministère propose que le plan communal jeunesse repose sur trois piliers. D'abord, il s'agit d'exploiter au maximum les connaissances des personnes qui sont en contact avec les jeunes au niveau local. Ceux-ci ont souvent une connaissance approfondie de la jeunesse et de ses problèmes. Ensuite, il faut pouvoir collecter des données objectives et finalement, permettre aux jeunes eux-mêmes de participer au processus de prise de décisions en matière de politique locale de la jeunesse (forum de jeunes). Un groupe de travail communal est constitué pour organiser un forum des jeunes. Tous les jeunes, indépendamment de leur sexe, âge et niveau scolaire, doivent avoir l'opportunité d'exprimer leurs idées. Il ne s'agit pas uniquement de questionner les jeunes, mais également de les impliquer activement dans l'aménagement de leurs conditions de vie. Dans les communes affichant une population jeune importante, les thèmes de travail du forum peuvent être définis préalablement. Si le nombre de participants est réduit, on peut les choisir ensemble avec les jeunes et faire ce choix au cours même du forum des jeunes.

Pour en savoir plus : Brochure " Dialogue avec les jeunes ",
Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse.

Ad 3. Modèles centrés sur des projets : Initiatives jeunes

"Initiatives jeunes" est une action du programme " Jeunesse ". Par le biais de ce programme, la Commission Européenne désire renforcer la solidarité et la compréhension parmi les jeunes de différents pays et vise à favoriser la coopération dans le domaine de la jeunesse.

Les "Initiatives Jeunes" favorisent l'esprit d'entreprise et de création des jeunes. Elles aident les jeunes à constituer des projets de groupes ou des projets individuels. Une initiative de groupe est un projet créé et géré par un groupe d'au moins quatre jeunes entre 15 et 25 ans.

Les projets ont une durée de trois mois à un an.

Ex : éditer un livre sur une ville, créer un site Internet pour les jeunes, organiser une rencontre musicale, réaliser une émission radio, lancer un spectacle de danse ou de théâtre.

Pour en savoir plus : Agence Nationale du Programme " Jeunesse " /SNJ : tél : 478-6478,
e-mail : action3@snj.lu, internet : www.snj.lu/europe

1

FT5

Prüfsteine für Modelle der Partizipation von Kindern und Jugendlichen

(Landesjugendring Baden-Württemberg e.V. (Hrsg.) *Leitfaden Partizipation. Viele Wege-ein Ziel*, Stuttgart 1997)

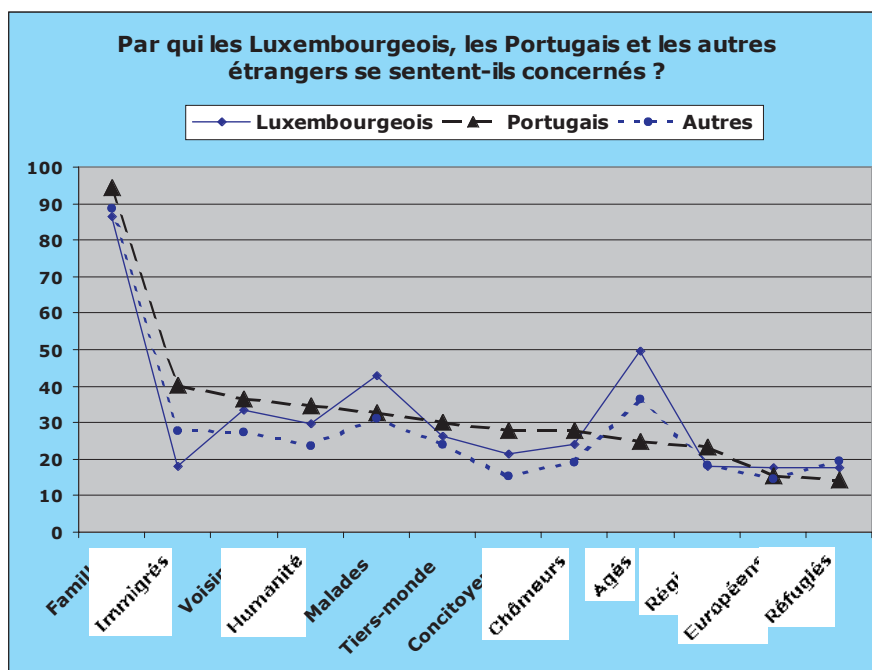
1. Partizipationsmodelle begreifen Kinder und Jugendliche als Subjekte ihres eigenen Wollens und Handelns und missbrauchen sie nicht als Objekte eigener Interessenlagen.
2. Partizipationsmodelle bedienen sich zeit- und altersgemässer Methoden; auch unkonventionelle Aktions- und Arbeitsformen sind möglich.
3. Angebot und Methoden sprechen viele interessierte junge Menschen beiderlei Geschlechts aus allen Schichten, mit verschiedenen Nationalitäten, Schulbildungen und unterschiedlichem Artikulationsvermögen an.
4. Geschlechtsspezifische Ansätze werden berücksichtigt, bestehende Benachteiligungen von jungen Frauen und Mädchen durch entsprechende Aktionsformen ausgeglichen.
5. Partizipationsmodelle setzen unmittelbar im eigenen Lebensumfeld an.
6. Partizipationsmodelle gewährleisten, dass die Langsamkeit der Politik-Bürokratie das Engagement von Kindern und Jugendlichen nicht behindert. Erfolge des Engagements müssen auch kurzfristig erlebbar sein.
7. Ergebnisse von Partizipation haben Konsequenzen. Politik ist den Kindern und Jugendlichen darüber rechenschaftspflichtig.
8. Partizipationsmodelle werden unter Beteiligung aller Interessierten eingerichtet und ergänzen sich gegenseitig. Bewährte Strukturen werden dabei aufgegriffen und es wird Raum zur Weiterentwicklung und es wird Raum zu Weiterentwicklung und Veränderung gegeben.
9. Partizipation muss sich am tatsächlichen Interesse junger Menschen orientieren und darf nicht als "Pflicht" aufgenötigt werden. Partizipationsmodelle sind keine Rekrutierungseinrichtungen von Erwachsenenorganisationen.
10. Partizipationsmodelle werden nach unten möglichst altersoffen diskutiert. Kinder sind an gesellschaftlichen Prozessen interessiert und sind in der Lage, mit entsprechender Methode aktiv daran teilzuhaben.
11. Partizipation von Kindern und Jugendlichen in dieser komplexen Gesellschaft braucht kompetente Begleitung und Unterstützung - gleichzeitig muss der Einfluss Erwachsener so gering wie möglich bleiben.
12. Ein organisatorischer und materieller Rahmen stellt langfristig ausgelegte Partizipationsformen sicher, ohne dabei Spontaneität und Spielraum unnötig einzuschränken.



Les formes et les niveaux de solidarité des étrangers

A. Les étrangers se disent-ils solidaires et, si oui, de qui ?

Le sentiment de solidarité et les attitudes sous-jacentes ont sans doute quelque chose à voir avec le désir de s'engager des étrangers. Dans la Recherche Européenne sur les Valeurs, on a demandé à 1211 résidents du Luxembourg s'ils se sentaient solidaires de certains groupes de la population. Voici leurs réponses et, particulièrement, les réponses des résidents non-luxembourgeois et portugais.



Commentaires

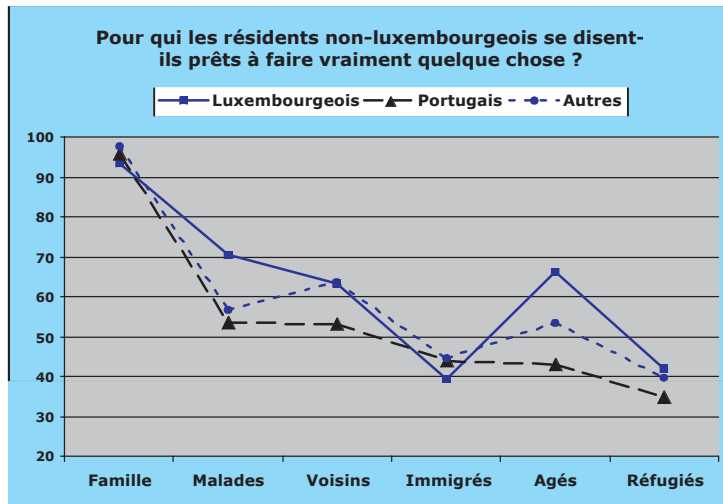
Les Portugais sont symbolisés par la ligne noire et épaisse constituée de grands tirets, les Luxembourgeois par la ligne continue et les autres résidents par la ligne en pointillés.

1. C'est par la famille que les trois groupes disent se sentir le plus concernés : à peu près 9 sur 10 dans chaque groupe. À l'autre bout, c'est la solidarité avec les réfugiés qui est la moins accentuée (entre 14 % et 20 %).
2. Les Portugais se caractérisent par une solidarité plus grande surtout avec les immigrés (4 Portugais sur 10) et, de manière plus limitée, avec des groupes plus lointains ou abstraits (l'humanité, les concitoyens), tandis que les Luxembourgeois se sentent plus proches des personnes âgées et des malades.

Questions

1. Comment expliquez-vous la place si importante accordée à la famille dans les trois groupes et, le plus, chez les Portugais ?
2. Comment expliquez-vous les autres priorités des Portugais ?
3. Comment expliquez-vous le peu d'intérêt des trois groupes pour la région, les Européens et les réfugiés ?

B. Si les non-Luxembourgeois se disent concernés jusqu'à un certain point par certains groupes de la population, sont-ils prêts cependant à faire quelque chose pour eux ?



Commentaires

Les Portugais sont symbolisés par la ligne noire et épaisse constituée de grands tirets, les Luxembourgeois par la ligne continue et les autres résidents, par la ligne en pointillés.

1. C'est aussi pour la famille que les trois groupes se disent vraiment prêts à faire quelque chose (plus de 9 sur 10) et le moins pour les réfugiés (de 35 % à 42 %).
2. Ici encore, les Luxembourgeois se caractérisent par leur solidarité plus grande à l'égard des malades et des personnes âgées.
3. Enfin, les trois groupes se rapprochent dans leur disposition à faire quelque chose pour les immigrés, mais avec un empressement moins poussé que celui qu'ils montrent pour la famille (entre 39 % et 45 %).

Questions

1. À votre avis, pourquoi les trois groupes sont-ils le plus portés à faire vraiment quelque chose à l'égard de la famille ?
2. Pourquoi les trois groupes sont-ils moins prêts à faire quelque chose pour les réfugiés ?
3. Pourquoi les Luxembourgeois privilégient-ils leur solidarité pour les malades et les personnes âgées ?

Les formes et moyens de participation des étrangers

La participation des étrangers à la vie sociale, culturelle, économique et politique du pays est importante, utile et intéressante ; elle peut contribuer de manière significative à leur intégration originale dans le pays d'accueil (voir Fiche FT1).

Les étrangers participent et contribuent déjà de nombreuses manières à la vie du pays et, par là, en même temps qu'ils reçoivent beaucoup, ils enrichissent considérablement la société multiculturelle du Luxembourg

(voir Fiches FT3, FT6, M4, FT10, FT20, FT22, FT23, M12 et M14).

La réalité montre cependant que, pour de nombreuses raisons, les étrangers participent moins qu'ils ne le pourraient (en voir quelques expressions et raisons dans les Fiches citées ci-dessus). Pourtant, les moyens et les formes que peut prendre cette participation sont nombreux et divers. Sans doute, les étrangers ignorent-ils encore partiellement l'existence de ces nombreux moyens par lesquels ils pourraient s'engager et participer davantage.

La fiche présente recense, de manière non exhaustive, les principales formes et les principaux lieux grâce auxquels cette participation pourrait être renforcée et qui, en même temps, sont susceptibles de répondre à de nombreux besoins vécus et exprimés par les étrangers.

A. Les moyens associatifs

La vie associative est très développée au Luxembourg. Les associations d'étrangers sont nombreuses et variées. Voir, à ce sujet, les Fiches FT3, FT6 et M4, qui donnent une idée de ce qui existe et de ce qui pourrait se développer.

B. Les moyens culturels

Il en va de même de la vie culturelle et l'on retrouve, dans la vie associative, de nombreuses associations et initiatives à caractère culturel. En plus de ce qui a déjà été répertorié au niveau associatif, on ajoute ici, parmi beaucoup d'autres, quelques institutions et associations où les personnes et les groupes pourront trouver des informations complémentaires sur la vie et les domaines culturels qui les intéressent :

* Ministère de la culture
20, Montée de la Pétrusse, L-3912 Luxembourg
Tél. : réception : 478 66 19 - Fax : 29 21 86
Tél. : musique : 478 66 29
Tél. : arts plastiques : 478 66 15
Tél. : littérature : 478 66 16

* Agence Luxembourgeoise d'Action Culturelle
34b, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
Tél. : 46 49 46 - Fax : 46 07 01

* Centre d'animation culturelle régionale Sud
1, place du Marché, L-4756 Pétange
Tél. : 26 50 41-1

* Centre d'animation culturelle régionale Nord
13, rue du Curé, L-9717 Diekirch
Tél. : 80 87 90-11



FT7

* Centre d'animation culturelle régionale Est
7, rue de l'Ecole, L-6934 Mensdorf
Tél. : 77 02 20

* Centre de rencontre et d'animation culturelle
Rue Bourberg, L-7611 Larochette
Tél. : 83 76 33

* ASTM - Agence culturelle
55, avenue de la Liberté, L-1931
Tél. 40 04 27

C. Les moyens éducatifs

* Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports
29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg
Tél. : info: 478-5151 - Fax : 478-5113

* Coordination de la Scolarisation des Enfants Etrangers
Tél. : 478-5138

* Service de la Formation des Adultes
Tél. : 478-5152

* Service de l'Education Différenciée
36, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg
Tél. : 478-5158

* Service de la Formation Professionnelle
Tél. : 478-5239

* Les associations de parents d'élèves
- Renseignements auprès de chaque commune ou du CLAE
- Fédération des Associations de parents d'élèves
5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg
Tél. : 46 60 96

* Aide aux devoirs
- Renseignements auprès de chaque commune, du CLAE, de l'Asti et des foyers de jours
- Entente des Foyers de Jour
5, rue Génistre, L-1623 Luxembopurg
Tél. : 46 08 08-300

D. Les moyens politiques

La participation à la vie politique du pays est largement ouverte aux résidents étrangers et beaucoup d'entre eux y participent déjà de nombreuses manières (voir Fiches FT3, FT10, FT20, FT22 et FT23) même si des progrès importants peuvent encore réalisés, tant au niveau des moyens institutionnels qu'au niveau des personnes, des groupes et des associations. On ne rappellera ici que les principaux d'entre eux :

1) La participation aux élections communales et européennes comme électeur et comme candidat - qui implique de s'inscrire sur les listes électorales et de se porter candidat auprès d'un parti politique ou de sa commune .

(voir les Fiches citées ci-dessus ainsi que les fiches FT17, FT18, Act10, M13 et M14)

2) La participation aux Commissions Consultatives Communales :

Sous certaines conditions, tous les résidents, luxembourgeois et étrangers, peuvent participer aux organes de consultation existant dans chaque commune du pays

- a. La commission consultative pour étrangers (voir Fiche M12)
- b. Les trois autres commissions obligatoires : commission des loyers, commission scolaire, office social
- c. Les commissions communales facultatives, telles que la commission finances, la commission des affaires culturelles, la commission des sports, la commission des subsides scolaires, etc.

3) La participation aux élections sociales

Tout salarié ou tout employeur peut participer aux élections sociales à condition d'avoir 21 ans accomplis.

Ces élections, qui ont lieu tous les 5 ans, permettent aux salariés et aux employeurs de choisir leurs représentants aux Caisses de maladie et aux Chambres professionnelles (voir ci-dessous).

Au même moment ont habituellement lieu les élections des délégations d'entreprise organisées par les syndicats (voir ci-dessous).

4) La participation aux organes consultatifs du Gouvernement:

Sous certaines conditions ici aussi, les résidents luxembourgeois et étrangers peuvent participer aux organes de consultation destinés à conseiller le Gouvernement sur des questions spécifiques, les projets de loi ou règlements grand-ducaux qui relèvent du domaine qui les concerne. Ainsi :

- a. Le Conseil Économique et Social (problèmes économiques, financiers ou sociaux)
- b. Les Chambres Professionnelles (qui ont pour mission de sauvegarder les intérêts professionnels de leurs groupements respectifs) : Chambres du Commerce, des Métiers, du Travail, des Employés Privés, des Fonctionnaires et Employés Publics, Agricole).
- c. Le Conseil National pour Etrangers (CNE)
Le CNE est chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, tous les problèmes concernant les étrangers et leur intégration. Il donne son avis sur les projets législatifs et réglementaires relatifs à la politique à l'égard des étrangers ainsi que sur les projets que le Gouvernement juge utile de lui soumettre.
Le CNE est composé de 15 représentants des étrangers et de 15 autres membres représentant les forces vives et représentatives du pays. Les membres étrangers sont élus pour 5 ans par les associations en lien avec les étrangers.

Le CNE a son siège au Commissariat du Gouvernement aux Etrangers :

- * 12-14, avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg
- * Tél du secrétariat : 478-3614

d. Autres organes consultatifs

Parmi les autres organes consultatifs, on trouve le Conseil Supérieur de la Jeunesse, le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale...

5) La participation à la vie et à l'action des partis politiques :

- Comme les Luxembourgeois, les résidents d'autres nationalités peuvent participer de manière plus ou moins étroite à la vie et aux actions des partis politiques à l'œuvre dans le pays, soit des partis politiques luxembourgeois, soit des partis politiques de leur pays d'origine qui ont une organisation active au Luxembourg. Ils peuvent le faire en devenant membres ou militants ou en étant simples sympathisants. Les principaux partis politiques luxembourgeois sont brièvement présentés sur la Fiche FT11, ainsi que les explications concernant la définition et les fonctions des partis politiques.

- Le Luxembourg étant une société profondément multiculturelle, où les résidents d'autres nationalités représentent 38 % de la population, les partis politiques sont amenés, diversement selon les cas, à tenir compte des besoins et des intérêts des résidents étrangers, d'autant plus que ceux-ci ont acquis le droit de vote aux élections européennes et aux élections communales. Le vote des électeurs étrangers a un certain poids sur la vie politique du pays ; il en aurait davantage encore si les étrangers s'inscrivaient davantage comme électeurs sur les listes électorales. Par ailleurs, les étrangers peuvent aussi devenir candidats aux élections communales et européennes, soit en proposant leur candidature au parti de leur choix, soit en acceptant la proposition qu'un parti leur fait de devenir candidat sur sa liste.
- Dès lors, les étrangers peuvent aussi influencer la vie politique du pays en participant, comme membre ou militant, à la vie d'un parti luxembourgeois répondant à leurs intérêts, à leurs besoins et à leurs conceptions de la vie en société, mais aussi en interpellant individuellement ou collectivement les partis politiques sur leur programme électoral et, après les élections, sur la manière dont ils tiennent ou non leurs " promesses ".

6) La participation à des formes d'actions politiques non traditionnelles, ponctuelles ou régulières :

En plus des formes classiques et traditionnelles de participation à la vie politique du pays (voter - être membre ou militant d'un parti politique), les étrangers peuvent, comme les autres citoyens et comme la Constitution et les Lois du pays le leur permet, participer à des formes d'action politique moins traditionnelles, telles que signer des pétitions, participer à des manifestations autorisées, à des grèves du travail, à des grèves de la faim, se joindre au boycott de certains produits... Certains ont parfois recours à des formes d'action non légales ou non autorisées, telles que : grèves sauvages, manifestations non autorisées, occupations d'usine ou de bureaux... Voir la fiche FT10 sur la participation des étrangers à ces diverses formes d'action.

E. Les moyens syndicaux

a. Quel sont les rôles des syndicats ?

Les syndicats constituent des organes représentatifs des travailleurs, regroupant des personnes exerçant une profession identique ou similaire, qui agissent pour défendre les intérêts communs de ces travailleurs : salaires, conditions de travail et de production, emploi, formation professionnelle... Ils existent à tous niveaux professionnels. Les syndicats sont représentés dans les Chambres Professionnelles, les Caisses de Maladie et dans les entreprises par l'intermédiaire des délégations d'entreprises. Les délégations d'entreprise sont constituées tous les 5 ans lors des élections sociales. Les résidents non luxembourgeois peuvent s'inscrire au syndicat de leur choix comme membre, devenir militant, délégué d'entreprise et participer plus ou moins activement à la vie et aux actions de ce syndicat. En tant que membres, ils bénéficient de nombreux services et de certains avantages sociaux

b. Quel sont les principaux syndicats ?

- OGB-L Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg
60, Boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch / Alzette
Tél. : 54 05 45
Courriel : ogb-l@ogb-l.lu / Site internet : www.ogb-l.lu
- LCGB Lëtzebuerger Chrëstleche Gewerkschaftsbond
11, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg
Tél. : 49 94 24-1 - Fax : 49 94 24 49
Courriel : lcgb@euromail.lu / Site internet : www.lcgb.lu
- Autres syndicats
En dehors des deux principaux syndicats du pays, il en existe de nombreux autres, dont La Fédération syndicale, qui regroupe l'Aleba (Association luxembourgeoise des Employés de Banque et d'Assurance), l'UEP (Union des Employés Privés), le CEP/SNEP-R (Centrale des Employés Privés/Syndicat National des Employés Privés) et le NGL (Neutral Gewerkschaft Lëtsebuerg)

Types d'influence

A) Objectifs

- * Débattre des différentes possibilités d'engagement.
- * Apprendre à connaître et comprendre les différents types d'engagement, les causes et les conséquences.
- * Encourager une discussion sur l'engagement et la participation active au sein de notre société.

B) Durée : 45'

C) Déroulement

1. La liste des possibilités d'influence est à discuter en plénière.
2. Les participants sont invités à choisir 3 types d'action qui représentent les actions les plus importantes (exercice individuel).
3. Former des dyades et laisser les participants discuter de ce que les actions représentent pour eux à partir des questions suivantes :
 - Pourquoi ce type d'action est-il important pour vous ?
 - Est-ce que ce type d'action est efficace ?
 - Quelles sont les conditions nécessaires pour réaliser une telle action avec succès ?
 - Croyez-vous que cette possibilité d'action soit suffisamment utilisée par les citoyens ?
4. Suggérer un partage pendant lequel chaque dyade présente le résultat des discussions.

D) Discussion complémentaire

Discussion sur les formes d'engagement à partir des résultats de la Recherche Européenne sur les valeurs (Fiches FT2, FT4, FT5, FT8 et FT9), des commentaires et des questions repris sur ces fiches.

Possibilités d'action / d'influence

- | | |
|--|--|
| 1) Einer Jugendpartei beitreten | <i>devenir membre d'un parti politique (jeunes)</i> |
| 2) einen Leserbrief an eine Tageszeitung schreiben | <i>écrire une lettre pour un quotidien</i> |
| 3) in einer Umweltgruppe mitarbeiten | <i>collaborer au sein d'un groupement écologique</i> |
| 4) ein Flugblatt verteilen | <i>distribuer des "feuilles"</i> |
| 5) einen Bericht für die Schülerzeitung verfassen | <i>écrire un texte pour un journal d'une école</i> |
| 6) sich beim Bürgermeister beschweren | <i>se plaindre auprès du maire</i> |
| 7) eine Bürgerinitiative unterstützen | <i>soutenir une initiative de citoyens</i> |
| 8) an einer Wahl teilnehmen | <i>participer à une élection</i> |
| 9) eine politische Versammlung besuchen | <i>visiter une réunion politique</i> |
| 10) an einem Streik teilnehmen | <i>participer à une grève</i> |
| 11) eine Gemeinderatssitzung besuchen | <i>assister à une réunion du conseil communal</i> |
| 12) einen Aufruf oder eine Protesterklärung unterschreiben | <i>signer une pétition</i> |
| 13) in eine Gewerkschaft eintreten | <i>devenir membre d'un groupement syndical</i> |
| 14) an einer Demonstration teilnehmen | <i>participer à une manifestation</i> |
| 15) gegen eine Behörde klagen | <i>porter plainte contre une administration</i> |
| 16) eine Jugendorganisation gründen | <i>créer une organisation de jeunesse</i> |
| 17) eine Unterschriftensammlung organisieren | <i>organiser une collecte de signatures</i> |

" Pourquoi s'engager "

A) Objectifs

- * Commencer à s'interroger sur les motivations pour s'engager activement
- * Reconnaître ses principales valeurs pour s'engager
- * Comprendre les arguments pour ou contre un engagement des jeunes
- * Favoriser un échange des expériences des jeunes

B) Durée : 30'

C) Déroulement

1) Exercice individuel : " Wenn ich mich engagiere... " ;

- les participants indiquent les dix motivations essentielles à s'investir dans la vie de société par ordre d'importance (1-10)
- demander à chaque membre de marquer avec un point les 3 affirmations réellement prioritaires

2) 2 groupes : échanger les résultats

en extraire les 3 affirmations qui ont recueilli le maximum de points

3) Plénière : Comparaison des résultats des 2 groupes

4) Inviter les participants à parler de leur expérience en ce qui concerne l'engagement bénévole.

D) Remarque

L'animateur peut, pour la discussion lors du point 3, recopier les motivations sur un tableau noir ou sur un panneau (le but étant que tous les participants puissent voir les motivations parfaitement).

1

ACT 2

Wenn ich mich engagiere ... dann Si je m'engage, ...alors	1	2	3
... muss es Spass machen ... cela doit faire plaisir			
... muss ich jederzeit wieder aussteigen können ... je dois avoir la possibilité de m'arrêter au moment voulu			
... will ich meine besonderen Fähigkeiten einbringen können ... je veux que mes capacités personnelles soient prises en considération			
... muss ich mitbestimmen könne, was ich genau tue ...il faut que je puisse décider de mes tâches			
... muss das Ziel in angemessener Form erreicht werden ... le but doit être atteint d'une manière appropriée			
... muss es Jugendlichen etwas bringen ... cela doit apporter quelque chose aux jeunes			
... will ich neue Freunde kennen lernen ... je veux faire la connaissance de nouveaux amis			
... will ich dabei für mein weiteres Leben etwas lernen ... je veux apprendre des choses qui me servent pour ma vie future			
... müssen Freunde mitmachen ... il faut que des amis participent			
... muss es etwas ganz anderes sein, als ich sonst in der Schule/Betrieb mache / .. ça doit être tout à fait autre chose que ce que je fais d'habitude à l'école/au travail			
... muss ich davon überzeugt sein, dass es wichtig für die Gesellschaft ist / ..je dois être convaincu, que cela a de l'importance pour la société			
... darf mir keiner Vorschriften machen ... personne ne doit me donner des ordres			
... muss ich schnell sehen, ob dieses Engagement etwas "bringt" ... je dois rapidement me rendre compte que l'engagement pris me sert à quelque chose			
... will ich nur mit anderen Jugendlichen zusammenarbeiten ... je veux uniquement travailler avec d'autres jeunes			
... müssen dies meine Freunde gut finden ... mes amis doivent l'apprécier			
... müssen meine Eltern dafür sein ... il faut que mes parents soient d'accord			
... möchte ich dabei Geld verdienen ... je veux gagner de l'argent			
... möchte ich für die geopfert Zeit durch Freistellung von der Arbeit/von der Schule entschädigt werden / le temps sacrifié doit être compensé par une dispense du travail/de l'école			

Nach : Deutsche Schell (Hg) : Jugend 97.

Colonne 1 = réponse individuelle (1-10)

Colonne 2 = 3 affirmations réellement prioritaires

Colonne 3 = 3 affirmations qui ont recueilli le maximum de points (résultat du groupe)

Que chaque voix soit entendue (d'après *Repères*, Conseil de l'Europe)

A) Objectif

- * Réfléchir au système éducatif et à la façon dont il répond aux besoins des individus
- * Développer des capacités en matière de coopération et de participation à la prise de décisions démocratiques à l'école et dans son club
- * Promouvoir la justice et l'intégration

B) Durée : 95'

C) Déroulement

L'activité se déroule en deux phases : la phase 1 (35 minutes) consiste en une discussion sur l'éducation que les participants voudraient recevoir ; la phase 2 (60 minutes) est un débat sur le développement de systèmes démocratiques visant à permettre à tous les individus de s'exprimer au sujet de l'éducation qu'ils reçoivent.

Phase 1 : Quelle éducation voulons-nous ?

1. Commencer par une brève discussion sur ce que les participants comprennent par le terme "éducation". Ils devraient savoir que le droit à l'éducation fait partie des droits de l'homme.
2. Réfléchir à tous les aspects positifs et négatifs de l'éducation et noter les mots-clés sur le tableau-papier.
3. Demander aux participants de former des paires. Donner 15 minutes pour évaluer la valeur du droit à l'éducation relativement à ceux qui décident du fond et de la forme de l'éducation.
4. Ensuite, réunir les sous-groupes en plénière et demander aux participants de communiquer les fruits de leur réflexion.

Phase 2 : Le développement de systèmes démocratiques visant à permettre à tous les individus de s'exprimer au sujet de l'éducation qu'ils reçoivent .

1. Demander aux participants de se remettre par deux et de réfléchir à la façon dont les décisions sont prises dans leur école, leur lycée ou leur club (maison de jeunes). Par exemple, qui décide du contenu de l'enseignement et des activités à organiser ? Comment sont gérés l'école, le lycée ou le club ? Comment sont prises les décisions en matière de budget et de dépenses ? Comment les politiques sont-elles développées et adoptées ? Les jeunes ont-ils leur mot à dire ?
2. Demander à chacune des paires de se grouper avec une autre paire de sorte à former des groupes de quatre personnes. Demandez-leur de ne pas oublier qu'ils ont non seulement droit à l'éducation, mais aussi le droit à participer aux processus de prise de décisions sur les questions qui les concernent.

3. Demander à chacun des groupes d'évaluer les aspects positifs et négatifs d'une instance élue démocratiquement pour prendre des décisions relativement à leur éducation. Cette instance pourrait être le gouvernement élu, mais aussi un conseil scolaire dans une école, un conseil de consultation au sein d'une maison de jeunes ou d'une organisation de jeunesse.

4. Demander aux participants de réfléchir sur l'influence de la politique sur le système d'éducation, sur l'influence des citoyens notamment par le biais des élections et à la forme de conseil la plus susceptible de leur permettre d'exprimer leur avis sur l'éducation qu'ils reçoivent.

5. La prochaine phase dépend de l'appréciation de l'animateur :

- discuter sur l'engagement idéale pour " améliorer " le système d'éducation.
- discuter sur la nécessité de voter lors des élections.

6. En plénière, demander aux groupes de présenter les résultats de leur travail.

Synthèse et évaluation

- Les participants ont-ils apprécié l'activité ?
- Pourquoi les structures de prise de décisions se présentent-elles ainsi ?
Quels en sont les antécédents historiques ?
- Quel est le rôle de la politique ?
- Quelle est l'importance de la participation et de l'engagement des jeunes ?

Activité Politoland : Exercice de simulation

A) Objectif

- * Développer des capacités pour la prise de décision consensuelle
- * Acquérir des capacités d'argumentation ; développer les possibilités de communication
- * Devenir conscient de l'importance des organisations non gouvernementales et des groupements de jeunes
- * Faire le point sur les connaissances des participants en matière de politique de jeunesse
- * Appréhender l'interdépendance entre les différentes dimensions de la politique

B) Durée : 100'

C) Déroulement général

- 1) Expliquer l'exercice aux participants ; distribution des fiches d'explication
- 2) Découper les différents rôles et les distribuer aux participants
- 3) Réunion des différents groupes (30')
(= représentants des ministères / organisations non gouvernementales / donateurs / médias)
- 4) Préparation de la réunion plénière (10')
- 5) Réunion plénière (30')
- 6) Conclusions
 - Quels ont été les sentiments des participants durant l'exercice ?
 - Les participants ont-ils apprécié l'exercice ?
- 7) Comment les participants ont-ils défendu leurs opinions pendant la réunion plénière ?
- 8) Que peuvent faire les organisations non gouvernementales pour contribuer à la réalisation d'une politique de jeunesse adéquate ?
 - L'importance de la discussion et de l'engagement pour notre démocratie.
Possibilités de participation des jeunes dans notre pays
 - Relations entre le gouvernement et les organisations non gouvernementales
 - L'influence de la politique sur la vie quotidienne des jeunes
 - Les valeurs de la démocratie

D) Remarque

Avant la réunion plénière, l'animateur prépare des panneaux d'identification sur les tables (par.ex fonctionnaire du ministère de la Jeunesse). Une méthode utile pour faire le compte rendu (point 6) est de demander aux participants pourquoi cet exercice. Le point crucial est le choix du président qui doit être très précis, apte à mener la discussion avec une certaine autorité et avoir les capacités à trouver un consensus.

E) Variantes

- L'exercice peut aussi se baser sur une discussion sur le système scolaire (dans les locaux du Ministère de la Jeunesse ou du Ministère de l'Education Nationale, avec la participation de représentants des délégations d'élèves, groupement d'élèves et d'étudiants ...).
- On peut simplifier l'exercice en limitant les rôles (par exemple sans les médias).

Politoland : Explications

Politoland est en train de développer sa politique de jeunesse et essaye de créer une coopération entre le gouvernement et les associations sans but lucratif. Le Ministère et les organisations non gouvernementales tiennent une réunion sur les priorités de la politique jeunesse. La réunion regroupe des représentants des maisons de jeunes, clubs des jeunes, des entreprises sponsors. La réunion a pour but de fixer les priorités pour les années à venir (2004). En 2005, des élections communales auront lieu.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Maisons de jeunes : faut-il créer des MJ en Politoland ?
- Création d'un centre de formation pour jeunes
- Soutien des clubs de jeunes
- Priorités générales de la politique jeunesse
- Les jeunes aujourd'hui et leurs besoins

Organisations non gouvernementales :

Président(e) d'une mj
Educateur(/ rice) d'une mj
Représentants de clubs de jeunes
Secrétaire général(e) de la délégation d'élèves
Président(e) d'une organisation qui représente les étrangers de Politoland
Président(e) d'une organisation " Natur fier all "
Jeune animateur(/ trice) bénévole d'une mj

Gouvernement

Fonctionnaire du Ministère de la Jeunesse
Fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale
Fonctionnaire du Ministère responsable de l'intégration des étrangers

Médias

TV jeunes
Quotidien

Sponsors

Entreprise MULTI
Donateurs du secteur privé

Déroulement détaillé de " Politique jeunesse de Politoland "

1) Réunion des différents groupes (30')

2) Préparation de la réunion plénière (10')

3) Réunion plénière (30')

Après la discussion en réunion plénière, le président de la réunion présente ses conclusions.

4) Conclusions (20')

L'exercice se termine par une discussion générale

Description des rôles

- Vous êtes le **président d'une MJ** : vous pensez que le gouvernement devrait soutenir davantage la création des MJ et que le budget pour les MJ devrait être augmenté (Groupe A).
- **Educateur d'une MJ** : votre intention est de montrer l'importance du travail des éducateurs dans une MJ (rencontres, projets, travail social) et qu'il faudrait embaucher encore plus d'éducateurs (Groupe A)
- **Représentant d'un club de jeunes** : vous pensez que la discussion tourne trop autour des sujets MJ et que les clubs de jeunes font un travail d'une même importance (Groupe A)
- **Secrétaire général " Schülervertretung "** : les priorités devraient aussi être développées dans les écoles, votre priorité est clairement la participation des jeunes aux décisions qui les concernent, vous envisagez de créer une organisation nationale qui représente les élèves (avec des forums réguliers) (Groupe A)
- **Président d'une organisation qui représente les étrangers de Politoland** (Groupe A) : votre priorité est l'intégration des jeunes étrangers, vous estimez que le travail des MJ et du Ministère de la Jeunesse devrait s'orienter prioritairement autour de la question de l'intégration.
- **Président d'une organisation " Natur fier all "** : selon vous, la priorité de la politique jeunesse devrait être la sensibilisation des jeunes pour les questions liées à la protection de la nature. Le travail des MJ n'est pas une priorité. (Groupe A)
- **Jeune animateur bénévole d'une MJ** : vous pensez qu'il faudrait essayer d'impliquer davantage les jeunes ; c'est la maison des jeunes, donc c'est à eux de prendre les décisions et non aux éducateurs, les animateurs d'une MJ devraient être remboursés pour leur travail (Groupe A).
- **Ministre de la Jeunesse** (Groupe B) : vous êtes le président de la réunion. Selon vous, la participation active doit être garantie pour chaque jeune d'Euroland. Votre mission est d'arriver à un consensus pour trouver en commun avec tous les membres de la réunion les priorités de la politique jeunesse pour les deux années à venir.
- **Fonctionnaire du Ministère de la Jeunesse** (Groupe B) : selon vous il est absolument nécessaire de trouver une méthode de travail pour les années à venir (réunions régulières, création de comités). Si les MJ font un travail important, il est quand même nécessaire de contrôler leurs activités et de répartir le budget en fonction de la qualité de leur travail.
- **Fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale** (Groupe B) : vous soutenez les idées du Ministère laJeunesse, mais vous ne pensez pas qu'il soit nécessaire de les inclure dans votre secteur. Une coopération entre les deux ministères est cependant à promouvoir.
- **Fonctionnaire du Ministère responsable de l'intégration des étrangers** (Groupe B) : la priorité doit être l'intégration de tous les étrangers et de stimuler des activités dans ce domaine.

- TV Jeunes (Groupe C)

Vos objectifs :

1. Plus d'argent pour votre TV
2. Trouver des thèmes importants à diffuser dans votre TV et qui puissent intéresser les jeunes

- Quotidien (Groupe C) :

vous êtes le directeur d'un journal qui est soutenu par l'opposition. Vous pensez que les MJ et les clubs de jeunes ne sont pas une priorité. Il faudra soutenir le mouvement " Natur fier all " et les jeunes des groupes politiques.

- Entreprise MULTI (Groupe D) :

c'est à vous d'accorder des subsides pour les différentes actions (organisations non gouvernementales). Vous ne disposez que d'un budget limité et vous préférez les activités qui ne posent pas de problèmes ou de discussions dans le pays.

- Donateurs du secteur privé (Groupe D) :

Vous êtes le président d'une organisation qui regroupe les donateurs du secteur privé. Vous disposez d'un budget très limité et vous avez comme mission de donner de l'argent pour les jeunes défavorisés (difficultés scolaires, difficultés de trouver un logement).

Fiches documentaires :

- Objectifs d'une maison de jeunes (M1)
- Objectifs de la politique de la jeunesse (M3)

Les maisons de jeunes (Centres de rencontre, d'animation et d'information)

" Le réseau des centres de rencontre, d'animation et d'information se compose de centres locaux , régionaux et nationaux. Des centres pour jeunes fonctionnent dans les communes de Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Echternach, Differdange, Pétange, Grevenmacher, Wiltz, Diekirch, Luxembourg, Ettelbruck, Dudelange, Mersch, Roeser, Steinsel, Schuttrange, Rumelange, Kehlen, Kopstal, Mondercange, Schuttrange, Walferdange, Wasserbillig-Mertert. Le centre de Steinfort a été ouvert durant l'année 2002. S'y ajoutent 4 centres régionaux couvrant les communes de Lorentzweiler et Lintgen, celles de Beckerich, Ell, Grosbous, Redange et Prézersdaul ainsi que dans les communes du territoire du syndicat intercommunal SYCLER. Le quatrième centre régional est né en 2002 dans le sud du pays par une coopération des communes de Bascharage et Sanem. "

(Extrait du rapport d'activités 2002 du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse / Service National de la Jeunesse.)

Sur base d'une convention entre la commune d'implantation du centre, le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse et l'association sans but lucratif qui gère le centre, les activités et le fonctionnement du centre sont coordonnés par les trois partenaires. La commune et le ministère prennent en charge d'un commun d'accord le financement du centre (normalement à charge égale 50%). Deux fois par an une plateforme de coopération composée de représentants des trois partenaires est chargée de prévoir le programme des activités et de vérifier les décomptes et le budget du centre.

Le Règlement Grand-Ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes détermine le type d'action des maisons de jeunes : " Est à considérer comme Service de Rencontre, d'Information et d'Animation pour Jeunes tout service qui garantit un accueil des jeunes âgés principalement de 12 à 26 ans pour au moins 3 jours par semaine à au moins trois personnes, en leur offrant entre autres des prestations d'information, d'animation et de formation " (Art.1.2.)

L'organisme gestionnaire développe un programme de travail en partant

- des lignes directrices et des plans d'actions définis par le Ministre compétent en matière de politique jeunesse et
- des dispositions prévues au règlement grand-ducal du 28 janvier 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour jeunes.

Le Règlement Grand-Ducal du 28 janvier 1999 définit les obligations générales des services pour jeunes. Pour être agréés, les services doivent remplir e.a. les conditions suivantes :

- s'adresser prioritairement à un public de jeunes de 12 à 26 ans
- jouir d'une personnalité juridique
- soumettre au ministère ayant la jeunesse dans ses attributions les comptes et le bilan de l'année écoulée et le budget prévisionnel approuvé par les organes compétents
- s'engager à respecter et à défendre au même titre que toute personne exerçant une responsabilité en leur sein, les principes contenus dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de même que dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant
- s'engager à être ouverts et disponibles pour tous les usagers sans discrimination
- garantir que la disponibilité en heures par jour et en jours par semaine soit adaptée aux besoins des usagers
- assurer la publicité des informations destinées aux membres ou usagers ainsi que des règles d'accès aux activités, programmes, équipements et, le cas échéant des conditions d'adhésion à l'association

- favoriser de manière générale et constante la formation de l'ensemble de l'équipe d'encadrement
- disposer de locaux et d'équipements permettant l'accueil de jeunes, l'accès Internet étant obligatoire
- disposer d'un local servant de bureau, d'un local servant de salle d'information, (le bureau et la salle d'information pouvant être groupés dans une seule pièce), d'au moins une salle polyvalente et de deux autres locaux servant à l'animation et à la rencontre des jeunes
- avoir accès à un espace permettant des activités sportives et culturelles, ce dernier ne devant pas obligatoirement faire partie intégrante du centre, mais pouvant se situer à proximité
- ne pas dépasser une période de fermeture annuelle de six semaines consécutives
- garantir que l'information dispensée soit complète, impartiale et exacte. Elle se donne toujours en fonction de la demande des jeunes et n'est pas dictée par des exigences extérieures à eux-mêmes et comporte toujours toutes les alternatives en matière de réponses à une demande
- garantir le secret professionnel du personnel d'encadrement et le respect de l'anonymat de l'interlocuteur.

En fonction des besoins régionaux, l'accent des activités d'une maison de jeunes est mis en priorité sur un des trois aspects énumérés ci-dessous sans pour autant négliger l'un ou l'autre volet :

- Rencontre : accueil ouvert, activités non-structurées, libres, au choix
- Animation : programme d'activités structurées avec une participation soutenue du jeune. Les centres sont ouverts aux associations pour toutes les formes de collaboration
- Information : premier point de contact du jeune pour faciliter l'accès à l'information et l'aider à percer la complexité des structures sociales par une première information et une disponibilité à son écoute.

Missions des services pour jeunes (selon Règlement Grand-Gucal du 28 janvier 1999) :

- contribuer à l'épanouissement des jeunes en construisant avec eux les moyens leur permettant de prendre conscience de leurs aptitudes et de les développer, d'expérimenter, de s'exprimer et de développer une citoyenneté critique active et responsable ;
- participer à la prévention, à l'insertion sociale et professionnelle et à l'intégration dans le tissu local et régional ;
- d'encourager les usagers à se structurer en groupes, en valorisant les attitudes de confiance en soi et de solidarité et en favorisant l'intégration des problématiques individuelles dans une dynamique collective ;
- de participer au développement d'une politique socioculturelle de démocratisation par la mise à disposition d'outils de participation en portant une attention particulière aux catégories sociales dont les conditions économiques, sociales et culturelles sont les moins favorables ;
- garantir par des actions diversifiées une participation active des jeunes à la conception, la réalisation, la gestion et l'évaluation des actions. Ils favorisent l'implication des jeunes et tentent de mettre en œuvre des projets de développement socioculturel au niveau local voire régional.

Pour en savoir plus : Brochure " Jugendhaiser eng Zesummenaarbecht vun der Entente des Gestionnaires des Maisons des Jeunes, den zoustännege Gemengen, dem Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, dem Service National de la Jeunesse ".

A demander auprès du

SNJ, 1 rue de la Poste B.P.707 , Tél : 478-6460

Les associations de jeunesse

Extrait du livret : *"Jeunesse : politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg"*
(2000 SNJ-IJAB,Luxembourg-Bonn)

Le relevé suivant ne reprend que quelques associations de jeunesse du Luxembourg. Pour en savoir plus, prière de consulter le livret susmentionné ou bien les sites internet des différentes associations.

Les associations de jeunesse assurent un lien aux niveaux social, culturel, spirituel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, voire les pouvoirs publics. Elles sont un lieu d'apprentissage de la démocratie où les jeunes ont la possibilité de prendre des responsabilités et de s'occuper de leur vie et de leurs projets.

La Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise

La Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise - CGJL

Adresse: Galerie Kons, 24-26 place de la Gare, L- 1616 Luxembourg
Adresse postale: B.p. 657, L-2016 Luxembourg
Tél. ++352/40.60.90, Fax ++352/22.57.10
e-mail: cgjl@pt.lu
Site internet: <http://webplaza.pt.lu/public/cgjl>

Mouvements politiques de jeunes

Chrëschtlech Sozial Jugend - CSJ

(Jeunesse Chrétienne Sociale)*
Adresse: B.P. 826, L-2018 Luxembourg
Tél. ++352/22.57.31, Fax ++352/47.27.16
e-mail: csj@csj.lu
Site internet: <http://www.csj.lu>

Jeunesse Démocratique Luxembourgeoise - JDL

Adresse: B.P. 407, L-2014 Luxembourg
Tél. ++352/22.10.50, Fax ++352/22.65.41
e-mail: info@jdl.lu
Site internet: <http://www.jdl.lu>

Jonk Lénk - Jeune Gauche

Adresse: B.P. 5037, L-1050 Luxembourg
e-mail: jonk.lenk@gmx.net
Site internet: www.deilenk.lu

Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises - JSL

Adresse: B.P. 217, L-2012 Luxembourg
Tél. ++352/44.10.08, Fax ++352/45.65.75
e-mail: dallagnol@gmx.net
Site internet: www.lsap.lu

Mouvements syndicaux de jeunes

Lëtzebuenger Chrëschtlech Gewerkschaftjugend - LCGJ

Jeunesse Syndicaliste Chrétienne Luxembourgeoise
Adresse: B.P. 1208, L-1012 Luxembourg
Tél. ++352/49.94.24-1, Fax ++352/49.94.24-49

Fédération Nationale des Cheminots Travailleurs Transport Fonctionnaires-Employés du Luxembourg - FNCTTFEL

Adresse: FNCTTFEL-Jeunesse
63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg
Tél. ++352/48.70.44-1, Fax ++352/48.85.25
Site internet: <http://www.fncttfel.lu>

FEP co AJEP

Adresse: 16, avenue de la Faïencerie, L-1650 Luxembourg
Tél. ++352/22.62.62, Fax ++352/22.62.66

Neutral Gewerkschaft Lëtzebuerg - NGL J-Team

Adresse: B.p. 63, L-3901 Mondercange
Tél. ++352/37.99.81, Fax ++352/37.99.80

Onofhänger Gewerkschaftsjugend -OGJ (Jeunesse Syndicaliste Indépendante)

Adresse: B.P. 149, L-4002 Esch-sur-Alzette
Tél. ++352/54.05.45-243, Fax ++352/54.16.20
e-mail: ogb-l@ogb-l.lu
Site internet: <http://www.ogb-l.lu>

SYPRO-Jeunesse

Adresse: 5, rue C.-M. Spoo, L-2546 Luxembourg
Tél. ++352/22.67.86, Fax ++352/22.67.09
e-mail: syprolux@pt.lu

Mouvements scouts et guides

Association of Girl-Guides Luxembourg - AGGL

Adresse: B.P. 2331, L-1023 Luxembourg
Tél. ++352/43.34.66, Fax: ++352/55.75.05
e-mail: aggl@guide.lu
Site internet:

Fédération Nationale des Eclaireurs et Eclaireuses du Luxembourg - FNEL

Adresse: B.P. 2676, L-1026 Luxembourg
Tél. ++352/26.48.04.50, Fax ++352/26.48.04.30
e-mail: fnel@scout.lu
Site internet: <http://www.fnel.lu>



Lëtzebuenger Guiden a Scouten - LGS

Adresse: Centre Convict, 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
Tél. ++352/44.743-256, Fax ++352/44.743-249
e-mail: info@lgs.lu
Site internet: <http://www.lgs.lu>

Mouvements socioculturels et de loisirs pour jeunes

Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois - ACEL

Adresse: B.P. 63, L-7201 Walferdange
Tél. ++352/46.66.22, Fax: ++352/46.66.24
e-mail: contact@acel.org
Site internet: <http://www.acel.org>

Association Jeunes Scientifiques Luxembourgeois - AJSL

Jonk Fuerscher
Adresse: B.P. 1387, L-1013 Luxembourg
Tél. ++352/52.52.71, Fax ++352/36.01.30
e-mail: jean-paul.greisch@ci.educ.lu
Site internet: <http://www.ltam.lu/ajsl>

Caritas Jeunesse

Adresse: B.P. 35, L-5801 Hesperange
Tél. ++352/36.74.68, Fax ++352/36.50.43
e-mail: carlo.thimmesch@handitel.lu
Site internet: <http://www.servicevacances.lu>

Daachverband vun de Lëtzebuenger Jugendklibb (Association des Clubs de jeunes du Luxembourg)

Adresse: Gérard Duhr, 16, rue de la Pétrusse, L-8084 Bertrange
Tél. ++352/31.95.62
e-mail: 75021.1015@compuserve.com
Site internet: <http://www.la.lu/dachverband/>

Jeunes et environnement

Adresse: 6, rue Vauban, L-2663 Luxembourg
Tél. ++352/42.98.70, Fax ++352/42.22.42
e-mail: jeunes@emweltzenter.lu
Site internet: <http://www.emweltzenter.lu/emweltzenter/jeunes/>

Jeunesse Etudiante Chrétienne - JEC

Adresse: 23, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
Tél. ++352/45.24.82, Fax ++352/25.18.20

Jongbaueren an Jongwënzer - JB & JW

Association des Jeunes Agriculteurs et Viticulteurs du Grand-Duché de Luxembourg*
Adresse: 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
Tél. ++352/44.743-252, Fax ++352/44.74.51



1

M2

**Jonghandwierk Lëtzebuerg
(Jeunes Artisans du Luxembourg)**

Adresse: 2, Circuit de la Foire Internationale, B.P. 1604, L-1016 Luxembourg
Tél. ++352/42.45.11-1, Fax ++352/42.45.25

**Lëtzebuenger Jugendroutkräiz
(Croix Rouge Luxembourgeoise de la Jeunesse - CRJ)**

Adresse: B.P. 404, L-2014 Luxembourg
Tél. ++352/45.02.02-1, Fax ++352/45.72.69
e-mail: youngcross@cmdnet.lu
Site internet: <http://www.croix-rouge.lu>

**Lëtzebuenger Pompjeesjugend
(Jeunes Sapeurs-Pompiers - JSP)**

Adresse: M. Jos Tholl, Président de la Commission de Jeunes
89, rue de Warben, L-9088 Ettelbruck
Tél. ++352/81.70.99, Fax ++352/81.22.65

Union Nationale des Etudiant(e)s du Luxembourg - UNEL

Adresse: B.P. 324, L-2013 Luxembourg
Tél. ++352/25.31.23, Fax ++352/25.31.22
e-mail: pub02966@innet.lu
Site internet: <http://www.restena.lu/unel>

La politique de la jeunesse

Extrait du livret: " *Jeunesse : politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg* " (2000 SNJ-IJAB, Luxembourg-Bonn)

L'action du Département Politique de la Jeunesse repose sur la loi du 27 février 1984 portant création d'un Service National de la Jeunesse, sur l'Accord de Coalition d'août 1999 et sur l'Arrêté Grand-Ducal du 11 août 1999 portant énumération des ministères et détermination des compétences ministérielles.

L'article 1er de la loi du 27 février 1984 précise que "le ministre ayant dans ses attributions les questions concernant la jeunesse est chargé de la mise en œuvre de la politique de la jeunesse du Gouvernement" et qu'il "coordonne à cet effet l'action des différents ministres intéressés".

L'Accord de Coalition d'août 1999 insiste sur le fait que *le principal but de la politique de la jeunesse est d'aider les jeunes à développer leurs potentialités et à trouver leur place dans la société, à devenir des adultes responsables et des citoyens conscients de leurs droits comme de leurs devoirs.* Elle souligne également le rôle à remplir par le ministère en charge de la Jeunesse sur le plan de la coordination des diverses politiques sectorielles concernant les jeunes, l'importance du réseau national des centres de rencontre, d'information et d'animation des jeunes et sur le caractère nécessairement complémentaire que doit avoir l'action de l'Etat par rapport aux actions des communes et des organismes de jeunesse privés. Après les élections de juin 1999, le Ministère de la Jeunesse a été intégré comme Département de la Politique de la Jeunesse dans le Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse.

Le département se voit ainsi investi d'une mission de proposition et de coordination en matière de politique de la jeunesse. Ses compétences-clés, régies par l'Arrêté Grand-Ducal du 11 août 1999, sont:

- Politique générale de la jeunesse
- Service National de la Jeunesse
- Education extrascolaire et activités de loisirs
- Relations avec les mouvements de jeunesse
- Formation d'animateurs et de responsables d'activités de loisirs
- Centres multiservices et centres résidentiels pour jeunes
- Congé-éducation.

Le Département Politique de la Jeunesse dispose actuellement d'une compétence horizontale de coordination de la politique gouvernementale en direction des jeunes. Sans vouloir ni pouvoir interférer dans des compétences que la loi attribue à d'autres départements ministériels, il entend user de son droit de proposition afin de faire avancer l'idée de participation sous toutes ses formes. D'un autre côté, il peut devenir un allié politique lorsqu'il s'agit de réaliser des réformes en profondeur ayant trait à l'éducation et l'emploi des jeunes.

Dans cette tâche, le ministre en charge de la jeunesse est assisté par le Conseil Supérieur de la Jeunesse qui regroupe des représentants ministériels, ainsi que des délégués de la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise et d'autres associations de jeunesse.

Sur le terrain, c'est avant tout le Service National de la Jeunesse qui a continué de constituer pour les jeunes un organisme de contact, de soutien, de formation et d'information.

Il est important de souligner que la politique du département en faveur de la jeunesse s'adresse pour l'essentiel à un public cible âgé de 12 à 26 ans.

Lignes directrices de la politique de la jeunesse

En 1996, le Ministère de la Jeunesse a défini les lignes directrices de sa politique, qui sont formulées dans le document "Pour les jeunes - avec les jeunes". Sans s'adonner à un "jeunisme" déplacé, il appartient à la politique de prendre au sérieux les enfants et les adolescents, leurs craintes et interrogations, leurs idées et projets et d'essayer d'apporter des réponses et des solutions. Une vision globale et intégrée d'une politique en faveur de la jeunesse doit prendre en considération l'ensemble des facteurs (l'éducation, la formation, la culture, les croyances, la vie familiale, les loisirs, la prévention sociale, etc.) qui permettent aux jeunes de réussir leur insertion sociale et professionnelle. Les décideurs sont appelés à traiter les jeunes comme sujets de droits et de devoirs et à les impliquer dans les processus de décision.

Cette politique s'articule autour de trois axes essentiels :

· La participation des jeunes à la société

La participation des jeunes à la société est une manière de vivre la démocratie et elle concerne à la fois le travail, le logement, les loisirs, l'éducation et les relations sociales. Pour l'avenir de la démocratie, chaque jeune doit avoir droit à l'expérience de l'épanouissement personnel par la participation.

· L'égalité des chances pour tous les jeunes

Il y a également lieu de promouvoir l'égalité des chances pour tous les jeunes afin d'éviter l'installation d'une société duale où les uns, par leur insertion sociale et professionnelle, peuvent construire le présent et ont confiance dans l'avenir, tandis que les autres doivent lutter pour leur survie quotidienne et vivent dans la dépendance sociale et la crainte d'une marginalisation.

· La promotion de valeurs fondamentales telles que la démocratie, la solidarité, la tolérance

Beaucoup de jeunes restent attachés aux valeurs éthiques qui favorisent un cadre de vie harmonieux et humain. Ils sont prêts à défendre les valeurs de la démocratie et de la tolérance et témoignent d'un esprit de solidarité. A la politique de la jeunesse d'affirmer ces valeurs et d'ouvrir des perspectives aux jeunes.

De ces trois axes se dégagent des champs d'action privilégiés tels que :

- la promotion de l'insertion sociale et de la participation de tous les jeunes dans la société;
- le soutien aux organisations de jeunesse, qui constituent un espace social favorisant la participation des jeunes;
- la coordination et la coopération actives entre les instances gouvernementales et les organisations de jeunesse, notamment dans le domaine de l'information et de l'animation des jeunes, de la formation d'animateurs et de la prévention;
- la décentralisation de la politique de la jeunesse en développant le plan communal jeunesse;
- l'animation régionale en coopération avec les communes, les organisations de jeunesse et le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes;
- le développement des infrastructures pour jeunes, telles que centres résidentiels, logements pour jeunes, maisons de la jeunesse, hall rock, observatoire jeunesse;
- la promotion de projets et de programmes européens.

De ces champs d'action, trois plans d'action ont été développés :

- le plan d'action "Participation des jeunes",
- le plan d'action "Communication avec les jeunes",
- le plan d'action "Travail des jeunes, bénévolat, partenariat".

Le plan d'action "Participation des jeunes"

L'intégration des jeunes dans la vie sociale passe par une plus grande participation aux différents processus de décision. Il est clair que le concept de participation implique l'idée d'un partage équitable du pouvoir. La répartition traditionnelle du pouvoir entre générations se trouve ainsi remise en question.

Le plan d'action dresse un inventaire des mécanismes de participation existants et formule un grand nombre d'idées et de propositions concrètes visant à renforcer l'implication des adolescents dans la société. Les jeunes eux-mêmes ont été associés, soit directement, soit à travers leurs représentants, à l'élaboration finale de ce document.

Le document se scinde en deux grandes parties. Il fait d'abord une description de la situation actuelle pour ensuite renforcer des initiatives existantes et notamment développer de nouvelles initiatives.

1. La participation existante au niveau institutionnel et associatif

Cette partie reprend notamment le Conseil Supérieur de la Jeunesse de même que les diverses commissions consultatives. Pour ce qui est de la participation au niveau des associations, le document a fait appel aux associations pour fournir une description de la situation actuelle.

2. Projets de participation des jeunes dans la société

L'enjeu de la participation des jeunes exige la mise en œuvre de modèles de cogestion et de coopération afin de donner aux jeunes de réelles opportunités d'être associés à des prises de décision à un niveau correspondant à leur âge, à leurs connaissances et à leurs compétences. Pour faire avancer l'idée de participation des jeunes, le Ministère de la Jeunesse a proposé d'agir selon trois directives:

a) Le lancement d'initiatives nouvelles

L'accent principal est mis sur la décentralisation, voire la communalisation de la politique en faveur des jeunes. Conformément au principe de subsidiarité, il y a lieu de localiser l'essentiel des actions au niveau communal ou régional, à savoir là où la distance entre autorités et jeunes est moins importante.

b) Le renforcement d'actions ou de programmes existants

Différentes structures et procédés mis en place offrent aux jeunes la possibilité d'une participation. Ces actions doivent être élargies et renforcées. Leur fonctionnement doit être revu afin d'en garantir l'accès au plus grand nombre de jeunes. L'information et les conseils donnés aux jeunes constituent les priorités dans ce domaine. L'ensemble des centres des jeunes est associé à cette mission. Sont également visés les initiatives jeunes, la lutte contre l'exclusion, le racisme et l'intolérance et le mérite jeunesse.

c) La coordination avec d'autres ministères

Sans vouloir ni pouvoir interférer dans des compétences que la loi attribue à d'autres départements ministériels, il entend user de sa compétence horizontale de coordination de la politique de la jeunesse et de son droit de proposition afin de faire avancer l'idée de participation sous toutes ses formes.

Pour en savoir plus :

Brochure " Jeunesse : politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg "
(2000 SNJ-IJAB,Luxembourg-Bonn)

A demander auprès du **SNJ** ,
1 rue de la Poste
B.P.707
Tél : 4786460





M4

Les associations en lien avec les étrangers

La vie associative est riche et intense au Luxembourg (voir Fiches FT1 à FT7), notamment grâce au nombre important d'associations en lien avec les étrangers. Le besoin de rencontre, le désir de préserver son identité culturelle, la volonté de participer à des actions et projets en tout genre aux niveaux local, régional, international, constituent des attitudes logiques et bien compréhensibles chez les personnes éloignées de leur lieu et de leur culture d'origine. En même temps qu'un rôle culturel, la vie associative des étrangers joue également un rôle social et politique important face aux problèmes et aux besoins des nouveaux arrivants, mais aussi de tous ceux qui vivent au Luxembourg depuis plusieurs années déjà.

Dans ce dossier pédagogique, on ne peut fournir la liste de toutes les associations en lien avec les étrangers. On se contentera ici (A) d'évoquer un événement majeur de la vie associative des étrangers : le Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté, (B) de lister quelques-unes des principales associations et (C) de renvoyer à quatre sources disposant d'informations complémentaires sur les associations d'étrangers ou en lien avec les étrangers.

A. Un événement majeur de la vie associative des étrangers : le Festival des Migrations et des Cultures et de la Citoyenneté

Le Festival des Migrations, des Cultures et de la Citoyenneté a lieu chaque année au mois de mars. C'est un événement majeur de la vie publique au Luxembourg. Pendant tout un week end, le Festival rassemble les associations d'étrangers, les partis politiques, les syndicats, les associations humanitaires et antiracistes, le Fonds du Logement, le Commissariat du Gouvernement aux Etrangers, etc., dans une ambiance de grande fête et de débats tous azimuts. Il est fréquenté par plusieurs milliers de personnes. Son ouverture officielle est marquée par la présence de hautes personnalités politiques du pays. C'est l'occasion pour le CLAE (Comité de liaison et d'Action des Etrangers - organe représentatif des associations d'étrangers) de faire le bilan de la politique du pays envers les étrangers, les réfugiés et les demandeurs d'asile et de formuler ses revendications dans ces domaines. Le Festival est devenu, au fil des ans, un lieu de rencontre et un espace de dialogue essentiel de la vie publique et interculturelle du pays.

B. Quelques-unes des principales associations en lien avec les étrangers

La sélection des associations reprises ci-après est limitée. Elle s'est basée sur les critères suivants : importance relative, activités en cours, représentation des principales nationalités, activités sociales, culturelles ou politiques.

Pays	Nom	Activités	Rue, n° ou BP	CP	Localité	Tél.
Afrique	African Union in Luxembourg	Sociales, culturelles	Route de Longwy, 501	1941	Luxembourg	45 41 58
Allemagne	Deutscher Verein in Luxemburg asbl	Culturelles	Rue des Champs, 52	7218	Helmsange	33 93 83
Belgique	Union Royale Belge	Culturelles	Rue de Luxembourg, 17	5760	Hassel	
BIH	Association des Jeunes Bosniaques	Jeunesse	BP 3089	1030	Luxembourg	
Bosnie Herzégovine	Comité de Coordination des Associations Bosniaques	Coordination, politiques, sociales, humanitaires	BP 3089	1030	Luxembourg	
Cap-Vert	Comité Spencer	Sociales, culturelles	Rue du Centre, 10	8282	Kehlen	21 46 48 10
Cap-Vert	Grupo Amizade Caboverdeana	Récréatives, culturelles	Rue Michel Welter, 19	2730	Luxembourg	49 44 65 - 091/65 13 99
Cap-Vert	OCL-organisation CV Luxembourg	Coordination	Rue Henri Vannerus, 16	2662	Luxembourg	29 76 41 - 091/33 1644
Chili	Association Solidarité Luxembourg-Chili	Humanitaires, politiques	Rue des Templiers, 47	7343	Steinsel	43 01-35 853
Chine	Association Culturelle Chinoise de Luxembourg	Culturelles	Rue Jean Schaack, 15	2563	Luxembourg	40 00 80 - 54 86 60
Congo	Acolux-Amitiés Congolaises au Luxembourg	Sociales, culturelles, politiques	Rue des Fleurs, 17	6723	Grevenmacher	75 86 88
Divers	Centre Culturel Islamique de Luxembourg	Religieuses	Route d'Arlon, 2	8210	Mamer	31 00 60 -26 31 04 26
Espagne	Centre Catala de Luxembourg	Sociales, culturelles, politiques	Rue de Kirchberg, 189	1858	Luxembourg	22 06 78
Espagne	FAEL - Fédération des Associations Espagnoles	Politiques, socio-culturelles, enseignement, coordination	Rue Robert Schuman, 28	5751	Frisange	66 13 50
Ex-Yu	Centre Culturel Sandzak	Culturelles	Rue du Village, 3	9576	Weidingen	021/70 69 53
Ex-Yu	Centre Culturel Serbe	Culturelles	Rue op Bierg, 39	8217	Mamer	36 88 76 - 80 29 13 80 - 021/19 41 84
France	Amicale des Français à l'Etranger	Socio-Culturelles, politiques	BP 1322	1013	Luxembourg	
Grande-Bretagne	British Ladies Club	Socio-Culturelles	BP 57	6905	Niederanven	
Grèce	Communauté Hellénique de Luxembourg	Culturelles	BP 2136	1023	Luxembourg	4398-45457
Inde	Indian Association Luxembourg	Sociales, culturelles	Bld Gr-Duchesse Charlotte, 4a	1330	Luxembourg	44 96 90 -26 48 84 50
Irlande	Irish Club of Luxembourg asbl	Culturelles, récréatives	Rue des Girondins, 5	1626	Luxembourg	45 85 18
Italie	ARULEF	Régionales, sociales, culturelles, culinaires	Rue du Fort Bourbon, 16	1249	Luxembourg	48 81 76
Italie	Associazione Marchigiani Lussemburgo	Sociales, culturelles	BP 12	3201	Bettembourg	31 25 75 - 29 29 44 240
Italie	Associazione Regionale Campani	Récréatives, sociales, culturelles	Rue Dicks, 31	6944	Niederanven	34 80 84 - 021/317476
Italie	Circolo ACLI Luxembourg	Sociales	Rue Origer, 10	2269	Luxembourg	49 57 47
Italie	Circolo Eugenio Curiel asbl	Socio-culturelles, politiques, bibliothèque, gastronomiques	Route d'Esch, 107	1471	Luxembourg	49 17 50
Italie	Convivium asbl	Culturelles, politiques	Rue St Ulric, 11	2651	Luxembourg	40 34 21
Italie	Patronato INCA-CGIL	Sociales, syndicales, assistance	Rue de l'Alzette, 130	4001	Esch-sur-Alzette	54 06 78
Niger	NLFC - Nigerian Luxembourgesch Friendship Community asbl	Sociales, culturelles	Rue Frantz Liszt, 18	1944	Luxembourg	48 05 26 - 091/73 92 34
Pakistan	Ayesha Begum Charity C.Center asbl	Culturelles	Rue de Strasbourg, 44	2560	Luxembourg	40 51 72
Pays-Bas	Nederlandse Vereniging Luxemburg	Culturelles	BP 1676	1016	Luxembourg	78 92 74
Pérou	Movimiento Latino	Culturelles	Rue de Bonnevoie, 45	1260	Luxembourg	29 77 51 - 021/22 03 36
Pologne	Union Polonaise F.Chopin	Récréatives, culturelles	Rue Lentz, 9	4752	Pétange	50 05 77



M4

Portugal	Amis du 25 avril	Culturelles, politiques	BP 1868	1018	Luxembourg	43 23 44
Portugal	APL Amitiés Portugal-Luxembourg	Sociales, culturelles	Avenue Marie-Thérèse, 5	2132	Luxembourg	44 743-506
Portugal	Centro de Apoio Social e Associativo	Sociales	Montée de Clausen, 15	1343	Luxembourg	
Portugal	Confédération des Communautés Portugaises au Luxembourg	Coordination, socio-culturelles, antiracisme, enseignement, politique, jeunes	Rue Tony Bourg, 1	1278	Luxembourg	29 00 75
Portugal	Uniao Centro Cooperativo	Sociales, culturelles, permanence juridique, folklore, chant, spectacles, restauration	BP 2746	1027	Luxembourg	42 09 19
Turquie	Turkish Ladies' Club	Culturelles	BP 47	8201	Mamer	22 16 72
USA	American Luxembourg Society	Récréatives, culturelles	BP 293	2012	Luxembourg	46 35 63
Général	ASTI : Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés	Sociales, culturelles, politiques, juridiques, éducatives	Rue Auguste Laval, 10	1922	Luxembourg	43 83 33
Général	SESOPI-CI : Service Socio-Pastoral Intercommunautaire - Centre Intercommunautaire	Recherche, formation, sensibilisation, lobbying politique	Rue Marie-Thérèse, 5	2132	Luxembourg	44743501
Général	CLAE - Comité de liaison et d'Action des Etrangers	Coordination sociales, culturelles, politiques, juridiques	Rue de Gasperich, 26	1617	Luxembourg	29 86 86

C. Pour en savoir plus :

- Commissariat du Gouvernement aux Etrangers
12-14, avenue Emile Reuter, L-2919 Luxembourg
Tél. accueil: 478-3659 - Fax : 478-3672
Courriel : xxx.xxx@fm.etat.lu
Site internet : www.etat.lu/CGE/
- CLAE - Comité de liaison et d'Action des Etrangers
26, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg
Tél. : 29 86 86 - Fax : 29 86 01
Courriel : migrations@clae.lu
Site internet : www.clae.lu
- ASTI - Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
10, rue Auguste Laval, L-1922 Luxembourg
Tél. : 43 83 83 - Fax : 42 08 70
Courriel : ensemble@asti.lu
Site internet : www.asti.lu
- SESOPI-CI - Service Socio-Pastoral Intercommunautaire - Centre Intercommunautaire
5, rue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
Tél. : 44 743 501 - Fax : 44 743 515
Courriel : sesopi-ci@sesopi-ci.lu
Site internet : www.sesopi-ci.lu

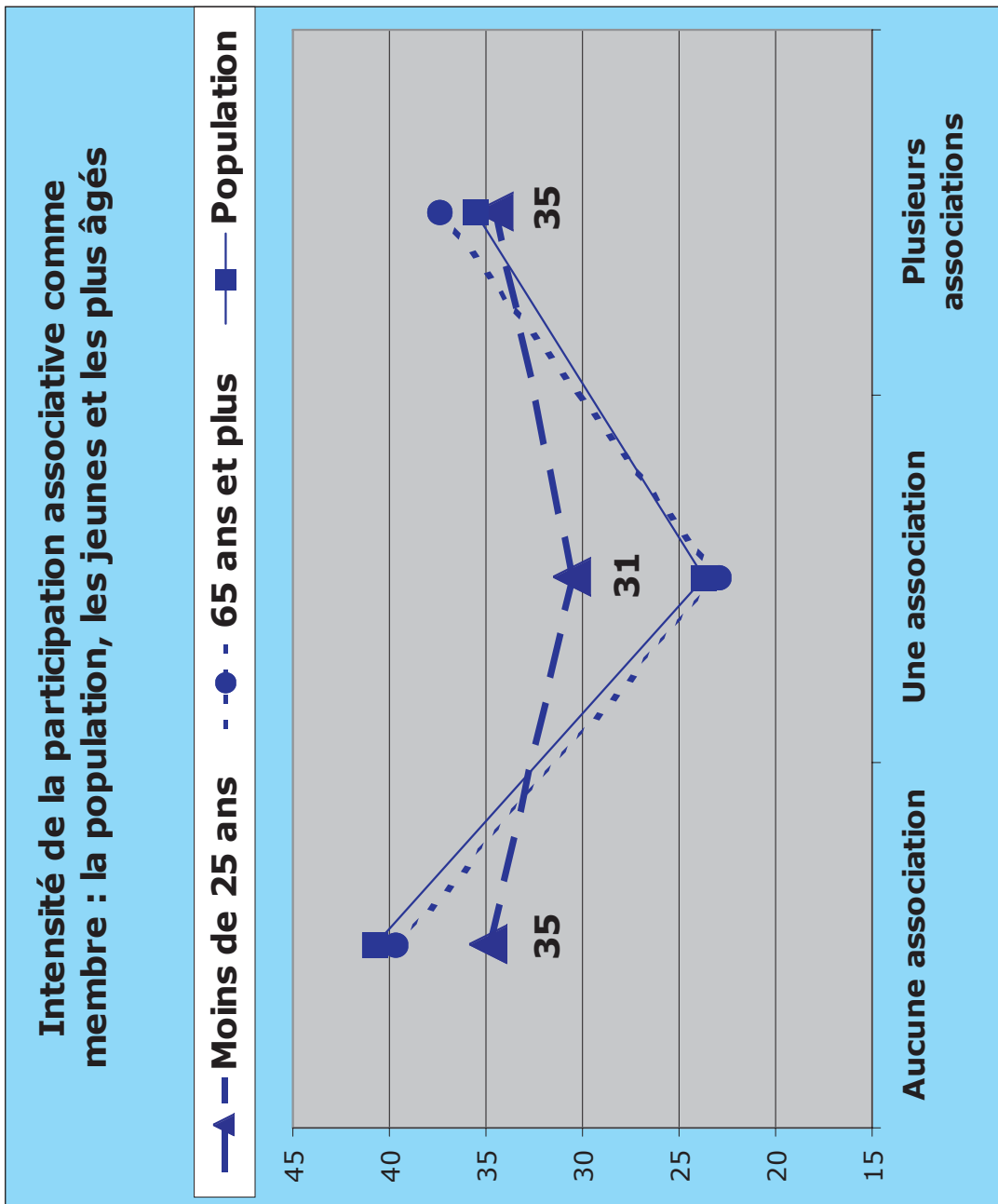




M5

Graphique : “Intensité de la participation associative comme membre : la population, les jeunes, les plus âgés”

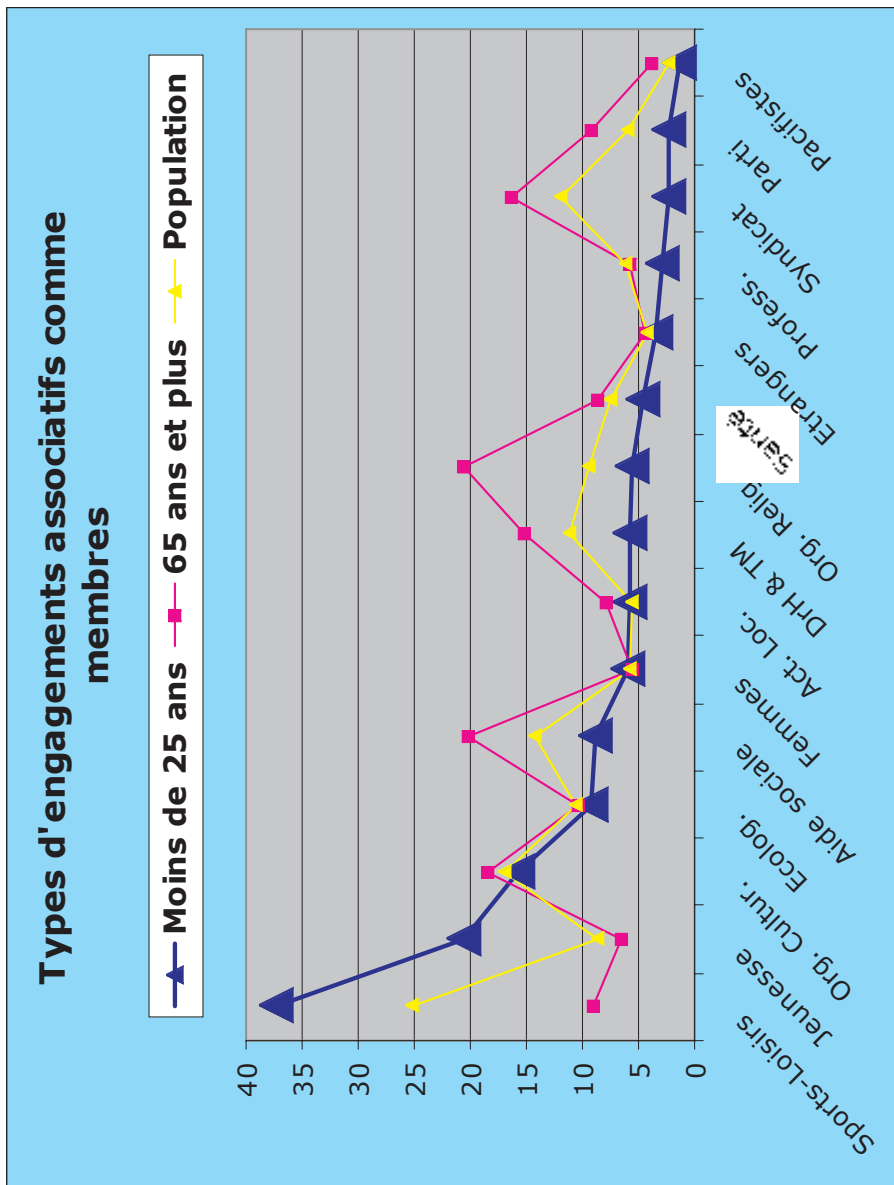
Explications : voir FT2





Graphique : "Types d'engagements associatifs comme membres : les jeunes et l'ensemble de la population"

Explications voir fiche FT2



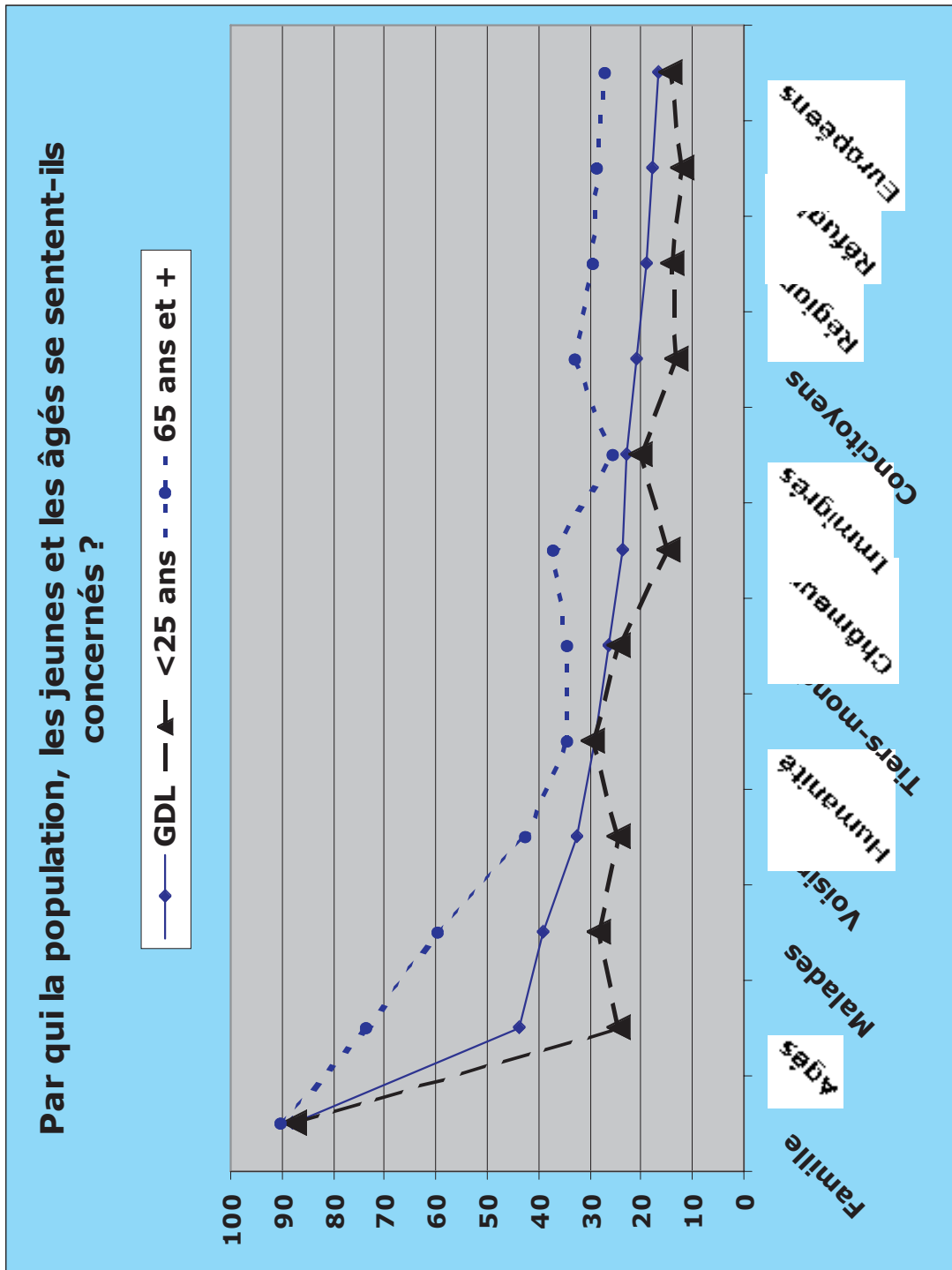




M7

Graphique : “Par qui la population, les jeunes et les âgés se sentent-ils concernés ?”

Explications voir fiche FT4



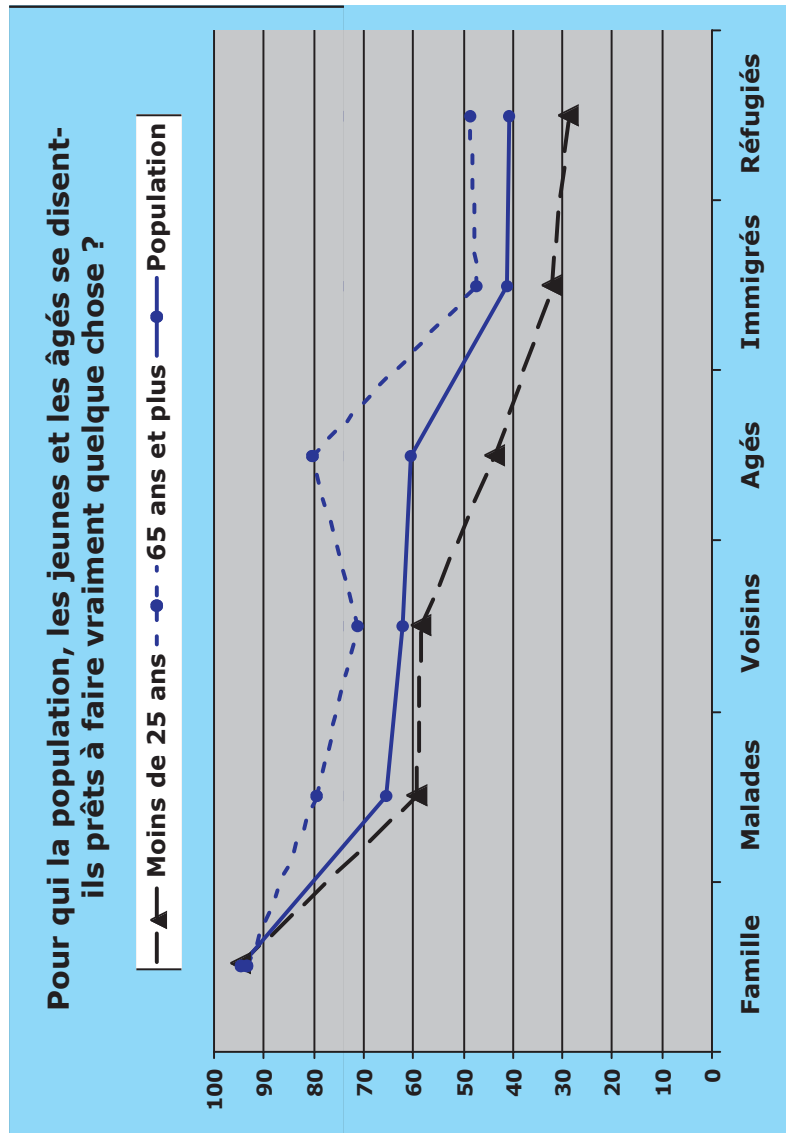




M8

Graphique : “Pour qui la population, les jeunes et les âgés se disent-ils prêts à faire vraiment quelque chose?”

Explications voir fiche FT4







II. Pourquoi s'intéresser à la politique ?

**RÉSIDENTS ÉTRANGERS:
ELECTIONS COMMUNALES
OCTOBRE 2005**



V  **TER**
POUR FAIRE BOUGER
B  **UGER**
POUR FAIRE VOTER

Inscrivez-vous auprès de votre commune jusqu'au 31 mars 2004!

INFOS

Tél. 298686
www.clae.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



CLAE

Centre de l'Action et de l'Éducation des Citoyens

II. Pourquoi s'intéresser à la politique ?

Citoyenneté et politique

A. Deux notions étroitement liées

Citoyenneté et politique sont deux notions étroitement liées et interdépendantes : on est citoyen en accédant au politique (au sens large de " gestion de la cité ") et à la vie politique (au sens restreint : la participation à l'exercice du pouvoir, directement ou indirectement).

Être citoyen signifie d'abord " faire partie de la cité ", d'une société et d'un État déterminés. À cette fin, la société et l'État en question reconnaissent à une personne la qualité de citoyen (membre à part entière) en lui reconnaissant un certain nombre de droits et de devoirs. Certains de ces droits et devoirs relèvent de chartes internationales (universelles, européennes, etc.) auxquelles a souscrit le pays auquel on appartient ; d'autres relèvent de la Constitution et des lois que ce pays s'est données.

Les deux facettes de la citoyenneté : droits et devoirs, indiquent que chaque citoyen a, d'une part, le droit de faire respecter ses droits ou de voir ses droits respectés par l'État et les autres citoyens et, d'autre part, a des obligations à l'égard de la société, de l'État, de ses concitoyens. C'est en quelque sorte un " contrat " entre le citoyen, sa société et son État.

L'un des droits fondamentaux reconnus aux citoyens par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, par les grandes chartes internationales et par les États démocratiques, est le droit de chaque citoyen de participer au pouvoir, de différentes manières et à différents niveaux, donc aux décisions qui le concernent et qui concernent l'ensemble de ses concitoyens. Le droit de participer n'entraîne pas automatiquement ni toujours le devoir de participer, même si le Luxembourg a prolongé le droit de vote dans l'obligation du vote (voir Fiche FT16). Cependant, dans l'esprit du contrat liant le citoyen à sa société, celle-ci attend de chacun de ses membres qu'il s'engage et participe activement à sa gestion et à son amélioration.

La Constitution du Grand-Duché de Luxembourg (17 octobre 1868, modifiée) prévoit

Art. 11 :
L'Etat garantit les droits naturels de la personne humaine et de la famille.

Art. 51 :
Le Grand-Duché de Luxembourg est placé sous le régime de la démocratie parlementaire...

La Déclaration universelle des Droits de l'homme cite en son Art. 21 :

Le droit de participer à la direction des affaires publiques, d'accéder aux fonctions publiques, de participer à des élections périodiques, au suffrage universel et au vote secret ou libre.

En effet, au-delà des obligations " légales " du citoyen (celles qui sont prévues par la loi et sanctionnées par la loi si elles ne sont pas respectées), il y a aussi les " obligations morales " : celles qui ne donnent pas nécessairement lieu à une sanction légale, mais renvoient à la conscience individuelle et au sens collectif de chaque citoyen. La participation politique (au sens large et au sens restreint) - hormis l'obligation de voter - relève fondamentalement de la conscience individuelle et du sens collectif de chaque personne.

B. Deux manières fondamentales d'être citoyen " politique "

Il y a deux manières complémentaires d'être citoyen " politique " :

1. En participant directement ou indirectement à l'exercice du pouvoir

Cette participation directe ou indirecte à l'exercice du pouvoir peut se concrétiser sous de nombreuses formes (voir aussi Fiche FT7) :

- En se portant candidat aux divers niveaux d'élection et, comme élu, en participant au conseil communal, au parlement (national - actuellement seulement les Luxembourgeois -ou européen), au gouvernement...
- En votant, lors des diverses élections, pour élire ses représentants aux divers niveaux de pouvoir (communal, national, européen)
- En se portant candidat ou en étant coopté (choisi) comme membre d'un organe consultatif (communal, national ou européen)

Ces deux formes de participation à l'exercice du pouvoir constituent les formes complètes et achevées de participation politique et d'exercice de la citoyenneté, sources d'honneurs mais aussi et tout autant de responsabilités.

2. En participant de diverses manières à la " gestion de la cité "

Cette participation à la " gestion de la cité " peut, elle aussi, se concrétiser sous de nombreuses formes, dont la plupart sont listées dans la Fiche FT7 et dont on ne reprend ici que les grandes catégories suivantes :

- Participation aux diverses formes de la vie associative, éducative et culturelle
- Participation à la vie politique et syndicale
- Participation à des actions politiques non classiques (pétitions, manifestations, grèves, etc.)

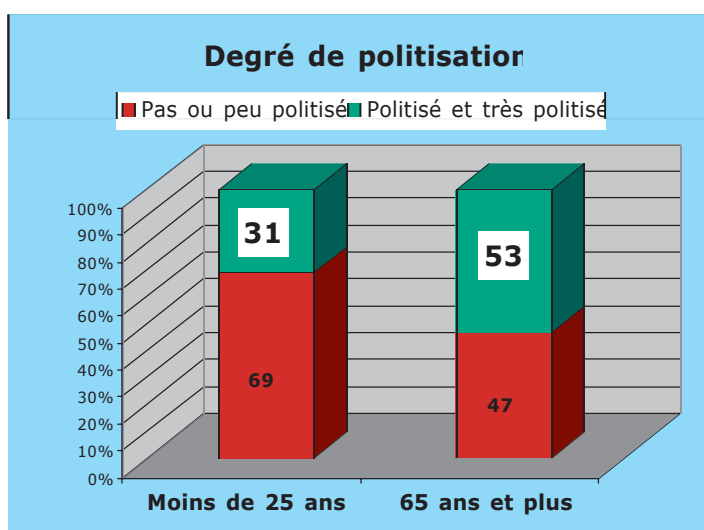
C. Une démocratie vraie et complète implique l'engagement politique de tous les citoyens

La réalité (voir les diverses enquêtes auprès des habitants sur leur participation à la vie politique, sociale et culturelle) montre que les habitants, y compris les étrangers, délaissent les formes classiques d'engagement politique et privilégient les engagements associatifs et les formes non traditionnelles d'engagement politique. À ce propos, il convient d'insister sur le fait qu'une véritable démocratie exige que tous ses membres participent activement à la " vie politique " (au sens restreint) du pays, sous peine que la politique soit laissée ou réservée à quelques-uns et devienne de fait l'exclusivité d'une élite. L'engagement des citoyens dans la vie politique (au sens restreint) de leur pays constitue une garantie de cette démocratie et représente, en quelque sorte, le couronnement ou la fine pointe de leur citoyenneté.

Les jeunes sont-ils engagés politiquement ?

A. Les jeunes sont-ils " politisés " ? Assez peu ! ...

Dans la Recherche Européenne sur les Valeurs - Luxembourg, on a mesuré le degré de politisation des personnes en additionnant trois de leurs attitudes et pratiques : leur intérêt pour la politique, l'importance qu'elles accordent à la politique et le fait qu'elles discutent de la politique avec leurs connaissances ou leurs amis.



Les jeunes de moins de 25 ans apparaissent majoritairement peu ou pas " politisés " (7 jeunes sur 10) - au sens défini ici -, alors que les aînés apparaissent partagés à ce sujet (53 % - 47 %), mais néanmoins bien plus " politisés " que les plus jeunes.

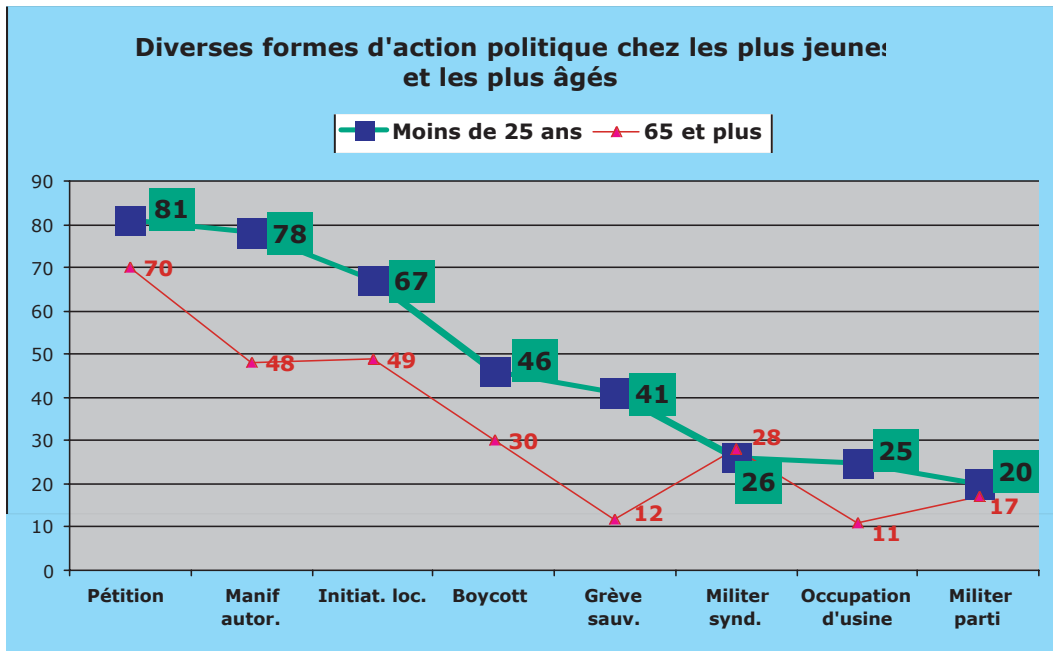
Cela signifierait-il que les jeunes ne s'intéressent pas du tout ou s'intéressent très peu aux questions et problèmes traités et gérés par les hommes et les institutions politiques et qu'ils ne s'engagent pas ou s'engagent très peu par rapport à ces questions ? Non : c'est le contraire qui se passe, comme l'indique le graphique suivant.

B. ... mais ils s'engagent néanmoins de manière différente !

Dans la même Recherche Européenne sur les Valeurs - Luxembourg, on a demandé aux personnes de se situer par rapport à diverses formes d'action " politique " autres que la forme classique du vote et de la participation électorale : le fait de signer des pétitions, de participer à des manifestations (autorisées), de prendre part à des boycotts, de s'engager dans des initiatives ou projets locaux, d'occuper une usine, de prendre part à des grèves sauvages, et enfin, de militer dans un parti politique ou un syndicat.

Le graphique montre une importante volonté de participation chez les jeunes :

1. Dans le cas de 6 des 8 actions reprises dans le graphique, les jeunes expriment une tendance plus accentuée à participer que ce n'est le cas des plus âgés.



2. De 7 à 8 sur 10 des jeunes (67 % à 81 %) ont déjà signé des pétitions, participé à des manifestations autorisées ou à des initiatives locales ou seraient prêts à le faire.
3. Ils sont moins prêts, globalement, à s'engager s'il s'agit des autres formes de participation, entre autres celles qui sont plus sauvages ou celles qui sont liées à la militance syndicale et politique. Cependant, hormis dans le cas de la militance politique et syndicale, leur attitude positive à l'égard des boycotts, des grèves sauvages et des occupations d'usine est de deux à trois fois plus marquée que chez les aînés.

Conclusions

Si la politisation des jeunes est moins marquée que celle de leurs aînés, les jeunes expriment néanmoins des dispositions ou des attitudes favorables à de réels engagements politiques. Si, à première vue, " la politique " les intéresse peu, ils sont intéressés à défendre diverses causes par d'autres formes d'action.

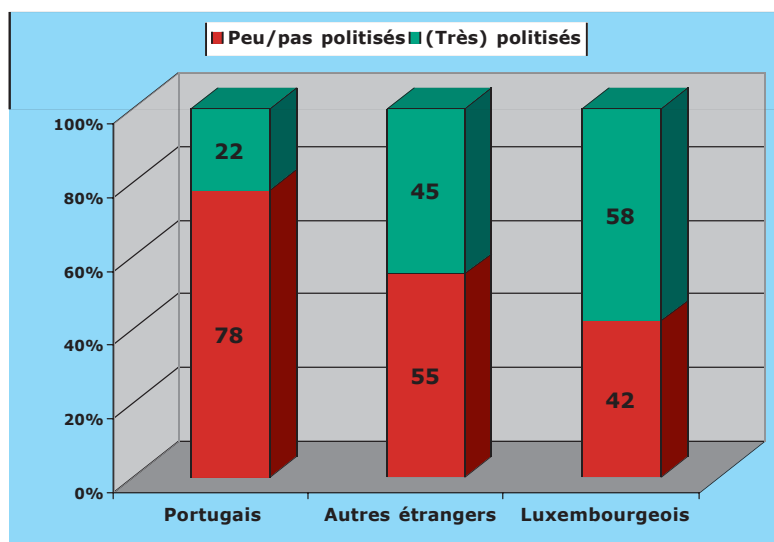
Questions

1. Pourquoi les jeunes privilégient-ils la participation à des pétitions, à des manifestations ou à des initiatives locales plutôt que les occupations d'usines ou de bureaux, les grèves sauvages ou les boycotts ?
2. Pourquoi les jeunes privilégient-ils la plupart de ces formes d'action davantage que les aînés ?
3. Pourquoi les jeunes sont-ils moins attirés par la militance syndicale et politique ?

Les étrangers sont-ils engagés politiquement ?

A. Les étrangers sont-ils " politisés " ? Assez peu ! ...

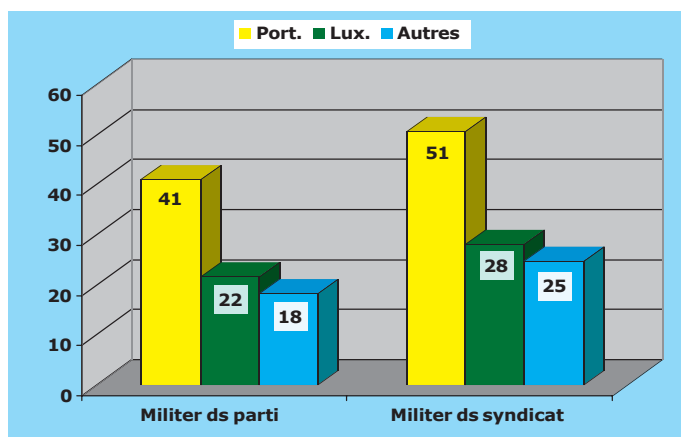
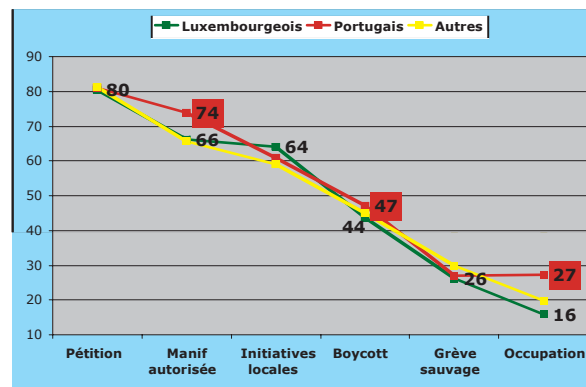
Dans la Recherche Européenne sur les Valeurs - Luxembourg, on a mesuré le degré de politisation des personnes en additionnant trois de leurs attitudes et pratiques : leur intérêt pour la politique, l'importance qu'elles à la politique et le fait qu'elles discutent de la politique avec leurs connaissances ou leurs amis. Les Portugais (22 %) apparaissent moins politisés que les Luxembourgeois (58 %) et que les autres étrangers (45 %). Cela signifierait-il que les Portugais ne s'intéressent pas du tout ou s'intéressent peu aux questions et problèmes traités et gérés par les hommes et les institutions politiques et qu'ils ne s'engagent pas ou s'engagent très peu par rapport à ces questions ? Non : comme pour les jeunes, c'est le contraire qui se passe !



6 Luxembourgeois sur 10 apparaissent politisés ou très politisés ; parmi les Portugais, 2 personnes sur 10 apparaissent politisées ou tr ès politisées.

B. ... mais ils s'engagent néanmoins de manière différente !

En effet, dans la même Recherche Européenne sur les Valeurs - Luxembourg, on a demandé aux personnes de se situer par rapport à diverses formes d'action " politique " autres que la forme classique du vote et de la participation électorale : le fait de signer des pétitions, de participer à des manifestations (autorisées), de prendre part à des boycotts, de s'engager dans des initiatives ou projets locaux, d'occuper une usine, de prendre part à des grèves sauvages, et, enfin, de militer dans un parti politique ou un syndicat. Manifestement (voir graphique ci-dessous), beaucoup, quelle que soit leur nationalité, seraient prêts à signer des pétitions, participer à une manifestation autorisée ou à des initiatives locales, ou l'ont déjà fait : soit trois formes classiques et légales d'action politique. Dans les trois cas, les Portugais manifestent des engagements semblables à ceux des autres, avec une intensité plus marquée pour les manifestations autorisées. Les trois autres formes d'action politique, surtout les occupations d'usine ou les grèves sauvages - formes d'action plus " sauvages " -, trouvent nettement moins de faveurs auprès de tous ; mais, ici, les Portugais y seraient davantage prédisposés que les autres.



Quant à la militance dans un parti politique et, plus encore, dans un syndicat, manifestement, les Portugais y sont davantage sensibles : ils sont près du double des Luxembourgeois et plus du double des autres étrangers à déclarer avoir déjà expérimenté de tels engagements ou être prêts à le faire.

Questions

1. Pourquoi les gens privilégient-ils la participation à des pétitions, à des manifestations ou à des initiatives locales plutôt que les occupations d'usines ou de bureaux, les grèves sauvages ou les boycotts ?
2. Pourquoi les Portugais sont-ils davantage sensibles que les autres à la militance dans un syndicat ou dans un parti ?
3. Pourquoi tant de gens apparaissent-ils peu ou pas politisés alors qu'ils seraient prêts à signer des pétitions, participer à des manifestations ou à des initiatives locales ? Tout en faisant cela, n'est-il pas dangereux de se désintéresser de la politique ?

Pourquoi des partis politiques ?

A. À quoi servent les partis politiques ?

1. Qu'est-ce qu'un parti politique ?

Un parti politique est un " rassemblement de citoyens d'accord sur [...] des principes politiques [...] et encadrés par une organisation permanente " (Mourre : *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, cité par le *Cours d'instruction civique*, classes de Ile, Ministère de l'Education Nationale, Luxembourg, 2002, p. 85).

Au Luxembourg, les partis politiques existent grâce à la liberté d'association.

2. Quels rôles jouent les partis politiques ?

" Globalement, les partis politiques jouent un rôle essentiel dans la vie démocratique. Ils organisent le débat politique et idéologique. Ils mènent une action collective auprès des citoyens pour défendre leurs opinions, pour réaliser leur programme politique à travers l'obtention de sièges aux différentes élections " (CLAE, *Vivre au Luxembourg, Guide d'accueil*, Luxembourg, 1997, p. 56). En effet, l'objectif final des partis politiques est d'exercer le pouvoir, seuls ou en coalition avec d'autres.

Plus particulièrement, les partis politiques jouent les rôles suivants :

a. Elaborer des programmes politiques

Dans leurs programmes, les partis exposent leurs vues et leurs conceptions sur l'ensemble des domaines de la vie de la société et les traduisent en mesures concrètes qu'ils espèrent réaliser s'ils gagnent les élections et participent au gouvernement de la société.

Dans l'élaboration de leur programme, les partis sont amenés à tenir compte de la sensibilité de leur électorat habituel, de l'opinion publique, des groupes de la population qu'ils souhaiteraient rallier à leurs idées et à leur programme, de la situation présente du pays, de l'Europe et du monde.

C'est dire que les **citoyens** - électeurs potentiels - **ont ici un rôle important à jouer** : celui de faire entendre régulièrement aux partis, individuellement ou collectivement (associations, groupes de pression, etc.), leurs propres vues sur les choses, leur propres conceptions des choses, les analyses différentes qu'ils font des situations et, dès lors, les autres mesures qu'éventuellement ils proposent...

b. Animer les campagnes électorales

A l'approche des élections, les partis politiques précisent leur programme politique et l'adaptent pour en faire un " programme électoral " à présenter aux électeurs. Durant la période qui précède les élections, les partis font connaître et expliquent leur programme à la population et présentent leurs candidats par divers moyens : les médias, des réunions, soirées, meetings... auxquels ils invitent la population.

Ici aussi, **les citoyens**, individuellement ou collectivement, **peuvent influencer** les partis politiques et, par là, les résultats des élections, la constitution du futur gouvernement et le programme de ce gouvernement.

c. Participer à la gestion des affaires publiques

Le ou les partis qui sortent vainqueurs des élections sont amenés à s'associer pour exercer ensemble le pouvoir : s'accorder sur un programme commun, former un gouvernement et choisir les ministres qui seront chargés de mettre en œuvre le programme du gouvernement. Les partis qui n'ont pas gagné les élections et ne font pas partie de la coalition au pouvoir continuent cependant à jouer un rôle, car il n'y a pas de démocratie sans opposition. Ces partis, selon les cas, soutiennent, critiquent ou refusent les mesures adoptées par la coalition

au pouvoir et les obligent ainsi à montrer de la prudence et à justifier leurs choix et les mesures qu'ils adoptent. Ils font aussi des contre-propositions et exercent une influence certaine dans les rouages de l'Etat.

Ici encore, **les citoyens**, individuellement ou collectivement, **peuvent influencer** les choix opérés : en soutenant ou en critiquant les mesures proposées par le gouvernement, en interpellant les députés ou les ministres, en communiquant leurs avis, leurs contre-propositions et leur soutien aux partis d'opposition, en demandant à des députés de poser au gouvernement des " questions parlementaires " sur des situations qu'ils estiment non claires, inadmissibles ou insupportables .

B. Quels sont les principaux partis politiques ?

Depuis 1945, de nombreux partis et mouvements politiques animent la vie politique du pays et ont cherché à obtenir les voix des électeurs. Six d'entre eux ont réussi à faire élire des candidats et ont obtenu des sièges à la Chambre des Députés et trois d'entre eux ont obtenu assez de sièges pour participer à certains des Gouvernements depuis l'après 2^e guerre mondiale.

! Note :

Pour la présentation des parties politiques et l'explication des concepts "Gauche" et "Droite", on s'est inspiré du *Manuel d'Instruction civique pour les classes de II^e* et de la brochure *La vie politique au Luxembourg*.

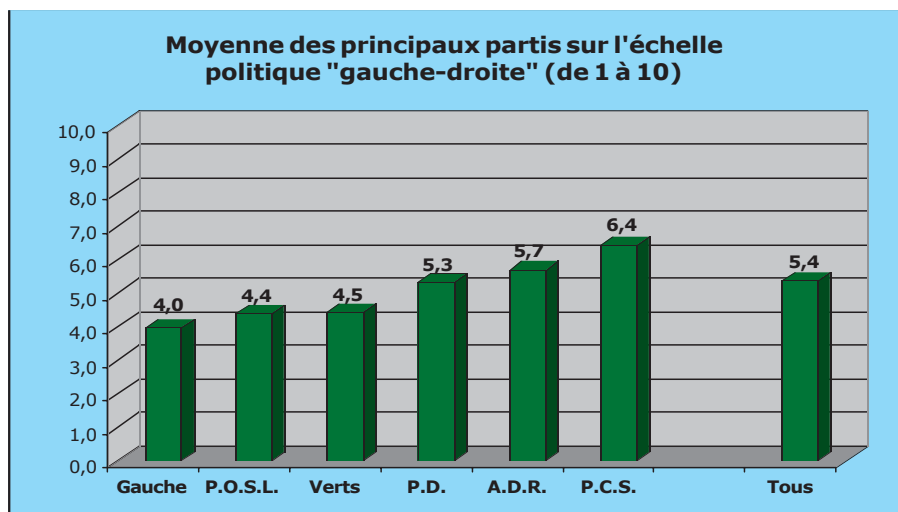
1. Le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (P.O.S.L. ou L.S.A.P.)

Le Parti socialiste est né, en 1902, du regroupement entre diverses " unions social-démocrates ". Parmi les divers courants qui le constituent, un courant " de gauche " s'impose progressivement, qui mettra la lutte syndicale au cœur de ses préoccupations, après une période au cours de laquelle l'anticléricisme (opposition au pouvoir du clergé) avait marqué son action. Dans la suite de son histoire, le parti socialiste a été régulièrement partagé entre une aile gauche, " ouvriériste " (donnant la priorité aux ouvriers), partiellement inspirée du marxisme, et une aile " centriste ", influencée par des intellectuels de tendance plus bourgeoise et plus modérée dans sa critique du capitalisme et dans sa détermination à construire le socialisme. Après la Deuxième Guerre mondiale, s'ouvrant à d'autres couches sociales, le parti devient le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (P.O.S.L.), nom qu'il a gardé jusqu'aujourd'hui.

Ses statuts font de lui un parti populaire " de gauche ". Seconde force politique du pays, il a participé depuis 1945 à plusieurs Gouvernements, en coalition avec le P.C.S. ou le P.D. En 1927, le mouvement ouvrier reprit le quotidien " Escher Tageblatt " et se donna ainsi un organe de presse propre. Le " Tageblatt " est considéré comme presse amie, indépendante dans ses choix éditoriaux.

! " Gauche " et " droite " ?

Dans le langage courant, les partis politiques sont dits " de gauche ", " de droite " ou " du centre ". Les partis dits " de gauche " sont généralement plus sensibles aux inégalités économiques et sociales. Ils attribuent généralement une place plus importante à l'Etat pour corriger ces inégalités et réguler l'économie. Pour ces deux raisons, ils sont davantage portés à promouvoir le changement. Tout en cherchant à élargir leur base électorale, ils restent marqués par leur souci de défendre les intérêts des ouvriers, des chômeurs et des catégories défavorisées. Les partis dits " de droite " sont généralement plus sensibles à la liberté et à la libre concurrence. Ils sont davantage enclins à limiter les interventions de l'Etat dans le fonctionnement de l'économie et de la société. Ils représentent davantage les intérêts des élites et des classes supérieures et ont davantage tendance à défendre l'ordre établi. Les partis dits " du centre " se situent le plus souvent entre ces deux courants, empruntant certains éléments à chacun d'eux. Ils ont tendance à regrouper les " modérés ", issus de toutes les couches sociales, dont les couches moyennes.



Sur l'échelle politique "gauche-droite" allant de 1 (position la plus à gauche) à 10 (position la plus à droite), les trois partis les plus "à gauche" sont le parti de La Gauche (Déi Lénk), le P.O.S.L. et les Verts (Déi Gréng), avec des moyennes inférieures à 5 sur 10. Deux partis sont situés davantage à droite : l'A.D.R. et surtout le P.C.S.. Le P.D. se situe le plus au centre, avec une moyenne de 5,3 sur 10, proche de la moyenne nationale (5,4 sur 10).

2. Le Parti chrétien-social (P.C.S. ou C.S.V.)

Face à l'anticléricisme des libéraux et des sociaux-démocrates et face au socialisme montant, les députés " catholiques " ou " cléricaux " décidèrent de créer en 1914 le " Parti de la droite ".

Accédant au pouvoir en 1915, le P.C.S. est devenu, dès 1919, avec l'introduction du suffrage universel (et donc l'accession des femmes au droit de vote), la formation politique la plus importante du pays. Hormis pendant quelques périodes, le P.C.S. a fait depuis lors partie de toutes les coalitions au pouvoir.

Se définissant comme " parti populaire ", le parti a adopté en 1945/1946 son nom actuel et est resté depuis lors le parti le plus important du Luxembourg, presque toujours au pouvoir (sauf entre 1974 et 1979).

Longtemps prédominant dans le monde rural et agricole et recrutant principalement dans les populations catholiques pratiquantes, le P.C.S. a progressivement élargi sa base en adoptant un profil démocratique et social qui l'a empêché de se couper des couches populaires.

Proche de l'Eglise catholique, le P.C.S. bénéficie de l'appui du " Luxemburger Wort ", fondé en 1848.

3. Le Parti démocratique (P.D. ou D.P.)

La vie politique du Luxembourg, depuis son accession à l'indépendance en 1839, a longtemps été dominée par des hommes politiques dits " libéraux ", attachés aux libertés fondamentales proclamées par la Révolution française de 1789. C'étaient le plus souvent, à l'époque, des notables, issus des grandes familles bourgeoises du pays. En 1904, ils se rassemblent dans une structure souple, la " Ligue libérale ". Le suffrage universel de 1919 est fatal aux libéraux luxembourgeois, alors sans assise populaire et longtemps protégés par le vote " censitaire ". Après une période d'adaptation, ils reviennent au pouvoir, en coalition avec le Parti de la droite, de 1926 à 1937.

Le libéralisme luxembourgeois renaît en 1945 avec la création du Groupement patriotique et démocratique, issu des mouvements de résistance. Le Parti démocratique actuel a été créé en 1954. Les statuts le définissent comme un parti populaire. Devenu une importante force politique du pays, il a participé, en coalition avec l'un ou l'autre des deux autres grands partis luxembourgeois, à plusieurs gouvernements.

Le " Letzebuurger Journal " est l'organe de presse proche du Parti démocratique.

4. Les Verts (Déi Gréng)

Constitué le 23 juin 1983, le mouvement de l'écologie politique au Luxembourg a passé une jeunesse, tantôt tumultueuse, tantôt euphorique, marquée par une scission en 1986, suivie d'une fusion, en 1995.

La croissance du parti est due à l'intérêt croissant des électeurs et des électrices pour les thèmes écologiques. En 1984, les Verts ont pour la première fois participé aux élections législatives et remporté leurs premiers sièges ; en 1989, les deux partis Verts issus de la scission totalisaient 4 sièges (sur 60) ; depuis 1994, les parlementaires de DÉI GRÉNG constituent un groupe politique à part entière.

Depuis 1994, ils disposent aussi de sièges au Parlement européen et, depuis 1993, ils ont réussi leur entrée dans les conseils communaux.

La déclaration de principe du parti DÉI GRÉNG est à la fois une prise de conscience et un engagement pour l'avenir. Les priorités, qui se retrouvent dans les travaux du parti à tous les niveaux, sont : l'écologie, les droits humains et la solidarité, la démocratie, la justice sociale, le changement structurel de l'économie, l'égalité entre hommes et femmes, la participation égalitaire des immigrantes et immigrants, le refus de la violence et l'engagement pour une Europe écologique et sociale.

Le " Woxx " est un hebdomadaire alternatif proche des Verts

5. Le Comité d'action pour la démocratie et la justice en matière de retraites (A.D.R.)

Le 3 avril 1987 fut fondé le comité d'action dit " 5/6 ". Celui-ci prit le nom A.D.R.

(" Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtheeket ") en novembre 1992. L'A.D.R. est né du mécontentement d'une partie de l'opinion publique luxembourgeoise à l'égard du régime des retraites et de l'attitude, jugée insatisfaisante, des grands partis en la matière. Il vise à introduire un régime de retraite unique, dit, à l'époque, des " 5/6 ". Dès les élections du 18 juin 1989, l'A.D.R. présenta une liste de candidats pour chacune des circonscriptions électorales du pays et réussit d'emblée à faire entrer 4 de ses candidats au nouveau Parlement. Depuis les élections de 1994, l'A.D.R. forme un groupe parlementaire.

6. La Gauche (Déi Lénk)

En 1999, Déi Lénk - la Gauche - a été fondée afin de rassembler les forces politiques auparavant divisées qui se situent " à gauche " de la social-démocratie et des écologistes. Elle est constituée de militants de la " Nouvelle Gauche " (Nei Lénk), du Parti Communiste Luxembourgeois, du Parti Socialiste révolutionnaire, ainsi que de socialistes de gauche et de syndicalistes. Depuis les élections de 1999, la Gauche est représentée par un député à la Chambre.

Les deux partis qui forment le Gouvernement depuis les élections de 1999 sont le P.C.S. (19 élus) et le P.D. (15 élus) qui représentent ensemble une majorité de 34 sièges sur 60 à la Chambre des Députés. La Chambre est en effet composée actuellement de 60 députés.

Résultats des élections législatives 1999

Circonscriptions électorales	Partis politiques ayant présenté des listes électorales									
	La Gauche	P.O.S.L.	P.D.	A.D.R.	Gréng a liberal Allianz	P.C.S.	Les Verts	De Steierzueler	Parti du 3e âge	Total
Centre	0	4	7	2	0	6	2	0		21
Est	0	1	2	1	0	3	0			7
Nord	0	1	2	2	0	3	1			9
Sud	1	7	4	2	0	7	2		0	23
Total	1	13	15	7	0	19	5	0	0	60

Pour en savoir plus, consulter les sites internet des 6 principaux partis :

La Gauche : www.lenk.lu

A.D.R. : www.adr.lu

P.O.S.L. : www.isap.lu

P.C.S. : www.csv.lu

P.D. : www.dp.lu

Les Verts : www.greng.lu

Quelle confiance les jeunes et les étrangers ont-ils dans les partis politiques ?

La Recherche Européenne sur les Valeurs au Luxembourg a demandé aux personnes interrogées d'exprimer leur degré de confiance à l'égard de 16 institutions importantes de la société luxembourgeoise. Parmi ces institutions figuraient " les partis politiques ". Voici le " hit parade " de leur opinion sur l'ensemble des 16 institutions nommées :

<i>(Grande ou certaine) confiance dans les institutions</i>	<i>Luxembourg</i>	<i>18 pays de l'Ouest</i>	<i>Différence Lux - 18 pays</i>
Système de sécurité sociale	79	57	22
Système de santé	78	67	11
Police	72	69	4
Système d'enseignement	68	71	-4
ONU	65	55	10
Parlement	63	44	19
OTAN	62	47	15
Administration	60	45	15
Système judiciaire	59	51	7
Union Européenne	58	45	13
Armée	54	56	-2
Syndicats	52	39	13
Eglise	48	53	-5
Presse	46	37	9
Grandes entreprises	40	41	-1
Partis politiques	33		

Note de lecture :

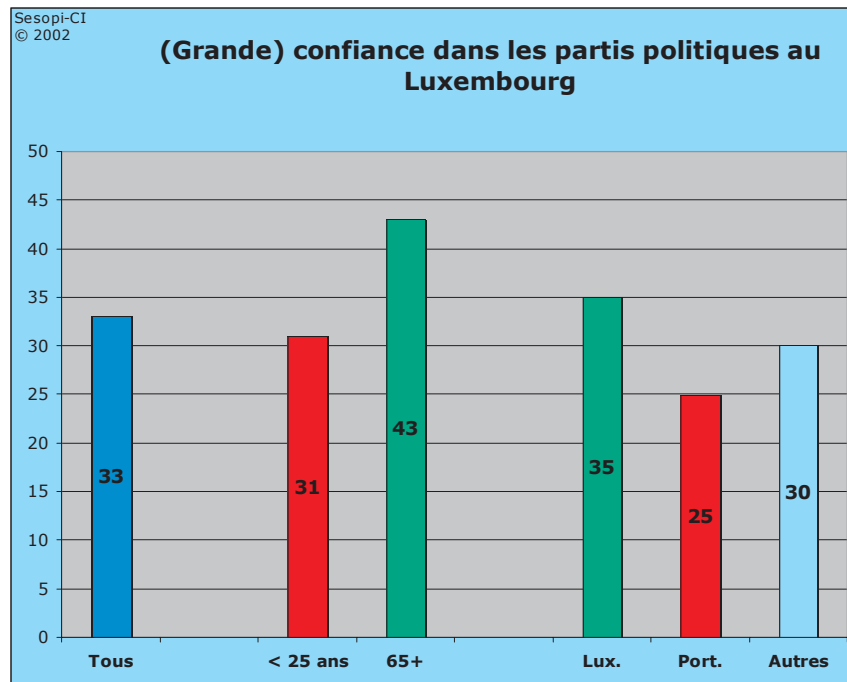
Pour chaque institution, la 2ème colonne indique le pourcentage de confiance pour l'ensemble du Luxembourg, la 3ème colonne pour l'ensemble des 18 pays de l'Europe de l'Ouest (qui ont participé à la recherche). La 4ème colonne indique la différence de pourcentage pour chaque institution entre le pourcentage atteint au Luxembourg et le pourcentage atteint dans les 18 pays européens. Ainsi, pour les habitants du Luxembourg, la confiance dans le système de sécurité sociale atteint 79 %, mais seulement 57 % dans l'ensemble des 18 pays européens. La confiance dans le système de sécurité sociale est donc supérieure de 22 % au Luxembourg. Dans la 4ème colonne, on a mis en vert les institutions pour lesquelles la confiance est supérieure au Grand-Duché et en rose les institutions pour lesquelles la confiance est moins grande au Grand-Duché. C'est seulement au Luxembourg qu'on a inclus les partis politiques dans la liste des institutions.

Trois institutions occupent le hit parade de la confiance au Luxembourg :

le **système de sécurité sociale**, le **système de santé** et **la police**. Dans les trois cas, surtout dans les deux premiers, la confiance est (encore) plus élevée au Luxembourg que dans l'ensemble de l'Europe de l'Ouest. Il s'agit de trois types d'institutions assurant la sécurité et le bien-être physique, matériel et financier des personnes. À l'opposé, 4 institutions n'obtiennent pas une cote de 50 sur 100 : **l'Eglise**, **la presse**, les **grandes entreprises** et les **partis politiques**, soit 4 institutions porteuses d'idées, de valeurs et de projets.

Si, globalement, les habitants du Luxembourg font davantage confiance à la plupart de leurs institutions que les habitants des autres pays européens, leurs réserves sont grandes à l'égard de quelques-unes d'entre elles, dont les partis politiques. Est-ce aussi le cas des jeunes ou des étrangers ?

Si 1 habitant seulement sur 3 (33 %) du Luxembourg fait confiance aux partis politiques, c'est encore un peu moins le cas chez les plus jeunes (31 %) et encore moins parmi les étrangers (30 %), surtout les Portugais (25 %, soit 1 Portugais sur 4).



De leur côté, les résidents de nationalité luxembourgeoise (35 %) et surtout les plus âgés (65 ans et plus : 43 %) font davantage confiance aux partis politiques que la moyenne de la population.

Questions

1. Pourquoi les jeunes font-ils (un peu) moins confiance aux partis politiques que les aînés ? Les raisons avancées sont-elles fondées ?
2. Pourquoi les Portugais font-ils moins confiance aux partis politiques que les autres résidents ? Les raisons avancées sont-elles fondées ?
3. Quelles interpellations, questions et propositions les jeunes ou les Portugais pourraient-ils formuler aux partis politiques pour que ces derniers rencontrent mieux leurs aspirations et remplissent mieux leurs rôles au sein de la société ?

Information complémentaire :

Voir les fiches FT8 Citoyenneté et politique, FT9 et FT10 Degré de politisation des jeunes et des étrangers, FT11 Pourquoi des partis politiques ?

Quelles sont les missions des communes ?

A. Quel cadre ?

Les missions des communes s'inscrivent dans le cadre de la Constitution et des Lois du pays. Ces missions et ces rôles sont aussi à situer par rapport aux attributions du Conseil communal, du Bourgmestre et du Collège échevinal.

1. Les communes dans la Constitution

Selon la Constitution luxembourgeoise, art. 107 :

" Les communes forment des collectivités autonomes, à base territoriale, possédant la personnalité juridique et gérant par leurs organes leur patrimoine et leurs intérêts propres."

Il y a dans chaque commune un conseil communal élu directement par les habitants de la commune ; les conditions pour être électeur ou éligible sont réglées par la loi...

... La commune est administrée sous l'autorité du collège des bourgmestres et échevins, dont les membres doivent être choisis parmi les conseillers communaux...

... La loi règle la composition, l'organisation et les attributions des organes de la commune... La commune participe à la mise en œuvre de l'enseignement de la manière fixée par la loi.

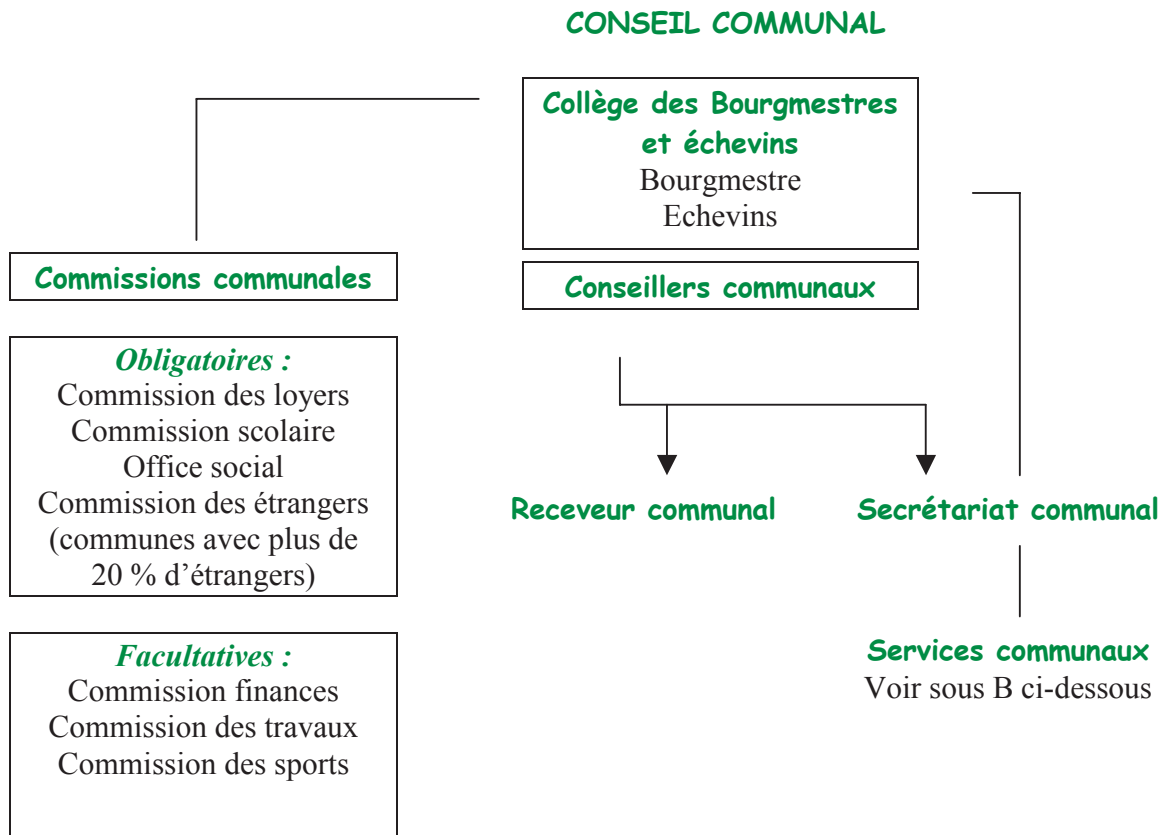
2. La commune dans la loi communale

La loi communale de 1988 précise la nature et le fonctionnement des communes et de ses organes : formation, composition et attributions du conseil communal, du collège des bourgmestres et échevins, du bourgmestre et des principaux agents et services des communes. Le Grand-Duché compte aujourd'hui 118 communes.

3. La participation des habitants à la vie de la commune

- Par l'information de la population
 - o Information de la population avant des décisions importantes
 - o Publication des règlements communaux
 - o Bulletin communal
 - o Toute personne intéressée peut assister aux réunions publiques du Conseil communal et prendre ainsi connaissance des décisions prises
- Par la participation aux commissions communales consultatives
- Par la consultation de la population
 - o Consultation de la population sur des questions spécifiques
 - o Referendum : obligatoire s'il est demandé par 1/5 des électeurs dans les communes de plus de 3000 habitants ou 1/4 des électeurs dans les autres communes. La participation au referendum est obligatoire. Le referendum a une valeur consultative.
- Par les " mouvements de citoyens " (Biergerinitiativ), les habitants peuvent se regrouper pour agir pour ou contre des décisions politiques prises ou à prendre par les autorités communales.

4. Organigramme de la commune



Les conseillers communaux sont élus au suffrage universel direct. Leur nombre varie de 7 à 27 selon la population de la commune.

Le bourgmestre et les échevins (de 2 à 6 échevins) forment le Collège échevinal. Ils sont choisis parmi les membres luxembourgeois du Conseil communal et nommés par le Ministre de l'Intérieur - par le Grand-Duc pour les grandes villes du pays.

B. Quelles sont les principales missions des communes ?

En se basant sur la Constitution, sur la loi communale et sur le fonctionnement effectif des communes, on peut lister et classer comme suit les principales missions des communes, qui constituent autant de services que les habitants peuvent en attendre - sans être aucunement exhaustif à ce propos :

1. Administration

Secrétariat, état civil et bureau de la population : registres de la population et état civil, délivrance des cartes d'identité et des cartes de résidents, déclarations d'arrivée et de départ, inscription sur les listes électorales, déclarations de naissance et de décès, formalités de mariage et de divorce, extraits (de résidence, de naissance, de mariage, de décès, composition de ménage...)

2. Scolarisation

- Les écoles enfantines (précoces), préscolaires et primaires
- Les classes de soutien scolaire
- Les cours en langue maternelle, intégrés ou parallèles
- Les journées continues à l'école
- Les transports scolaires
- Le soutien scolaire (subsides aux étudiants, etc..)

3. Vie associative, culturelle et sportive

- Bibliothèques
- Subsidés et soutien divers aux associations
- Centres culturels et activités culturelles, théâtres
- Centres sportifs et activités sportives, piscines
- Cours de langue

4. Logement

- Construction et mise à disposition de logements sociaux, aides au Logement, nouveaux lotissements, foyers d'accueil
- Litiges entre propriétaires et locataires
- Entretien des lieux de culte

5. Ordre, sécurité et tranquillité publics, écoute et information des citoyens

- Police, réglementation du trafic, parkings, autorisations diverses
- Protection contre le feu
- Fonctionnement des commissions consultatives communales, bulletin communal, etc.

6. Services divers

- La recette communale : paiement des factures, du recouvrement, de l'impôt foncier, des taxes communales...
- Transports publics
- Hygiène
- Surveillance des conditions de logement
- Service social : aides (administrative, financière et autres) aux personnes et familles dans le besoin, services de santé, aide aux demandeurs de revenu minimum garanti (RMG), aide familiale, repas sur roues, cartes de priorités
- Gestion du patrimoine et des infrastructures : bâtiments publics, routes et chemins, trottoirs, parcs et autres espaces publics, cimetières, distribution d'eau potable, de gaz et d'électricité
- Protection du cadre de vie : zones vertes et de récréation, parcs et jardins publics, entretien et protection des forêts et de la nature
- Soutien au développement économique : implantation d'entreprises et création d'emplois, développement du tourisme



Quelle place pour les étrangers dans les communes ?

En combinant les informations et suggestions de plusieurs fiches incluses dans ce dossier, on s'apercevra que les possibilités, les lieux et les formes de participation des étrangers à la vie de leur commune sont nombreux et variés. Se reporter aux fiches : FT1, FT7, FT8, FT11, FT13, FT15, FT16, ACT1, ACT6, M4 et M12.

Voici un relevé systématique, mais non exhaustif, de ces lieux et de ces possibilités

1. Dans le domaine associatif

- Participer comme membre ou comme bénévole à la vie et aux activités d'une ou de plusieurs associations (luxembourgeoises, étrangères, mixtes) dans les domaines qui intéressent
- Participer comme habitant aux manifestations et autres activités organisées dans la commune par des associations locales, régionales ou nationales
- Participer comme bénévole à l'association des pompiers de la commune ou du village et aux formations qu'elle organise pour ses membres bénévoles

2. Dans le domaine culturel

- Participer comme membre ou comme bénévole à la vie et aux activités d'une ou de plusieurs associations culturelles (luxembourgeoises, étrangères, mixtes) : fanfares, chorales, groupe de théâtre, groupes musicaux, clubs cinéma, ateliers créatifs
- Participer comme habitant aux manifestations et autres activités culturelles organisées dans la commune par des associations culturelles locales, régionales ou nationales
- Participer à des cours de langues ou donner des cours de langues

3. Dans le domaine récréatif et sportif

- Participer comme bénévole ou comme membre à la mise sur pied et à la gestion d'activités sportives ou récréatives
- S'inscrire et participer aux activités organisées par les associations ou centres sportifs et récréatifs

4. Dans le domaine éducatif

- Etre membre actif de l'association des parents d'élèves existant dans la commune ou, si elle n'existe pas, en mettre une sur pied avec d'autres parents
- Participer aux réunions, aux manifestations et autres activités organisées par l'association des parents d'élèves ou par les enseignants des écoles de la commune
- Soutenir l'école de devoirs existante ou, s'il n'en existe pas, en créer une avec d'autres parents ; participer aux activités de l'école de devoirs
- Rencontrer individuellement ou à plusieurs tel ou tel enseignant si un problème se pose avec un enfant ou un jeune

5. Dans le domaine politique

- S'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales et européennes
- Se porter candidat auprès de la commune ou auprès d'un parti politique pour les élections communales ou européennes
- Voter aux élections communales et européennes
- Devenir membre ou militant de la section locale d'un parti politique

- Participer comme membre aux travaux d'une commission consultative communale (pour étrangers ou autres)
- Interpeller individuellement ou collectivement l'un ou l'autre organe communal, la Commission communale consultative pour Etrangers
- Participer aux séances d'information et autres activités organisées par la commune, le Conseil communal, les commissions consultatives
- Participer aux " initiatives citoyennes " (voir Fiche FT13) ou contribuer à en mettre une sur pied lorsqu'un problème surgit à propos d'un projet ou d'une décision des autorités communales et que ce problème justifie la réaction des habitants
- Participer aux campagnes électorales en s'informant individuellement et en participant aux activités organisées dans ce cadre par la commune, les commissions consultatives, les partis politiques, les associations
- Après les élections, suivre - individuellement ou collectivement (association, section locale d'un parti...) - ce que les élus font des promesses qu'ils ont faites pendant la campagne électorale, les encourager pour qu'ils les tiennent et lorsqu'ils les tiennent, les interpeller s'ils ne les tiennent pas
- Fournir des informations, proposer un article, comme habitant ou comme membre d'une association ou d'une section locale d'un parti, pour le Bulletin communal
- Assister à certaines réunions du Conseil communal lorsqu'y sont traités des problèmes qui nous concernent
- Participer aux consultations ou aux referendums éventuellement organisés par la commune ; demander à la commune, avec d'autres, qu'une telle consultation ou qu'un tel referendum soit organisé, vu l'importance ou la gravité de certains problèmes ou le désaccord d'un nombre important d'habitants à l'égard d'un projet ou d'une décision du Conseil communal, du collège échevinal ou du bourgmestre

6. Dans le domaine syndical

- Devenir membre ou militant de la section locale d'un syndicat, participer à ses activités, à ses formations ou en organiser avec les autres membres et militants
- Participer comme habitant à certaines manifestations, activités, séances d'information mises sur pied dans la commune par la section locale ou un autre organe syndical

Le rôle des communes dans le quotidien des jeunes

A) Objectifs

- Réfléchir au système politique au niveau communal et à la façon dont les communes répondent aux besoins des jeunes.
- Améliorer la connaissance de la politique au niveau communal.

B) Durée : 90'

C) Déroulement

L'exercice consiste à faire des collages :

- former des groupes de 4 participants : les groupes ont à trouver des images qui représentent des thèmes où les communes ont un pouvoir de décisions et de changements (35')
- les groupes font une synthèse de leurs idées réalisées lors du collage (regroupement des idées principales) (10')
- présentation des résultats en plénière (20')
- mise en commun des résultats par l'animateur (10')
- en grand groupe, proposer un échange à partir du thème " rôles et missions des communes "(15')

D) Remarque

Beaucoup de recherches sur la participation politique montrent que les intérêts politiques des jeunes sont en général régis par le principe de la proximité : les politiques locales génèrent ainsi un plus grand débat et une plus grande participation des jeunes que ne le font les politiques européennes.

E) Variante

Même exercice appliqué au gouvernement



Quels rôles pour les communes dans le quotidien des étrangers ?

A) Objectifs

- a. Découvrir et comprendre les manières dont les communes peuvent répondre aux besoins des étrangers
- b. Que les étrangers perçoivent mieux en quoi ils peuvent être acteurs dans la commune
- c. Améliorer la connaissance que les étrangers ont de la politique communale

B) Cadres ou circonstances

Par exemple, soirée de sensibilisation organisée par la Commission Consultative Communale pour Étrangers ou par une association en lien avec les étrangers

C) Durée : 120'

D) Déroulement : 4 étapes

a. Quels sont les besoins des étrangers dans leur vie au sein de la commune ? [± 20']

L'animateur invite les participants, les uns après les autres, à exprimer les besoins que les étrangers ressentent par rapport à la commune, les note sur des grandes feuilles (série a), en les classant par grands domaines

b. Quels sont les principales missions et les principaux services de la commune ? [± 30']

1. L'animateur demande aux participants d'énumérer tous les services de la commune qu'ils connaissent et les note sur de grandes feuilles (série b) en les classant par grands domaines.
2. L'animateur complète la liste ainsi obtenue, sur base de la Fiche FT13 et de la brochure éventuellement produite par la commune, en utilisant les mêmes feuilles (série b)

Pause de 10'

c. À quels besoins la commune peut-elle répondre ? [± 30']

1. En utilisant les deux séries (a) et (b) de feuilles-réponse ci-dessus, rendues bien visibles, l'animateur invite les participants à confronter les besoins exprimés (série a) aux missions et services communaux énumérés (série b).
2. Il prend, un à un, quelques besoins énoncés dans la série (a) et demande aux participants s'ils voient un service ou une mission de la commune qui peuvent répondre à ce besoin. En cas de réponse positive, il entoure au marqueur VERT le besoin et le service en question ; en cas de réponse négative, il entoure au marqueur ROUGE le besoin qui ne reçoit pas de réponse.
3. Après ± 25 minutes de cet exercice, l'animateur fait le point sur les besoins qui peuvent trouver une réponse au niveau de la commune et nomme les besoins qui ne trouvent pas de réponse. On passe alors à la 4ème étape, en vue de chercher les manières de répondre au besoins non satisfaits.

d. Que faire pour le reste ? [± 20']

1. En puisant dans la liste des besoins non couverts par la commune, l'animateur demande aux participants par qui et comment ces autres besoins pourraient être rencontrés ; il les note au fur et à mesure sur une autre feuille blanche (série c).
2. En utilisant ses propres connaissances et les Fiches FT1 (Citoyenneté et engagement associatif), FT7 (formes de participation des étrangers), M4 (Les associations en lien avec les étrangers), FT8 (Citoyenneté et politique), FT11 (Pourquoi des partis politiques ?), FT14 (Place pour les étrangers dans les communes), FT16 (Le vote : quel sens ?), M5 (Les CCCE, moyen de participation politique des étrangers), l'animateur cherche, avec les participants les autres moyens de trouver des réponses à leurs besoins.

E) Conclusions

Par exemple :

- a. Les organes et les services communaux peuvent répondre à certains besoins ; pour cela, il faut les découvrir et les connaître
- b. La commune ne peut répondre à tous les besoins ;
 1. D'autres lieux, institutions, organisations peuvent éventuellement le faire
 2. Certains besoins ou problèmes sont mal, peu ou pas du tout rencontrés
-> que faire ?
- c. On ne peut tout attendre des autres : il faut aussi devenir acteur soi-même, s'engager, " bouger pour que des choses bougent "

F) Matériel

- a. Un " flip-chart " avec des grandes feuilles blanches, des marqueurs noirs, verts et rouges
- b. Prévoir de suspendre les trois séries de feuilles blanches sur des tableaux, panneaux ou des fenêtres - papier collant ou punaises...
- c. Prévoir la documentation nécessaire : la présente brochure avec les Fiches appropriées, la brochure de présentation de la commune

Le jeune et ses problèmes ; ses problèmes ?

A) Objectifs

- Débattre des différents problèmes des jeunes et de leur prise en compte par la politique
- Sensibiliser les participants aux possibilités d'action de la politique
- Devenir conscient de l'impact des actions politiques sur la jeunesse
- Développer la coopération et les capacités de travail de groupe

B) Durée : 70'

C) Déroulement

- 1) Exercice individuel : collage " problèmes typiques de la jeunesse dans notre société " (25 ')
- 2) Mise en commun au tableau / faire des catégories (15 ')
- 3) Réalisation d'un tableau en commun : problèmes/défis de la jeunesse et possibilités d'action de la politique (30')

D) Remarque

Possibilité d'inviter les participants à discuter sur les conséquences d'un changement politique. Il est utile de préparer très précisément les problèmes que vous souhaitez aborder .

E) Variante (durée : 35')

- 1) Exercice individuel : Ecrire sur une carte les problèmes typiques de la jeunesse dans notre société (5')
- 2) Affichage " cartes sur panneau " (10')
- 3) Réaliser en commun le tableau " Problème/défis de la jeunesse et possibilités d'action de la politique " .



"La jeunesse et la politique"

A) Objectifs

- Développer la réflexion sur le lien entre les jeunes et la politique
- Encourager la discussion sur la relation entre les hommes politiques et les jeunes
- S'interroger sur ses représentations de la politique

B) Durée : 45'

C) Déroulement

1. Explication des citations (voir verso)
2. Former des groupes de 2 et tirer au sort une affirmation à trouver (2 ou 3 exemples) "pourquoi cette affirmation est juste " ou " pourquoi cette affirmation n'est pas correcte " (10 ')
3. En plénière : partage des réflexions (15')
4. Discussion sur base des questions suivantes (15') :
 - Pourquoi cette distance entre la politique et les jeunes ?
 - Quels sont les rapports entre les intérêts des hommes politiques pour la jeunesse et ceux des jeunes pour la politique ? Comment cela se traduit-il dans le comportement lors du vote des jeunes ?

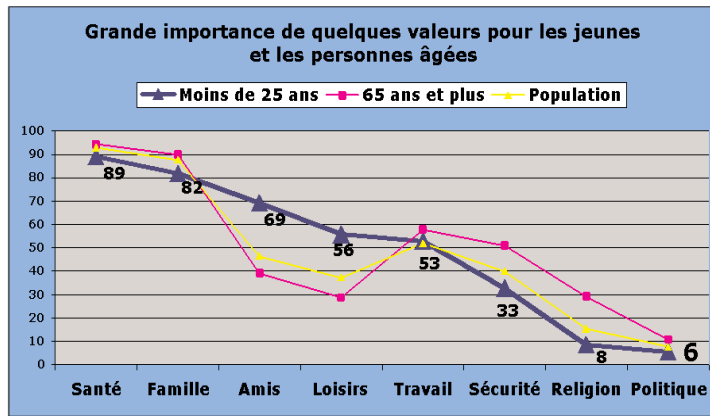
D) Remarque

Attention à favoriser un débat ouvert. Les déclarations sont à utiliser comme possibilités pour lancer une discussion ouverte (par exemple sur les possibilités des jeunes d'exprimer leurs souhaits et leurs intérêts).

E) Informations complémentaires

Dans la Recherche Européenne sur les Valeurs (SESOP) : le tableau " Grande importance de quelques valeurs pour les jeunes et les personnes âgées " (**M9**)

(Reproduire le document, un exemplaire par participant ou utiliser un rétroprojecteur) éventuellement utiliser **M10** ou **M11**



Explications : *Santé et famille sont plébiscitées par tous. Religion et politique sont sous-évaluées par tous, surtout par les jeunes. Les jeunes sur-évaluent les amis et relations ainsi que les loisirs et sous-évaluent le plus la politique.*

Citations sur la jeunesse et la politique

" Politik interessiert mich gar nicht. Habe mich auch nie irgendwo engagiert. Was soll man auch sonst machen, als halt sein eigenes Ding durchzuziehen? Wenn Leute sich engagieren, dann ist das eben ihr Interessengebiet. Wenn sich jemand für Politik interessiert, dann soll er sich da engagieren,- Ich habe nicht mal gewählt ."

La politique ne m'intéresse pas du tout. Aussi je ne me suis jamais engagé. Que faire sinon s'occuper de ses propres affaires? Si les personnes s'engagent, alors c'est que cela coïncide avec leur centre d'intérêt. Si quelqu'un s'intéresse à la politique, alors il peut s'y engager. Je n'ai même pas voté.

(Fabian, 20 Jahre, Niederbayern) aus : Deutsche Shell (Hrsg.): Jugend 2000

"Wenn die Politiker sagen, 'Die Jugendlichen kümmern sich nur um sich selbst', dann haben sie recht. Die Politiker kümmern sich ja auch nur um sich selbst, warum sollen wir uns dann um sie kümmern?"
(männl. 16 Jahre)

Si les hommes politiques disent " les jeunes ne s'intéressent qu'à eux-mêmes ", ils ont raison. Les hommes politiques eux aussi ne s'occupent que de leurs intérêts, pourquoi alors s'occuper d'eux.
aus : Deutsche Shell (Hrg.): Jugend 97'

"Diese Politiker haben ihren eigenen Lebensstatus, von dem sie ausgehen. Die machen sich gar nicht den Kopf, wie's bei uns aussieht." (weibl. 25 Jahre)

Les hommes politiques partent de leur propre mode de vie. Ils ne se font pas d'idée de la situation des jeunes.

aus : Shell-Studie 1997

"Die Themen, die in der Politik aufkommen sind nichts für Jugendliche. Die Politiker machen eigentlich nur Politik für sich selber." (weibl, 25 Jahre)

Les thèmes de la politique ne concernent pas les jeunes. Les hommes politiques ne font de la politique que pour eux-mêmes.

Shell-Studie , 1997

"Zu Politikern habe ich kein Vertrauen, die sind unglaublich. Deshalb habe ich eigentlich auch kein grosses Interesse an Politik." (weibl. 29 Jahre)

Je ne fais pas confiance aux hommes politiques, ils manquent de crédibilité. C'est pourquoi que je ne m'intéresse pas à la politique.

Shell-Studie 1997

Matériel : voir graphique M9 en format A4

" A discuter "

A) Objectif

L'activité consiste, pour les participants, à prendre le temps de s'interroger sur leurs croyances au sujet de la politique.

- Développer la coopération et les capacités de travail de groupe
- Acquérir une certaine assurance pour exprimer son avis personnel
- Devenir capable de reconnaître et d'échanger certaines de ses croyances au sujet de la démocratie

B) Durée : 30'

C) Déroulement

1. Lire à voix haute les croyances exprimées.
2. Demander aux participants de lire attentivement les croyances et d'indiquer leur degré d'accord ou de désaccord pour chacune d'elles. Il s'agit d'un exercice individuel.
3. Demander aux participants d'écrire les deux croyances avec lesquelles ils sont le plus en accord.
4. Suggérer un partage en sous-groupe ou en grand groupe, selon l'appréciation de l'animateur

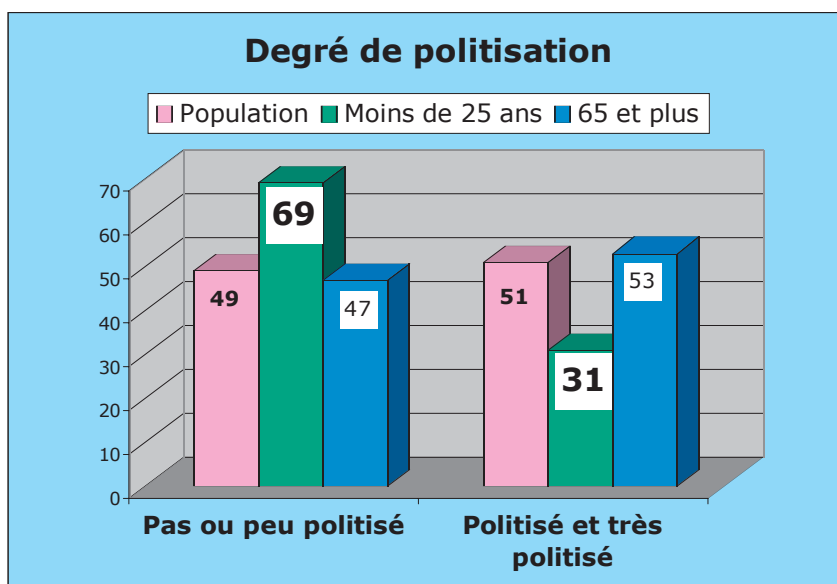
D) Remarque

L'animateur peut, pour la discussion lors du point 4, recopier les croyances sur un tableau noir ou sur un panneau (le but étant que tous les participants puissent voir les croyances parfaitement).

D) Information de base

Etude du SeSoPI : tableau " degré de politisation ", fiche FT9

Matériel : voir graphique M11 en format A4



Alors que pour l'ensemble de l'échantillon nous trouvons 49% de personnes peu ou pas politisées, cette proportion est de 69% pour les jeunes de moins de 25 ans. L'âge influence donc fortement le niveau de politisation des personnes, les jeunes de moins de 25 ans apparaissant majoritairement peu ou pas politisés.

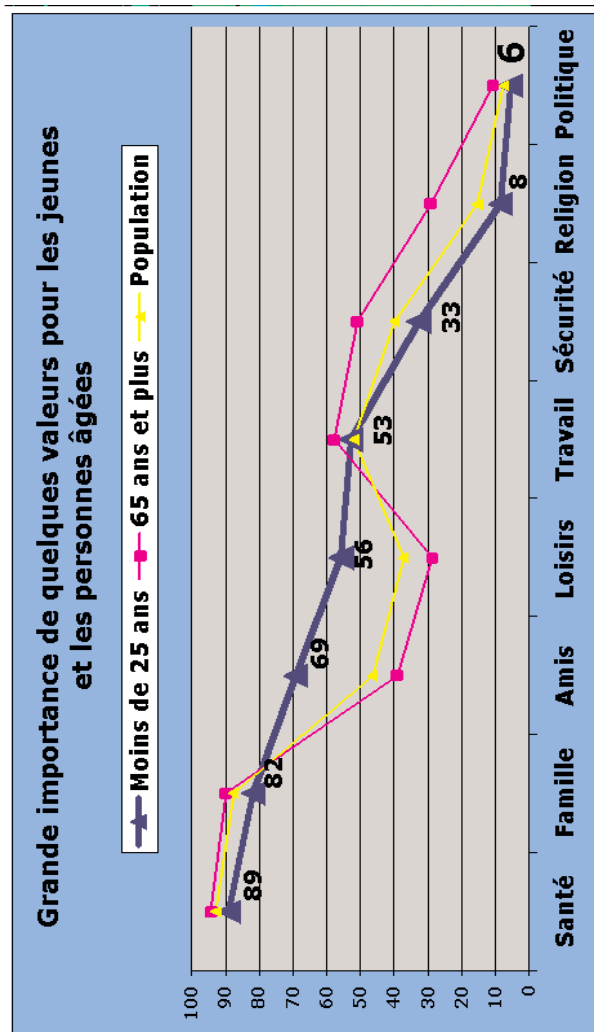
2

ACT 9

	++	+	0	-	--
Politik ist ein schmutziges Geschäft!					
La politique est un sale boulot.					
Die da oben machen doch nur, was sie wollen!					
Ceux-là ne font de toute façon qu'à leur tête.					
Politik geht jeden an!					
Chacun est concerné par la politique!					
Politik ist wichtig, damit man seine Rechte und Interessen durchsetzen kann!					
La politique est importante pour faire valoir ses droits et intérêts.					
Die Bürgerinnen und Bürger haben viel zu hohe Ansprüche an die Politik und Politiker!					
Les citoyens ont des attentes trop élevées par rapport à la politique et aux hommes politiques.					
Nachteil unserer Demokratie ist, dass jeder glaubt, mitreden zu können!					
Le désavantage de notre démocratie est que chacun pense pouvoir prendre part à la discussion.					
In der Politik wird viel zu viel gestritten!					
Il y a trop de disputes dans la politique!					
Die Politiker sind doch nur auf Stimmenfang aus!					
Seules les voix comptent pour les politiciens!					
Die Demokratie ist das kleinere Übel!					
La démocratie est le moindre mal!					
Die Unzufriedenen sollten sich selbst stärker in der Politik engagieren!					
Les insatisfaits devraient s'engager davantage dans la politique!					
Die Regierung sollte viel mehr Macht haben, damit die ewige Streiterei aufhört!					
Le gouvernement devrait avoir plus de pouvoir pour mettre fin aux divergences éternelles!					
Es gibt keine Staatsform, in der die individuellen Freiheitsrechte des Einzelnen grösser sind als in der Demokratie!!! n'y pas de système d'Etat, où les droits individuels de liberté sont plus présents que dans la démocratie !					
Wenn ich will, kann ich mich einmischen- und das ist mir wichtig!					
Si je veux, je peux m'impliquer-et cela m'importe !					
In einer Demokratie müssen nun mal unterschiedliche Standpunkte offen ausgetragen werden!					
Dans une démocratie les points de vue différents doivent être débattus ouvertement !					

Graphique : “Grande importance de quelques valeurs pour les jeunes et les personnes âgées”

Explications : voir ACT8 et FT4

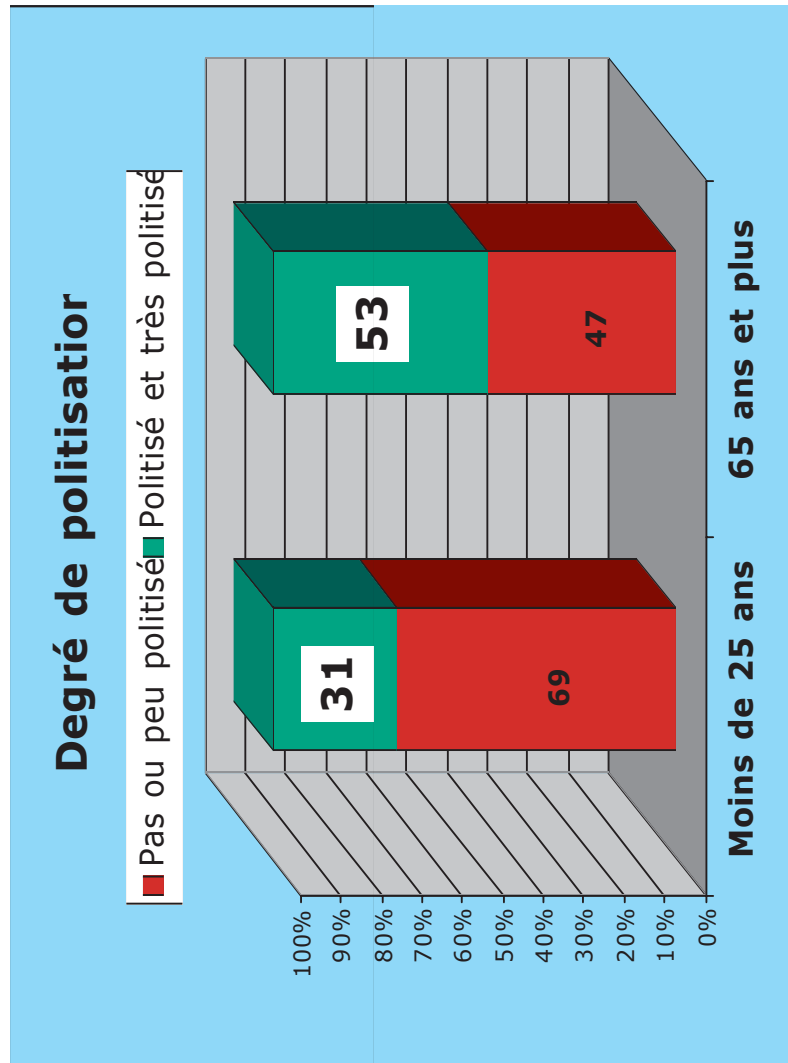


Explications : Santé et famille sont plébiscitées par tous. Religion et politique sont sous-évaluées par tous, surtout par les jeunes. Les jeunes sur-évaluent les amis et relations ainsi que les loisirs et sous-évaluent le plus la politique.



Graphique : “Degré de politisation”

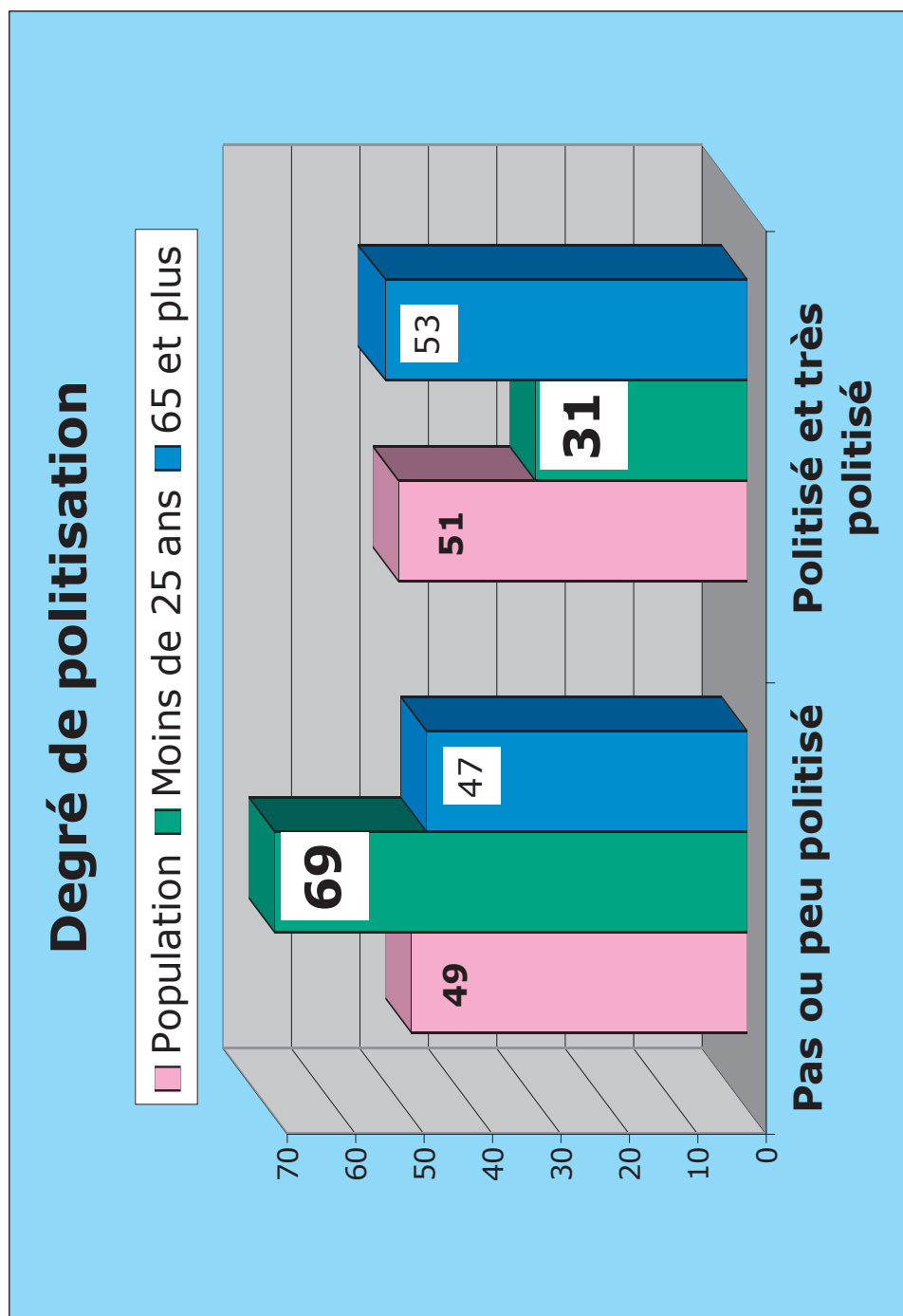
Explications : voir FT9





Graphique : “Degré de politisation”

Explications : voir ACT9 et FT9



Explication : Alors que pour l'ensemble de l'échantillon nous trouvons 49% de personnes peu ou pas politisées, cette proportion est de 69% pour les jeunes de moins de 25 ans. L'âge influence donc fortement le niveau de politisation des personnes, les jeunes de moins de 25 ans apparaissant majoritairement peu ou pas politisés.





III. Pourquoi voter ?



RÉSIDENTS
ÉTRANGERS

31 MARS 2004

ÉLECTIONS
COMMUNALES
OCTOBRE 2005

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DE
VOTRE COMMUNE JUSQU'AU
31 MARS 2004 !

VOTER POUR FAIRE BOUGER



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG





III. Pourquoi voter ?

Les étapes du droit de vote dans l'histoire du Luxembourg

Le droit de vote, un droit en évolution

Le Grand Duché de Luxembourg existe depuis 1839 comme pays indépendant. La première Constitution date aussi de 1839. Le droit de vote y a connu depuis le début une évolution intéressante.

Longtemps, les jeunes (18-25 ans) et, surtout, les étrangers ne jouissaient pas du droit de vote.

1ère étape : le droit de vote est dit " censitaire " ... c'est-à-dire réservé aux hommes, âgés d'au moins 25 ans, capables de payer un impôt électoral

Depuis la première Constitution jusqu'en 1918, le Luxembourg avait un système électoral censitaire. Ce terme, relatif au "cens" (du latin : census, recensement), réfère à l'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible. Les hommes âgés de 25 ans au moins avaient ce droit de vote, ou ce droit au suffrage censitaire. L'électorat actif était lié au paiement du cens (impôt) électoral qui était de 10 francs en 1848. En 1845, le taux d'électeurs représentait 5.9% de la population luxembourgeoise en âge électoral ; en 1913, ce taux était de 30.9 %.

2ème étape : le droit de vote est dit " universel " ... c'est-à-dire ouvert à tous les hommes ET femmes, âgés d'au moins 21 ans, de nationalité luxembourgeoise

Depuis 1919, cette condition du cens (impôt) a été abolie et le suffrage universel a été introduit pour toute personne - femme et homme - de nationalité luxembourgeoise âgée de 21 ans au moins. Du même coup, femmes et hommes jouissaient de ce droit de citoyen/ne et le taux d'électeurs par rapport à la population luxembourgeoise en âge électoral est passé à 100%, car la loi luxembourgeoise a rendu le vote obligatoire.

3ème étape : le droit de vote dit "universel" s'ouvre à tous les hommes ET femmes, âgés d'au moins 18 ans, de nationalité luxembourgeoise

La situation précédente a duré jusqu'en 1972 avant qu'un changement dans la loi électorale n'intervienne. La révision constitutionnelle du 27 janvier 1972 a accordé le droit de vote à toute personne de nationalité luxembourgeoise âgée de 18 ans au moins.

4ème étape : le droit de vote est ouvert aux étrangers communautaires, d'abord pour les élections européennes, puis pour les élections communales

Le Traité de Maastricht de 1992 institue une citoyenneté européenne : les ressortissant(e)s d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ont obtenu le droit de voter pour les élections européennes et pour les élections communales dans le pays européen de résidence. Cependant, le Luxembourg a voulu profiter d'une clause dérogatoire (= exception) lui permettant d'instaurer des conditions particulières de durée de résidence dans le pays pour participer aux élections, comme électeur et comme candidat.

Au Luxembourg les ressortissants de l'Union Européenne ont joui du droit de vote pour les élections européennes dès 1994. Depuis 1999, le droit existe aussi pour les résidents étrangers membres de l'Union Européenne de voter et d'être candidat aux élections communales.

5ème étape : le droit de vote est élargi aux étrangers non communautaires pour les élections communales

La nouvelle loi électorale du 18 février 2003 ouvre le droit de vote aux élections communales à tous les ressortissants non-luxembourgeois, y compris non-communautaires, qui pourront utiliser ce droit dès les élections communales d'octobre 2005.

Etendue et limites du " droit de vote "

Le " droit de vote " donne habituellement le droit de voter (d'être électeur = droit de vote " actif ") et d'être candidat (d'être élu = droit de vote " passif "). Les conditions pour être candidat sont généralement plus strictes (âge, durée de résidence, etc).

La nouvelle loi électorale de février 2003 ouvre le droit de vote actif aux ressortissants non-communautaires, mais pas encore le droit de vote passif (être candidat et élu). Le droit de vote est un droit constitutionnel. Il représente l'un des moyens fondamentaux pour chaque citoyen de participer activement à la vie sociale, économique, politique et culturelle de l'Europe, de son pays, de sa commune. Il a été acquis progressivement, grâce, d'une part, aux revendications et aux luttes de celles et ceux qui en étaient exclus, d'associations et d'institutions diverses, et, d'autre part, grâce à l'évolution du monde politique et des décideurs de la société.

Dans beaucoup de pays du monde, soit le droit de vote n'existe pas (encore), soit les obstacles et les restrictions à l'exercice de ce droit restent nombreux et importants.

Le vote : quels sens ? pour-quoi ?

A. Le droit de vote = le droit de participer aux choix politiques de l'Europe, de son pays, de sa commune

1. Le droit de vote constitue un acquis fondamental de la démocratie et a été élevé au rang de " droit universel "

Dans les siècles passés, les habitants ne disposaient pas du droit constitutionnel de participer aux choix politiques de leur pays, de leur région ou de leur localité. Dans un second temps, ce droit a été réservé à certains (voir fiche précédente) ; enfin, dans un troisième temps, ce droit est devenu " universel " (" suffrage universel "), accessible à toutes celles et tous ceux qui remplissent les conditions prévues par la loi.

Pour être protégé - parce que, souvent, il reste fragile (dans certains pays, ce droit, soit n'existe pas, soit est sérieusement menacé ou paralysé) -, **ce droit a été inscrit dans les grandes chartes internationales et les Constitutions des pays** : dans [La Déclaration universelle des Droits de l'homme](#) (en son Art. 21), dans [le Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales](#) (en son article 3), dans [La Constitution et les lois luxembourgeoises...](#)

La Déclaration universelle des Droits de l'homme cite en son Art. 21 :

Le droit de participer à la direction des affaires publiques, d'accéder aux fonctions publiques, à des élections périodiques, au suffrage universel et au vote secret ou libre.

Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales prévoit en son **article 3** le Droit à des élections libres. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à organiser, à des intervalles raisonnables, des élections libres au scrutin secret, dans les conditions qui assurent la libre expression de l'opinion du peuple sur le choix du corps législatif.

Constitution du Grand-Duché de Luxembourg (17 octobre 1868, modifiée) prévoit :

Art. 11 :

L'Etat garantit les droits naturels de la personne humaine et de la famille.

Art. 51 :

Le Grand-Duché de Luxembourg est placé sous le régime de la **démocratie parlementaire**...

... **L'élection est directe**. Les députés sont élus sur la base du **suffrage universel** pur et simple...

La Loi électorale du 18 février 2003 organise les diverses formes d'élections au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour l'ensemble et pour chacune, elle précise qui sont les électeurs et les candidats, organise la révision annuelle des listes électorales, les recours en justice, la formation des collèges électoraux, la composition et le fonctionnement des bureaux de vote, prévoit le vote par correspondance, les modalités de dépouillement des votes et d'attribution des sièges, énonce les sanctions,...

2. Pourquoi l' " obligation " de voter ?

L'obligation de voter remonte à la Loi de 1919, reprise et complétée dans la Loi de 1924, instaurant le suffrage universel, c'est-à-dire le droit de voter rendu accessible à tous. Le Conseil d'Etat de l'époque a, lui aussi, proposé l'obligation de voter en même temps que le suffrage universel. Ces nouvelles lois, l'avis du Conseil d'Etat et l'exposé des motifs de ces lois se sont largement inspirés des lois et de la Constitution belges (1893). Pourquoi donc l'obligation de voter ? Quel sens lui a été donné par le législateur ?

Le suffrage universel a été le résultat d'un long combat des forces progressistes de la société de la fin du 19e s. et du début du 20e s. Les députés de cette époque - dont Joseph BECH, rapporteur du projet de loi - et le conseil d'Etat ont considéré que ce nouvel acquis politique était un don de la société tout entière au peuple et répondait aux aspirations démocratiques de celui-ci et des forces progressistes.

Ainsi, le 9 juillet 1919, Joseph BECH, dans l'exposé des motifs de la future loi, reprenant l'argument du député belge Janson, affirmait que :

" l'électorat est un "droit social" ; c'est un droit qui doit être reconnu à chacun, à moins qu'il n'y ait de raison grave de le refuser ; mais c'est un droit qui s'exerce dans l'intérêt de la société et, par conséquent, la société peut et doit en réglementer l'exercice ".

Autrement dit, le législateur invite les citoyens à vivre le suffrage universel et l'obligation de voter comme un nouveau " contrat social " entre la société et l'électeur, selon lequel, simultanément et réciproquement, l'électeur dispose désormais du droit de voter et la société du droit d'attendre et d'exiger des citoyens qu'ils participent à la vie politique du pays en votant.

C'est donc aussi en vertu du sérieux et de la gravité du droit et du devoir de vote que le législateur a prévu une amende pour celui qui se soustrait à ce devoir.

Voter = c'est assumer son devoir de participation politique à l'égard de la société tout entière

3. Quels sens a donc le vote ?

Voter constitue l'une des nombreuses manières dont les citoyens peuvent participer à la vie politique de l'Europe, de leur pays, de leur commune.

VOTER = CHOISIR DES ORIENTATIONS = CHOISIR DES REPRÉSENTANTS

- **INFLUENCER LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS**
- **INFLUENCER LA COMPOSITION DU PARLEMENT OU DU CONSEIL COMMUNAL**
- **INFLUENCER LA COMPOSITION DU GOUVERNEMENT OU DU COLLÈGE DES ÉCHEVINS**

Concrètement, par leur vote, les électeurs choisissent les personnes - les " candidats " - qui représenteront le mieux, à leurs yeux, leurs intérêts et leurs attentes au conseil communal, au Parlement national et au Parlement européen.

Habituellement, ces personnes appartiennent à un parti politique (sauf dans le cas du vote majoritaire pour les élections communales). Ce parti, pendant la " campagne électorale ", parfois plus tôt, a proposé un " programme " politique. Ce programme comporte des propositions concrètes concernant les principaux domaines de la vie des gens, des collectivités ou du pays. Ces propositions concrètes, dans leur ensemble et dans leur détail, cherchent à traduire les grands choix et les grandes orientations (les " couleurs ") qui sont propres à ce parti et à la sensibilité d'une partie des électeurs.

Normalement donc, en choisissant tel ou tel candidat de tel ou tel parti politique, les habitants ont la capacité d'influencer les orientations qui devront guider le conseil communal, le Parlement national et le Parlement européen durant la législature (= la période pour laquelle ces représentants sont élus) parce que ce conseil et ces parlements sont constitués selon les résultats des élections. Les résultats des élections communales et nationales contribuent aussi à la formation du collège des échevins et du gouvernement qui vont diriger la commune et le pays pendant le temps de la législature.

B. L' " avant " et l' " après " élections

1. Participer déjà avant les élections

Pour mettre en œuvre plus complètement leur droit de vote et leurs capacités de choix, les citoyens ont la possibilité, avant les élections, de faire entendre leurs voix, d'exprimer leurs attentes et leurs besoins aux personnes qui se portent candidats et aux partis politiques qui présentent des candidats. Elles peuvent le faire individuellement - en interpellant les candidats par courrier ou lors de rencontres pré-électorales - ou collectivement - via des associations ou des groupes de pression qui rencontrent et interpellent les candidats et les partis. Certaines de ces rencontres - lorsqu'elles ont lieu avant la " campagne électorale ", mais même plus tard - amènent les candidats ou leur parti à ajouter, retirer ou changer certaines propositions concrètes.

2. Participer encore après les élections

Une fois que les candidats sont élus, que le conseil communal ou le Parlement sont constitués, tout n'est pas terminé. Les électeurs - et même ceux qui ne jouissaient pas du droit de vote - ont encore la possibilité d'agir et d'influencer les choix et les décisions du conseil communal ou du collège communal et du Parlement ou du gouvernement et les manières dont ils mettent en œuvre leurs " promesses ".

Individuellement ou collectivement (associations, groupes de pression, syndicats), les habitants peuvent :

- Rappeler aux élus les promesses qu'ils ont faites
- Les rendre attentifs à des besoins ou problèmes nouveaux
- Les encourager dans les voies difficiles qu'ils suivent parfois
- Les interpellier sur des orientations avec lesquelles on n'est pas d'accord

Comment ?

- Par le courrier individuel, des entrevues collectives, des tables-rondes
- Par des pétitions, des manifestations, des grèves [ce sont des " droits "]
- Par la participation à des commissions consultatives communales ou nationales
- Par des " interpellations " parlementaires déposées à la Chambre des Députés



À quelles conditions et comment les étrangers peuvent-ils participer aux élections communales ?

De manière générale, sont admis à être électeurs tous les ressortissants non-luxembourgeois, de quelque nationalité qu'ils soient, qui remplissent les conditions fixées par la loi et qui font une demande pour être électeurs. Les ressortissants non-communautaires jouissent donc désormais eux aussi du droit de vote aux élections communales - mais du droit de vote actif seulement, c'est-à-dire comme électeurs ; ils ne peuvent pas encore se présenter comme candidats.

A. Quelles sont les conditions pour être électeur ?

- 1) Résider légalement au Luxembourg.
- 2) Avoir 18 ans accomplis le jour des élections.
- 3) Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote au Luxembourg ou dans le pays d'origine.
- 4) Résider au Luxembourg depuis cinq années au moins à la date de clôture des inscriptions sur les listes électorales (pour les élections de 2005, la date de clôture est le 1er avril 2004).
- 5) Pour les ressortissants étrangers non-communautaires, il faut, en outre, avoir été, pendant les cinq années précédant le 1er avril 2004, en possession des documents suivants (prévus par la loi du 28 mars 1972 concernant l'entrée et le séjour des étrangers, telle qu'elle a été modifiée par la suite) :
 - une autorisation de séjour.
 - les papiers de légitimation prescrits.
 - un visa, si celui-ci est requis.

B. Comment devenir électeur ?

- 1) S'inscrire sur la liste électorale de sa commune de résidence.
- 2) Faire une demande d'inscription à l'administration communale (des formulaires sont disponibles auprès de l'administration communale).

C. Quand s'inscrire sur la liste électorale ?

- 1) Tout de suite et à tout moment de l'année.
- 2) Mais, pour pouvoir participer aux prochaines élections, il faut s'inscrire avant le 1er avril de l'année qui précède ces élections (avant le 1er avril 2004 pour les élections communales d'octobre 2005).

D. Quels documents remplir et fournir ?

- 1) La demande d'inscription peut être faite sur papier libre, mais on peut aussi plus simplement compléter un formulaire pré-imprimé mis à la disposition du demandeur, qui précise la nationalité et l'adresse de celui-ci et dans laquelle il déclare formellement qu'il n'est pas déchu du droit de vote dans son pays d'origine.
- 2) Présenter un document d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, éventuellement un visa).
- 3) Présenter un ou plusieurs certificat (s) de résidence justifiant de 5 années de résidence au Luxembourg au 1er avril de l'année précédant les élections ; les certificats sont parfois fournis par la commune elle-même.

E. Quelles sont les conditions pour être candidat ?

- 1) Être citoyen de l'Union européenne [les ressortissants non-communautaires n'ont pas (encore) acquis le droit d'être candidat].
- 2) Être âgé de 18 ans le jour des élections.
- 3) Résider au Luxembourg depuis 5 années au moins le jour du dépôt de la liste des candidats.
- 4) Résider depuis au moins 6 mois dans la commune au moment du dépôt de sa candidature.

F. Le " devoir " de voter

- 1) Selon la loi, le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits.
- 2) Dès lors, une fois inscrits, les résidents étrangers sont, eux aussi, soumis à l'obligation du vote.

G. L'inscription pour les élections européennes

Les listes pour les élections communales et les élections européennes sont différentes. Si l'on veut participer aux deux élections, il faut donc s'inscrire sur chacune de ces listes. Mais l'inscription peut se faire en même temps. Profitez donc de l'inscription aux élections communales pour vous inscrire également sur la liste électorale pour les élections européennes en utilisant les mêmes documents.

À quelles conditions et comment les étrangers peuvent-ils participer aux élections européennes ?

De manière générale, sont admis à être électeurs tous les ressortissants d'un pays de l'Union Européenne, qui remplissent les conditions fixées par la loi et qui font une demande pour être électeurs. Les ressortissants non-communautaires ne jouissent pas du droit de vote aux élections européennes.

A. Deux possibilités au choix pour participer comme électeur aux élections européennes

- 1) Participer aux élections des parlementaires européens de son pays d'origine, selon la législation de ce pays. À cette fin, il faut s'adresser aux autorités compétentes du pays d'origine. Le consulat fournit toute information utile à ce sujet.
- 2) Choisir de participer au Luxembourg à l'élection des représentants du Grand-Duché au Parlement européen. À cette fin, il faut s'inscrire sur la liste électorale de sa commune de résidence.

B. Quelles sont les conditions pour être électeur au Grand-Duché de Luxembourg ?

- 1) Être ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne.
- 2) Avoir 18 ans accomplis le jour des élections.
- 3) Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote au Luxembourg ou dans le pays d'origine.
- 4) Être domicilié au Luxembourg et y avoir résidé, au moment de la demande d'inscription, pendant cinq années au moins.
- 5) Ne pas être simultanément électeur dans son pays d'origine.

C. Comment devenir électeur ?

1) Démarches

- a. Faire une demande d'inscription sur la liste électorale contenant également une déclaration formelle. La demande peut être faite sur papier libre, mais on peut aussi plus simplement compléter un formulaire pré-imprimé mis à la disposition du demandeur,
- b. Le demandeur doit impérativement se présenter personnellement au bureau de sa commune de résidence.

2) La déclaration formelle doit préciser :

- a. La nationalité et l'adresse sur le territoire du Grand-Duché.
- b. Que la personne n'exercera son droit de vote pour les élections au Parlement européen que dans le Grand-Duché de Luxembourg.
- c. Qu'elle n'est pas déchu du droit de vote dans l'État membre d'origine.
- d. Le cas échéant, sur la liste électorale de quelle collectivité locale ou circonscription dans l'État membre d'origine la personne a été inscrite en dernier lieu.

3) Les pièces à produire :

- a. Un document d'identité en cours de validité.
- b. Un certificat documentant la durée de résidence de 5 ans au moins, établi par une autorité publique.

D. Quand s'inscrire sur la liste électorale ?

- 1) Tout de suite et à tout moment de l'année.
- 2) Mais, pour pouvoir participer aux prochaines élections européennes, il faut s'inscrire avant le 1er avril de l'année qui précède ces élections (avant le 1er avril 2003 pour les élections européennes de 2004).

E. Quelles sont les conditions pour être candidat ?

- 1) Être citoyen de l'Union Européenne.
- 2) Jouir des droits civils et ne pas être déchu des droits politiques au Grand-Duché de Luxembourg ou dans l'État membre d'origine.
- 3) Être âgé de 18 ans accomplis le jour des élections.
- 4) Être domicilié au Luxembourg et y avoir résidé, au moment du dépôt de la liste des candidats, pendant 5 années au moins.
- 5) Ne pas être en même temps candidat aux élections européennes dans un autre État membre de l'Union Européenne.

F. Le " devoir " de voter

- 1) Selon la loi, le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits.
- 2) Dès lors, une fois inscrits, les résidents étrangers sont, eux aussi, soumis à l'obligation du vote.

Pour davantage de détails, voir les sites internet de l'État ou du Clae :

www.gouvernement.lu/dossiers/elections/parlementeurope/index.html

www.clae.lu

À quelles conditions les jeunes Luxembourgeois peuvent-ils participer aux élections ?

En ce qui concerne les jeunes Luxembourgeois, les conditions sont les suivantes; elles diffèrent très légèrement selon les trois types d'élections.

A. Pour les élections législatives

Les élections législatives sont celles qui permettent aux citoyens d'élire leurs représentants à la Chambre des Députés.

La Chambre des Députés représente le pays. Elle partage avec le Grand-Duc l'exercice du pouvoir législatif.

Ses pouvoirs ?

- 1) La Chambre des Députés élabore, discute et vote les lois.
- 2) Elle contrôle l'action du Gouvernement par le travail des commissions parlementaires et en posant des questions écrites ou orales auxquelles le Gouvernement est tenu de répondre.
- 3) En matière internationale, son accord est nécessaire pour qu'un traité puisse être appliqué sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

De combien de Députés se compose la Chambre des Députés ?

La Chambre des Députés est composée de 60 députés.

Comment sont désignés les Députés ?

Les Députés sont élus au suffrage universel direct par les électeurs luxembourgeois. Les élections législatives ont lieu tous les 5 ans. Les prochaines élections législatives auront lieu en juin 2004.

Quelles sont les conditions pour être électeur ?

- 1) Etre Luxembourgeois(e)
- 2) Etre âgé de 18 ans accomplis au jour des élections
- 3) Jouir des droits civils et politiques
- 4) Être domicilié au Luxembourg

Les Luxembourgeois domiciliés à l'étranger sont également admis aux élections législatives par la voie du vote par correspondance.

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

- 1) Etre Luxembourgeois(e)
- 2) Etre âgé de 18 ans accomplis au jour des élections
- 3) Jouir des droits civils et politiques
- 4) Être domicilié au Luxembourg

B. Pour les élections européennes

Les élections Européennes permettent aux citoyens européens d'élire leurs représentants au Parlement européen.

Quels sont les pouvoirs du Parlement Européen ?

- 1) Il partage, avec le Conseil des Ministres, le pouvoir législatif : sur proposition de la Commission Européenne, il prend des décisions, surtout dans les domaines qui concernent le citoyen (emploi, santé, environnement, recherche, libre circulation des biens et des personnes, protection du consommateur, etc.)
- 2) Il partage, avec le Conseil des Ministres, le pouvoir budgétaire.
- 3) Il met en place, contrôle et démet les Commissions Européennes.

De combien de Députés et de Députés luxembourgeois se compose le Parlement Européen?

Le Parlement Européen se compose actuellement de 626 Députés, dont 6 Députés luxembourgeois (un Député pour ± 70 000 habitants).

Comment sont désignés les Députés ?

Les Députés sont élus au suffrage universel direct par les citoyens de l'Union européenne. Les élections européennes ont lieu tous les 5 ans. Les prochaines élections européennes auront lieu en juin 2004.

Quelles sont les conditions pour être électeur ?

- 1) Etre citoyen de l'un des pays de l'Union Européenne
- 2) Etre âgé de 18 ans accomplis au jour des élections
- 3) Jouir des droits civils et politiques
- 4) Être domicilié au Luxembourg ; les Luxembourgeois domiciliés à l'étranger sont admis aux élections européennes par la voie du vote par correspondance.

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

- 1) Etre luxembourgeois ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne
- 2) Etre âgé de 18 ans accomplis au jour des élections
- 3) Jouir des droits civils et politiques
- 4) Être domicilié au de Luxembourg.

C. Pour les élections communales

Les élections communales permettent à tous les citoyens européens et [désormais] non européens résidant légalement au Grand-Duché d'élire leurs représentants au Conseil communal.

Quels sont les pouvoirs du Conseil communal ? [voir aussi fiches FT13]

- 1) Il délibère et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par les autorités de l'État luxembourgeois.
- 2) Le Conseil communal prend surtout des décisions sur les affaires, les problèmes et les domaines concernant la vie de la commune.

Quels sont les modes d'élection du Conseil communal ?

Les élections communales peuvent se réaliser selon deux modes :

- 1) Elles se font d'après le système de la représentation proportionnelle dans les communes qui comptent au moins 3 500 habitants ainsi que dans les communes dont la section unique ou l'une des sections compte au moins 3 000 habitants. Les conseillers sont élus au scrutin de listes (selon les divers partis politiques présentant une liste de candidats). Le nombre de sièges au Conseil sera proportionnel au nombre de suffrages (voix) obtenus.
- 2) Dans toutes les autres communes, les élections se font d'après le système de la majorité absolue (au moins 50 % des suffrages). On ne vote pas pour des partis politiques, mais pour des personnes. Pour être élu au premier tour de scrutin, un candidat devra obtenir plus de la moitié des suffrages valables. Si tous les membres à élire n'ont pas été élus au premier tour, on procède à un second tour appelé " scrutin de ballottage " où il suffira d'obtenir la majorité simple de votes pour être élu.

Les élections communales ont lieu tous les 6 ans. Les prochaines élections auront lieu en octobre 2005. Le nombre de conseillers à élire dépend de la taille de la commune.

Quelles sont les conditions pour être électeur ?

- 1) Résider légalement au Luxembourg.
- 2) Avoir 18 ans accomplis le jour des élections.
- 3) Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote au Luxembourg ou dans le pays d'origine.

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

- 1) Être Luxembourgeois ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union Européenne.
- 2) Être âgé de 18 ans accomplis au jour des élections.
- 3) Jouir des droits civils et politiques.
- 4) Avoir sa résidence habituelle depuis six mois dans la commune lors du dépôt de sa candidature, c'est-à-dire y habiter d'ordinaire.

Pour davantage de détails,

1. Voir les sites internet de l'État ou du Clae :

www.gouvernement.lu/dossiers/elections/elections_communales_2005/index.html
www.clae.lu

2. Voir aussi le dossier *Instruction civique*, Grand-Duché de Luxembourg, Ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports, classes de IIe :

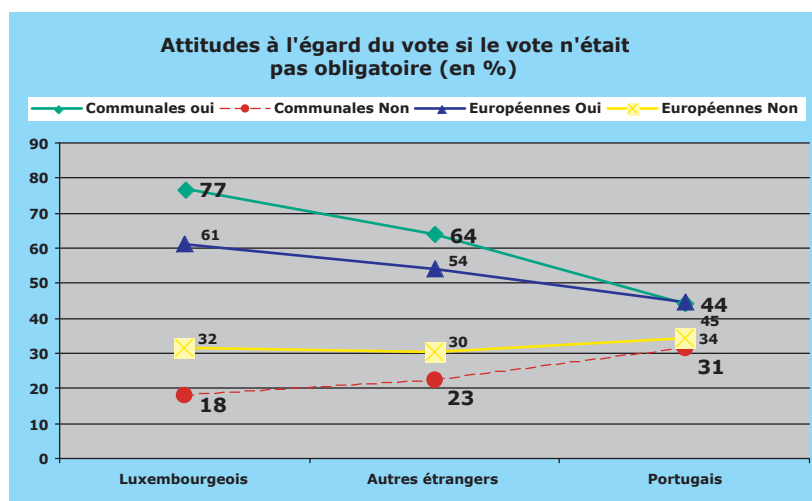
Partie 1 : Chap. IV Les organes représentatifs des pouvoirs publics. Section 3 La Chambre des Députés, pages 39-55 ; Chap. IX Les communes, pages 93-101 ;

Partie 2 : Chap. III Les institutions [européennes], Section 1 Le Parlement européen, pages 136-140.

Et si le vote n'était pas obligatoire, les étrangers voteraient-ils ?

Si le vote n'était pas obligatoire, les Luxembourgeois voteraient-ils ? Les étrangers voteraient-ils ?

Voici les réponses des résidents non-luxembourgeois, comparées à celles des Luxembourgeois. Parmi les non-Luxembourgeois, nous avons distingué les résidents portugais et les autres, vu l'importance de la population portugaise au Luxembourg.



Commentaires

L'intention de voter aux élections communales est symbolisée par la ligne verte et l'intention de ne pas voter par la ligne rouge. L'intention de voter aux élections européennes est symbolisée par la ligne bleue et l'intention de ne pas voter par la ligne jaune.

1. Si le vote n'était pas obligatoire, environ une personne sur trois dit qu'elle ne voterait pas aux élections européennes (ligne jaune : de 30 % à 34 %) et entre une personne sur cinq et une personne sur trois (ligne pointillée rouge : de 18 % à 31 %) dit qu'elle ne voterait pas aux élections communales.
2. Les Luxembourgeois sont les plus nombreux à dire qu'ils voteraient quand même, mais beaucoup plus aux élections communales (77 %) qu'aux élections européennes (61 %). À l'autre bout, les Portugais sont les moins nombreux dans les deux cas à dire qu'ils voteraient (45 % et 44 %) ; leur participation serait semblable aux européennes et aux communales. Les autres étrangers se situent à mi-chemin entre les Luxembourgeois et les Portugais.

Questions

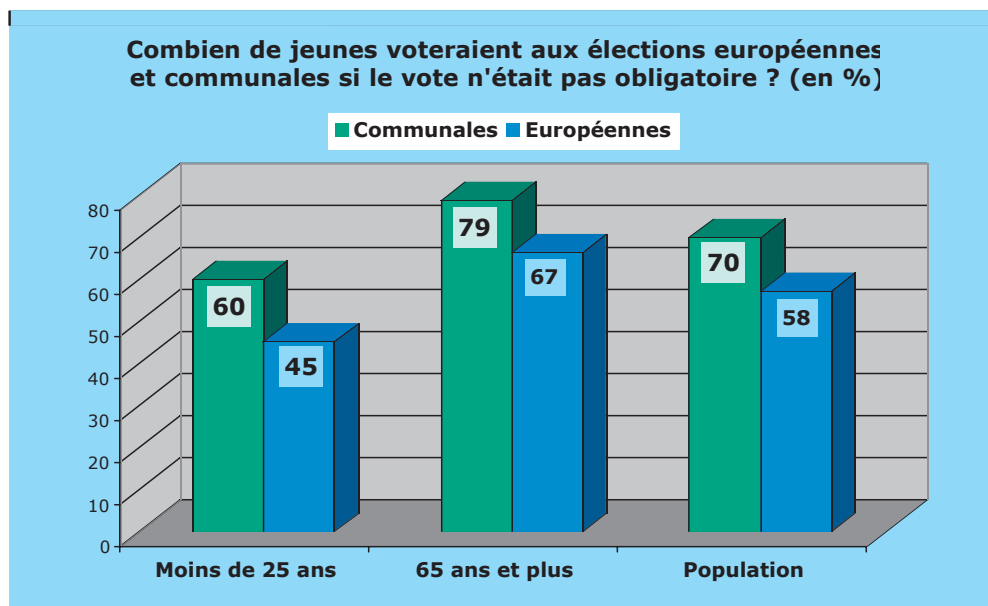
1. Pourquoi, à votre avis, la plupart des gens auraient-ils davantage tendance à voter aux élections communales ? Ont-ils entièrement raison ?
2. Pourquoi, à votre avis, les étrangers (Portugais et autres étrangers) auraient-ils moins envie de voter que les Luxembourgeois, que ce soit aux communales ou aux européennes ? Les arguments avancés sont-ils fondés ?
3. Pourquoi, à votre avis, les résidents portugais ont-ils davantage tendance que les autres à ne pas voter ?

Matériel : voir graphique **M15** en format A4

Et si le vote n'était pas obligatoire, les jeunes voteraient-ils ?

Si le vote n'était pas obligatoire, les jeunes voteraient-ils ?

Voici les réponses données par les jeunes dans l'Enquête Européenne sur les Valeurs au Luxembourg :



Commentaires

L'intention de voter aux élections communales est indiquée par les bâtonnets verts et l'intention de voter aux élections européennes est indiquée par les bâtonnets bleu foncé. Les positions des jeunes sont indiquées par les deux bâtonnets de gauche.

1. Si le vote n'était pas obligatoire, les jeunes de moins de 25 ans seraient 6 sur 10 à vouloir voter aux élections communales et 4,5 sur 10 à vouloir voter aux élections Européennes.
2. Pour les deux types d'élections, les plus jeunes seraient moins nombreux que les plus âgés à vouloir aller voter ; l'enquête montre qu'ils seraient même les moins nombreux parmi toutes les catégories d'âge.
3. Comme l'ensemble de la population et comme toutes les autres classes d'âge, les jeunes voteraient davantage aux élections communales qu'aux élections européennes.

Questions

1. Pourquoi, à votre avis, les jeunes auraient-ils moins l'intention de voter que les autres catégories d'âge ? Les arguments avancés sont-ils fondés ?
2. Pourquoi, à votre avis, les jeunes, les adultes et les aînés auraient-ils moins l'intention de voter aux européennes qu'aux communales ? Les arguments avancés sont-ils fondés ?

Matériel : voir graphique **M16** en format A4



Les étrangers s'inscrivent-ils sur les listes électorales ?

Les résidents étrangers originaires de l'Union Européenne ont le droit de vote actif (voter) et passif (se porter candidat) aux élections européennes depuis les élections de 1994 et le droit de vote actif et passif aux élections communales du pays de résidence depuis les élections de 1999.

Les ressortissants non-communautaires ont le droit de vote actif à partir des élections communales de 2005. L'une des conditions pour obtenir et exercer ces droits prévoit que les étrangers concernés doivent s'inscrire sur les listes électorales. Mais le font-ils ?

Combien le font ? Combien ne le font pas ? Pourquoi un grand nombre ne le fait-il pas ?

A. Aux élections européennes de 1994 et de 1999

Nombre d'électeurs étrangers aux élections européennes					
Nationalités	Elections de 1994		Elections de 1999		Augmentation
	Nb	%	Nb	%	
Italiens	2 836	41,1%	3 095	31,5%	259
Portugais	1 356	19,6%	2 699	27,5%	1 343
Français	754	10,9%	1 150	11,7%	396
Belges	703	10,2%	1 066	10,9%	363
Allemands	628	9,1%	879	9,0%	251
Anglais	190	2,8%	299	3,0%	109
Néerlandais	189	2,7%	248	2,5%	59
Espagnols	133	1,9%	180	1,8%	47
Irlandais	75	1,1%	77	0,8%	2
Danois	27	0,4%	56	0,6%	29
Grecs	16	0,2%	26	0,3%	10
Autrichiens			19	0,2%	19
Suédois			16	0,2%	16
Finlandais			1	0,0%	1
Total	6 907	100,0%	9 811	100,0%	2 904

En 1999, 9 811 étrangers communautaires se sont inscrits sur les listes électorales pour les élections européennes de 1999. Mais, en fait, 111 509 étrangers (selon le Registre Général des Personnes Physiques) étaient en âge de s'inscrire (l'âge et la nationalité sont deux des trois conditions importantes pour s'inscrire ; la troisième condition : le temps de résidence, est mal connue). Donc, sur base de ces deux conditions, **8,8 % seulement des étrangers** - un peu moins d'un étranger sur 10 - **se sont inscrits** et ont pu exercer leur droit de vote. Cela signifie que ± 90 000 étrangers - neuf sur dix - ne se sont pas inscrits et n'ont donc pas pu utiliser ce droit. Les Italiens se sont le plus inscrits tant en 1999 qu'en 1994, davantage que les Portugais qui, pourtant, représentent la plus importante communauté étrangère du pays.

Au 20 octobre 2003 (soit près de 7 mois après la clôture des inscriptions), 11 754 étrangers étaient inscrits, soit une augmentation de 2 904 personnes. La progression est réelle, mais de 80 000 à 90 000 étrangers auraient encore pu s'inscrire avant le 1er avril 2003. Il leur reste la possibilité de s'inscrire à tout moment pour les élections européennes suivantes.

B. Aux élections communales de 1999

13 835 étrangers (communautaires) se sont inscrits sur les listes électorales pour les élections communales de 1999. Ce chiffre représente $\pm 12\%$ de la population qui aurait pu s'inscrire (111 509 étrangers communautaires avaient 18 ans et plus selon le Registre Général des Personnes Physiques ; si l'on pouvait tenir compte aussi de la durée de résidence, le taux se situerait entre 14% et 18%). Cela signifie ici aussi que plus de 80 000 étrangers ne se sont pas inscrits et n'ont donc pas exercé leur droit de vote.

Nombre d'inscrits et taux d'inscription aux élections communales de 1999, par nationalité					
Inscriptions aux élections communales de 1999			Communautaires <input type="checkbox"/> 18 ans		Taux d'inscription
Nationalité	Nb d'inscrits	%	Nb	%	Nb d'inscrits/Nb Communautaires
Portugais	4 896	35,4%	42 571	38,2%	11,5%
Italiens	3 131	22,6%	17 054	15,3%	18,4%
Français	1 631	11,8%	15 784	14,2%	10,3%
Belges	1 510	10,9%	11 757	10,5%	12,8%
Allemands	1 197	8,7%	9 498	8,5%	12,6%
Néerlandais	534	3,9%	3 492	3,1%	15,3%
Anglais	311	2,2%	3 706	3,3%	8,4%
Espagnols	260	1,9%	2 496	2,2%	10,4%
Danois	142	1,0%	1 600	1,4%	8,9%
Grecs	94	0,7%	1 017	0,9%	9,2%
Irlandais	51	0,4%	776	0,7%	6,6%
Autrichiens	45	0,3%	481	0,4%	9,4%
Suédois	29	0,2%	773	0,7%	3,8%
Finlandais	4	0,0%	504	0,5%	0,8%
Total	13 835	100,0%	111 509	100,0%	12,4%

C'est parmi

les Italiens (2ème communauté étrangère du pays en 1999) que le taux d'inscription est le plus élevé : $18,4\%$. La communauté la plus nombreuse, celle des Portugais, montre un taux de $11,5\%$, inférieur à la moyenne nationale.

Pour les élections communales de 2005, les ressortissants non communautaires jouiront du droit de vote, à condition, eux aussi, de s'inscrire. Au 20 octobre 2003, le nombre total d'inscrits - communautaires et non communautaires - était de 14 950, soit une augmentation de 1 115 inscrits. Ici aussi, cela signifie qu'il reste plus de 80 000 ressortissants étrangers qui auraient pu s'inscrire, mais ne se sont pas inscrits

Questions

1. Pourquoi davantage de ressortissants étrangers ne s'inscrivent-ils pas sur les listes électorales pour jouir de leur droit de vote ?
2. Pourquoi les ressortissants italiens s'inscrivent-ils davantage et les ressortissants portugais s'inscrivent-ils moins ?

Les étrangers se portent-ils candidats ?

Les résidents étrangers originaires de l'Union Européenne ont le droit de vote actif (voter) et passif (se porter candidat) aux élections européennes depuis les élections de 1994 et le droit de vote actif et passif aux élections communales depuis les élections de 1999.

Les ressortissants non-communautaires ont le droit de vote actif aux élections communales du pays de résidence à partir des élections communales de 2005. Ainsi, à certaines conditions, les résidents étrangers communautaires ont le droit d'être candidats aux élections européennes et communales. Mais le font-ils ? Combien le font ? Combien ne le font pas ? Pourquoi un grand nombre ne le fait-il pas ?

A. Aux élections européennes de 1999

En 1999, 7 partis ont présenté ensemble 84 candidats aux élections européennes. 6 d'entre eux pouvaient être élus.

Sur les 84 candidats, il y a eu 7 candidats étrangers, soit 8,3 % des candidats. Trois partis seulement sur les sept avaient un ou plusieurs candidats étrangers sur leur liste électorale. Voici les 7 candidats en question et leurs résultats :

NOMS	Natio- nalité	Parti	Total des voix nominatives du parti	Voix nomi- natives	% de voix nominatives du candidat
AMENDOLA Guiseppina	It	DL	7 682	563	7,33%
VAN WESTEROP Adri	NL	DG	38 476	2 526	6,57%
CORDEIRO PERES PEREIRA	Port	DL	7 682	500	6,51%
SPIGARELLI Alberto	It	DL	7 682	372	4,84%
MEESTER Coby	NL	DL	7 682	226	2,94%
LAI Maria	It	LSAP	104 174	1 926	1,85%
SANCHEZ TRUJILLO Pablo	Esp	DG	38 476	608	1,58%
©Sesopi-CI, 1999					

Parmi les 7 candidats étrangers aux élections européennes, 3 étaient des Italiens, 2 des Néerlandais, 1 Espagnol et 1 Portugais. Les partis ayant intégré des candidats étrangers sur leur liste sont le parti de La Gauche (Déi Lénk, avec 4 candidats), le parti des Verts (GaL - Gréng a Liberal : 2 candidats) et le parti socialiste (LSAP, 1 candidate). Trois des sept candidats étaient des femmes.

Au niveau des résultats, aucun de ces 7 candidats n'a été élu. Les suffrages des électeurs ne se sont pas portés massivement sur eux : les pourcentages de voix nominatives (directement portées sur le candidat en question) vont de 1,58 % à 7,33 % du total des voix nominatives de leur parti.

Conclusion : Peu de candidats étrangers - Aucun candidat étranger élu

B. Aux élections communales de 1999

Les élections communales de 1999 étaient les premières élections communales pour lesquelles les étrangers communautaires disposaient du droit de vote (actif et passif). 3226 candidats se sont présentés dans les 118 communes du pays. Parmi eux, 138 candidats étrangers, soit 4,3 % des candidats (les étrangers représentaient \pm 37 % de la population). Au 1.1.2000,

- toutes les communes du pays comptaient au moins 12 % d'étrangers
- 84 % des communes comptaient au moins 20 % d'étrangers
- 47 % des communes comptaient au moins 30 % d'étrangers
- 14 % des communes comptaient au moins 40 % d'étrangers
- 4 communes comptaient plus de 50 % d'étrangers : Larochette, Luxembourg-ville, Strassen et Esch-sur-Sûre

Sur l'ensemble du pays, des étrangers se sont portés candidats seulement dans 42 communes, soit dans 36 % des communes (un peu plus d'un tiers). Autrement dit, aucun étranger ne s'est présenté dans 76 communes sur 118, soit 64 % des communes. Parmi les candidats étrangers, les jeunes adultes prédominaient. Les femmes étrangères étaient mieux représentées (43 %) que les femmes luxembourgeoises (24 %). Les candidats portugais (43) et italiens (36) étaient les plus nombreux. Mais combien ont été élus ?

Les candidats et les élus étrangers aux élections communales de 1999

Nationalité	Nb	%	Total élus
Portugaise	43	31,2%	0
Italienne	36	26,1%	2
Néerlandaise	15	10,9%	5
Allemande	13	9,4%	1
Belge	12	8,7%	0
Française	12	8,7%	1
Espagnole	4	2,9%	0
Britannique	2	1,4%	0
Danoise	1	0,7%	0
Total	138	100,0%	9

9 candidats sur les 138 ont été élus, dont 5 Néerlandais, 2 Italiens, 1 Allemand et 1 Français. Aucun candidat portugais n'a été élu. Sur les 9 élus, 4 sont des femmes. Un candidat néerlandais de Kautenbach a été élu avec 67 % et a ainsi obtenu la 1^{ère} place.

Questions

1. Pourquoi aussi peu de candidats étrangers pour les élections communales et européennes ?
2. Pourquoi, à votre avis, aussi peu d'élus étrangers ? Pourquoi aucun Portugais élu ?

Comment les étrangers pourraient-ils surmonter les obstacles à leur inscription électorale et à leur participation politique ?

Cadre possible :

Soirée de sensibilisation à l'inscription électorale et à la participation politique des étrangers, organisée par la Commission Consultative Communale pour Etrangers de la commune, par le Conseil communal ou par une association

Objectifs :

1. Identifier, à tous les niveaux, les obstacles que les étrangers résidant au Grand-Duché de Luxembourg rencontrent à leur inscription électorale et à leur participation politique en général.
2. Identifier des pistes, à tous niveaux, en vue de surmonter ces obstacles à l'inscription et à la participation politique.
3. Se préparer à mettre en œuvre ces pistes en vue des prochaines élections et au-delà des élections.

Durée : ± 120'

Déroulement : 4 étapes :

a. Pourquoi participer à la vie politique et s'inscrire sur les listes électorales ?

Rappels [± 20']

L'animateur, après avoir précisé les objectifs particuliers de la soirée (voir ci-dessus), invite les participants à se rappeler les raisons pour lesquelles il est important, pour tout citoyen en général, pour les étrangers en particulier, de participer à la vie politique du pays, de voter et, donc, de s'inscrire sur les listes électorales. L'animateur liste sur une grande feuille (série a) ces principales raisons. [Voir les fiches FT7, FT8, FT11 et FT16].

b. Quels sont les principaux obstacles à la participation politique et à l'inscription des étrangers ? [± 30']

1. L'animateur demande aux participants d'énumérer ces obstacles, tous azimuts, et les note au fur et à mesure sur une grande feuille (série b) en les classant par grands domaines (voir les domaines proposés dans la fiche M14)
2. L'animateur complète éventuellement la liste ainsi obtenue, sur base de son expérience et de la Fiche M14.

Pause de 10'

c. Quelles pistes pour surmonter ces obstacles ? [± 30']

1. En utilisant la série (b) de feuille-réponses ci-dessus, rendue bien visible, l'animateur invite les participants à chercher ensemble des pistes et moyens qui permettraient de lever les obstacles cités dans l'étape. Pour le faire, on propose de prendre un domaine à la fois et de chercher pour chaque obstacle comment l'obstacle pourrait être levé et par qui .

2. Après ± 25', l'animateur fait le point, complète les pistes sur base de la fiche M7 (pistes), synthétise, met en évidence les principaux acteurs ou instances dont dépend la levée de certains obstacles, pointe les pistes dont la réalisation dépend aussi des citoyens eux-mêmes, des résidents étrangers en particulier, et annonce la dernière étape.

d. Que pouvons-nous faire ? [± 20']

Sur base de la synthèse qui précède, l'animateur demande aux participants comment eux-mêmes, concrètement, pourraient changer ou faire changer les choses et ce que la commune et la Commission Consultative Communale pour Etrangers pourraient faire dans le même but.

Conclusions**Par exemple :**

- a. Le Gouvernement, les partis politiques, les ministères, la commune... sont responsables de certains changements, parce qu'ils ont seuls le pouvoir de le faire. Mais il dépend aussi de nous de les interpeller et de leur faire des propositions à ce sujet.
- b. Certains changements ou certaines pistes dépendent aussi de notre engagement. Il nous reste donc à nous engager dans ce sens : " bouger pour que les choses bougent " .

Matériel:

- a. Un " **flitp-chart** ", des grandes **feuilles blanches, des marqueurs.**
- b. Prévoir de suspendre les séries de **feuilles blanches sur des tableaux, panneaux ou des fenêtres - papier collant ou punaises...**
- c. Prévoir la **documentation nécessaire**, entre autres la présente brochure avec les fiches appropriées.

Imagination

A) Objectifs

- évaluer les raisons d'utiliser son droit de vote
- développer ses capacités d'imagination et d'empathie
- comparer l'intérêt général des Luxembourgeois pour les élections avec l'intérêt des étrangers résidant à Luxembourg.
- réfléchir sur les motivations qui peuvent amener les étrangers à participer ou à s'abstenir aux élections

B) Durée : 45'

C) Déroulement

- Chaque participant doit s'imaginer un résident non Luxembourgeois qui vit depuis plus de 5 ans à Luxembourg. Il faut noter sur une page : son identité (nom, âge, sexe), lieu de travail, domicile, membre d'une association sportive, culturelle ou des étrangers, ses intérêts. Est-ce que la personne imaginée va s'inscrire pour les élections (à argumenter) ?
- Faire 2-3 groupes : les groupes ont à faire le choix d'une personne imaginée qui semble être le plus réaliste
- Plénière : présentation de la personne choisie
- Après chaque présentation, faire un échange sur l'argument de la personne de ne pas s'inscrire pour les élections
- Discussion sur les motivations des Luxembourgeois et des résidents non Luxembourgeois à s'intéresser aux élections

C) Information de base

Comme pour l'exercice " Voter-pour ou contre ", on peut stimuler la discussion avec les résultats de l'Etude SESOPI : Formes de participation politique ; Graphique " Voterai aux élections communales si le vote n'était pas obligatoire " (**M16** et **M17**)



Voter - pour ou contre

A) Objectifs

- Travailler sur les capacités de discussion et d'argumentation
- Réfléchir à certaines questions concernant le droit et le devoir de voter
- Voir les élections comme base de la démocratie
- Organiser un débat sur l'envie de voter ; ce qui mobilise et ce qui démobilise

B) Durée : 45'

C) Déroulement

- Dans la salle, installer un panneau " oui " et un panneau " non " (à fixer sur deux murs opposés).
- L'animateur lit une affirmation.
- Les participants ont à se positionner par rapport à l'affirmation.

Après avoir choisi leur position, les participants échangent leurs points de vue :

- Chaque équipe a deux minutes pour exprimer son point de vue
- Chaque équipe a une minute supplémentaire pour répondre aux arguments de l'autre équipe
- Après la phase de discussion les participants ont la possibilité de changer de position

D) Remarque

A la fin de l'activité, une discussion sur le système de l'obligation de voter à Luxembourg s'impose. Par exemple en posant la question " combien de personnes voteraient aux élections si le vote n'était pas obligatoire ?"

E) Variante

3 membres du groupe jouent le rôle des juges. Après la phase de discussion, les juges votent à main levée, en fonction de la rigueur de l'argumentation. En grand groupe, il s'agit de revenir sur la discussion réalisée et sur la décision des juges.

F) Information complémentaire

Etude SESOPI : Formes de participation politique ; Tableau " Voterai-je aux élections communales si le vote n'était pas obligatoire " (Reproduire le document, un exemplaire par participant ou utiliser un rétroprojecteur)

Matériel : voir graphique **M16** en format A4 et explications **FT21**

3

ACT
12

Affirmations (activité voter - pour ou contre) :

" Moins on se mêle de la politique, mieux on est car ce ne sont que des conflits "

" Voter c'est s'opposer contre une idée ou un individu "

" Voter c'est une prise de responsabilité, avoir un rôle dans notre société "

" Voter ; ça ne change rien "

" Voter, c'est une contrainte ; on n'a pas le temps pour ça "

" Voter , c'est un signe de maturité : le fait d'être adulte, d'être responsable, de ne pas faire n'importe quoi "

" Si on n'allait pas voter, les politiques ne se rendraient pas compte de leurs erreurs "

Information complémentaire

Voir la fiche FT16 : Le vote : quels sens ? Pourquoi ?

" Voter ou ne pas voter " D'après *Repères du Conseil de l'Europe*

A) Objectifs

- évaluer les raisons d'utiliser son droit de vote
- développer ses capacités pour se procurer des informations et les analyser de façon critique
- valoriser la contribution personnelle de tout citoyen à la démocratie et comparer l'intérêt général des Luxembourgeois pour les élections avec l'intérêt des étrangers résidant à Luxembourg.

B) Déroulement

Préparation :

- Reproduisez le " Formulaire de sondage " sur une grande feuille. Il vous aidera à donner les instructions.
- Sur le tableau-papier, reproduisez les feuilles 1 et 2 pour la compilation des résultats.
- Déterminez la durée des différentes phases de l'activité. Prévoyez 60 minutes pour la phase 1 (présentation du sondage), un minimum de 120 minutes pour la phase 2 (le sondage) et 90 minutes pour la phase 3 (l'analyse des résultats, le compte rendu et l'évaluation).

Instructions

Phase I : Présentation du sondage

1. Les participants sont invités à s'imaginer qu'ils sont non - Luxembourgeois et qu'ils sont résidents au Luxembourg depuis plus de 5 ans. Par conséquent, ils ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales auprès de la commune .
2. Expliquez aux participants que l'objectif principal de cette première phase est de les préparer à aller interroger les membres de leur communauté sur les raisons qui les poussent à voter ou à ne pas voter.
3. Demandez aux participants s'ils envisagent de voter aux prochaines élections nationales ou locales. Procéder à un vote à main levée, puis divisez le groupe entre les futurs votants (A) et les abstentionnistes (B). Ceux qui ne savent pas seront répartis dans les deux groupes au hasard, de manière à équilibrer au mieux les nombres.
4. Demandez à chacun des groupes de dresser la liste des raisons pour lesquelles ils envisagent de voter/ne pas voter, et de les noter sur une grande feuille de papier (15 minutes).
5. Réunissez les deux groupes et demandez à un représentant de A et de B de présenter la liste de leurs raisons. A la fin des présentations, laissez aux participants un peu de temps pour discuter et compléter éventuellement leurs listes.
6. Distribuez des exemplaires des formulaires de sondage. Reportez-vous à votre exemplaire en grand-format. Assurez-vous que les participants ont compris que la feuille 1 devait servir à noter les réponses des abstentionnistes et la feuille 2 celle des votants. Faites-leur remarquer que les deux feuilles sont similaires à l'exception de la question 2 . Passez les questions en revue en apportant des explications si nécessaire. Complétez les réponses à la question 2 si nécessaire en fonction des résultats des deux groupes.

7. A présent, présentez-leur la méthode d'enregistrement des réponses. Montrez aux participants l'exemple de " Comment remplir une feuille " et expliquez-leur la méthode du " comptage à 5 traits ".

8. Distribuez les " Notes sur la façon de conduire un sondage ", un exemplaire par paire. Lisez-les et expliquez aux participants :

- Comment garantir que les personnes interrogées sont sélectionnées au hasard ?
- Combien de personnes sont à interroger ? (le plus possible)
- Où et quand le sondage va-t-il se dérouler ?
- Quand le sondage sera-t-il mené ?
- Le temps de revenir et de discuter des résultats.

Phase 2 : Analyse des résultats

Le sondage est terminé. Les groupes se retrouvent pour compiler et analyser les résultats. Laissez-leur 60 minutes pour le faire.

1. Demandez aux participants d'additionner leurs totaux dans chacune des colonnes et de les noter sur deux grands tableaux. De cette façon, les informations concernant chacun des deux groupes A et B seront réunies et il sera possible de calculer les totaux pour l'ensemble du groupe. Les participants doivent aussi noter les raisons invoquées par les sondés. Si une même raison est donnée plusieurs fois, ils doivent la noter autant de fois qu'elle a été donnée en utilisant la méthode du " comptage à 5 traits ".

2. Lorsque toutes les informations ont été notées, demandez aux participants de calculer les données suivantes :

- le nombre total de sondés
- dans l'échantillon total, la proportion de votants et celle de non-votants
- la proportion de répondants de sexe masculin et féminin
- le nombre de sondés dans chaque catégorie d'âge
- le groupe d'âge avec le plus petit nombre de votants
- le groupe d'âge avec le plus grand nombre de votants
- les raisons les plus fréquemment évoquées en faveur du vote
- les raisons les plus fréquemment évoquées en faveur de l'abstentionnisme
- les sondés en ont évoqué les raisons (de tous ordres) en rapport avec les personnes ou les partis

3. Comparez ensemble avec le groupe le résultat du sondage avec le résultat de la phase 1 de l'activité (inscription aux listes électorales)

Compte rendu et évaluation

Dans la discussion générale sur les résultats, vous pouvez soulever différentes questions, telles que :

- Quels ont été les sentiments des groupes durant le sondage ? Les personnes étaient-elles généralement prêtes à répondre aux questions ?
- A-t-il été difficile de procéder à ce sondage ? Est-ce qu'ils ont apprécié l'expérience ?
- Est-ce que le groupe est parvenu à interroger un échantillon " représentatif " de la population. Quelles ont été les difficultés à cet égard ?
- Quels problèmes ont-ils rencontrés pour tirer des conclusions sur la base des résultats des groupes ?
- Comment éviter ces problèmes ? Certains résultats ont-ils particulièrement surpris le groupe ?
- Les réponses données par les sondés tendaient-elles à refléter les sentiments des groupes A et B ?

- Pensez-vous que le thème de l'inscription ou non des étrangers aux listes électorales (abstentionnisme : l'intérêt pour utiliser de son droit de vote) soit un sujet qui soulève d'autres questions et d'autres problèmes que le thème général de voter ou non dans le cas de la non-obligation de voter. Quelles sont les différences et les similarités ?
- À présent, que pense le groupe de la nécessité d'utiliser son droit de vote si on n'est pas obligé de voter ?
Que pense le groupe de la nécessité des étrangers d'utiliser son droit de vote ?
- Certains ont-ils changé d'avis (dans un sens ou dans un autre !) ? Le cas échéant, quels ont été les arguments les plus convaincants ?

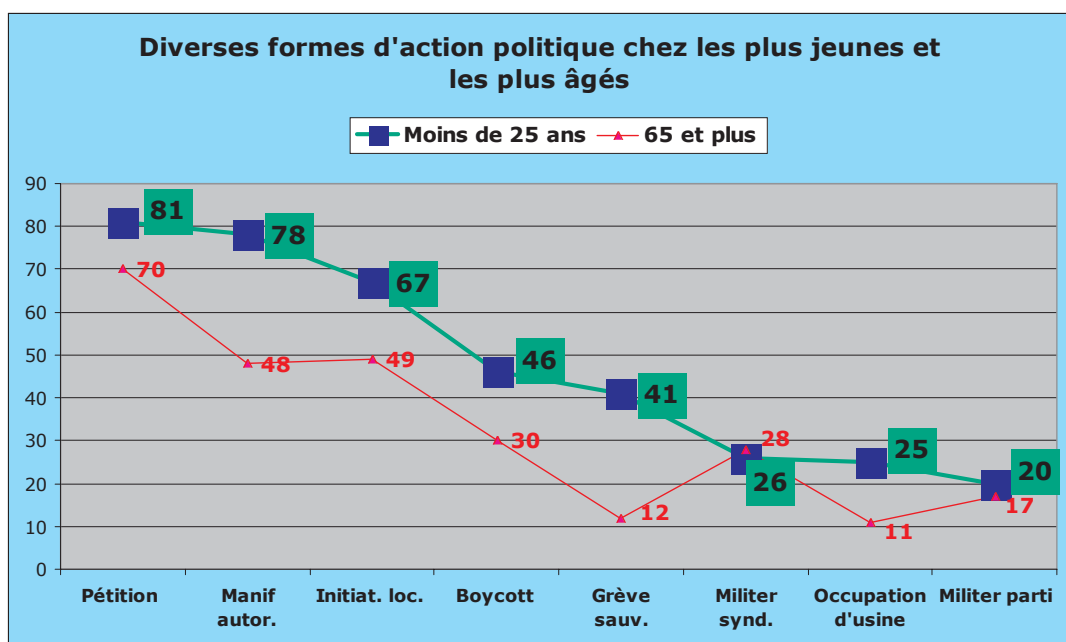
C) Variante

Vous pouvez opter pour un scénario sans réalisation d'un sondage. Dans ce cas, les participants ont à faire des dyades et faire des interviews sur base des feuilles de sondage (Question1 : indication de l'âge exact).

D) Information complémentaire

Confronter les résultats du sondage aux résultats de l'étude SESOPI :

" Taux de participation potentielle aux différentes formes d'action politique des moins de 25 ans et des plus de 65 ans "



Explication :

Si les jeunes n'étaient que 6 sur 10 à voter aux élections communales si le vote n'était pas obligatoire et si leur intérêt pour la politique au sens traditionnel était peu élevé, ils valorisent par contre d'autres formes d'action politique que le vote. Ainsi, la signature de pétitions, la participation à des manifestations, leur engagement dans des initiatives locales recueillent les avis positifs de 7 à 8 sur 10 d'entre eux - bien plus que chez les 65 ans et plus. Par contre, la militance dans un parti ou dans un syndicat recueille nettement moins leurs suffrages. Les jeunes se caractérisent aussi par une plus grande valorisation des formes non légales d'action politique telles que les grèves sauvages ou les occupations d'usine. Ils sont sensibles aussi aux actions de boycott.

Matériel : voir graphique M17 en format A4 et explications FT9

Feuille 1 du sondage : Les non-votants

Imaginez-vous que le vote n'est pas obligatoire.

Question 1 : De quel groupe d'âge faites-vous partie ? (facultatif)

	<i>Moins de 25 ans</i>	<i>25-40</i>	<i>40-60</i>	<i>Plus de 60</i>	<i>Pas d'indication</i>
Homme					
Femme					

Question 2 : Quelle est la principale raison de votre abstention lors des élections ?

- A. Je pense que mon vote ne changera pas les résultats
- B. Je n'ai envie de voter pour aucun des candidats
- C. Je ne suis d'accord avec aucun des programmes des partis politiques
- D. Je ne veux pas m'embêter
- E. Autre raison (précisez) :

A	B	C	D	E

Feuille 2 du sondage : Les votants

Imaginez-vous que le vote n'est pas obligatoire.

Question 1 : De quel groupe d'âge faites-vous partie ? (facultatif)

	<i>Moins de 25 ans</i>	<i>25-40</i>	<i>40-60</i>	<i>Plus de 60</i>	<i>Pas d'indication</i>
Homme					
Femme					

Question 2 : Quelle est la principale raison pour laquelle vous allez voter aux prochaines élections ?

- a. J'estime qu'il s'agit de ma responsabilité démocratique
- b. Je souhaite voter pour (une personne)
- c. Je souhaite voter pour (un parti)
- d. Je ne veux pas qu'un autre candidat/parti gagne
- e. Autre raison (précisez) :

A	B	C	D	E

Notes sur la façon de conduire le sondage

Trouver des personnes à interroger :

1. Choisissez les personnes à interroger au hasard : autrement dit, ne les "sélectionnez pas" sur leur apparence (jeunes, vieux, beaux, femmes, etc.). Essayez d'éviter les préjugés.
2. Demandez à la personne que vous souhaitez interroger si elle est prête à répondre à quelques questions pour un sondage, présentez-vous et expliquez-lui que les réponses seront anonymes et que les résultats de l'enquête ne seront pas rendus publics ; ils sont destinés uniquement à ce groupe particulier.

Déroulement du sondage :

1. Si la personne est d'accord pour être interrogée, expliquez-lui qu'il s'agit d'abord de s'imaginer que le vote n'est pas obligatoire au Luxembourg. Demandez-lui maintenant si elle décide d'aller voter ou non . Si la réponse est " non ", remplissez la feuille 1 réservée aux " non-votants " ; dans le cas contraire, remplissez la feuille 2.
2. Question 1 : La personne ne doit donner son âge que si elle n'y voit pas d'inconvénient.
3. Question 2 : Présentez à la personne les différentes options et demandez-lui d'en choisir une. Si elle propose une raison différente, notez-la dans la colonne E.

Remarque : la différence entre les réponses B et les réponses C, est que la première (B) implique un candidat donné tandis que l'autre se réfère à un parti.

4. Vos traits doivent apparaître clairement pour permettre leur comptage. Vous devez faire figurer le plus grand nombre de personnes possible sur une feuille. Pour chaque personne, un seul trait doit apparaître pour chaque question.



Les jeunes ne sont pas pris au sérieux

A) Objectifs

- Prendre conscience de ses propres représentations en ce qui concerne la position des jeunes dans notre société
- Repérer en quoi ces représentations peuvent être enfermantes ou réductrices et produire des blocages.
- Réfléchir sur les possibilités d'action des jeunes et des adultes.

B) Durée : 40'

C) Déroulement

1. L'animateur étale l'ensemble des images sur une table. Les participants ont à circuler autour de la table, et en silence, sélectionner une image qui représente le mieux son expérience de n'être pas respecté comme jeune dans notre société.
2. Chacun note le numéro de l'image choisie et rédige un petit paragraphe expliquant son choix.
3. Un participant montre l'image choisie. Les autres membres disent librement ce qu'ils y voient . La parole est ensuite donnée à la personne qui a retenu l'image et qui explique à son tour pourquoi elle l'a retenue. On procède ainsi pour la totalité des participants.
4. L'animateur retient au tableau les idées exprimées
5. Discussion en grand groupe :
 - *comment donner une voix aux jeunes ? comment faire respecter son opinion ?*
 - *est-ce que le fait de voter peut changer quelque chose ?*

D) Remarque

Surtout l'image N° 2 (micro) présente une bonne possibilité pour discuter sur les possibilités d'agir des jeunes. Est-ce qu'il faut abaisser le micro ou bien construire une échelle (les jeunes sont-ils à respecter comme les adultes ou est-ce qu'il leur faut un statut spécial) ?

1.



3

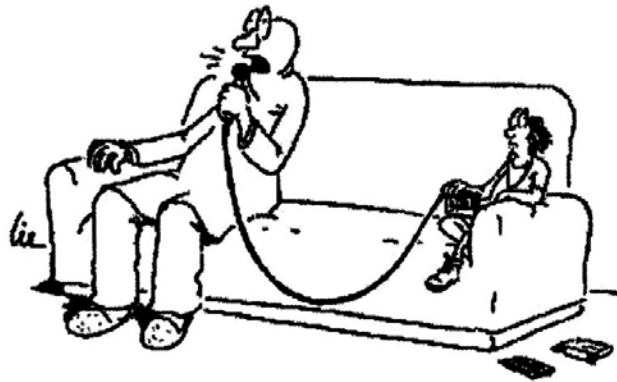
ACT 14

2.



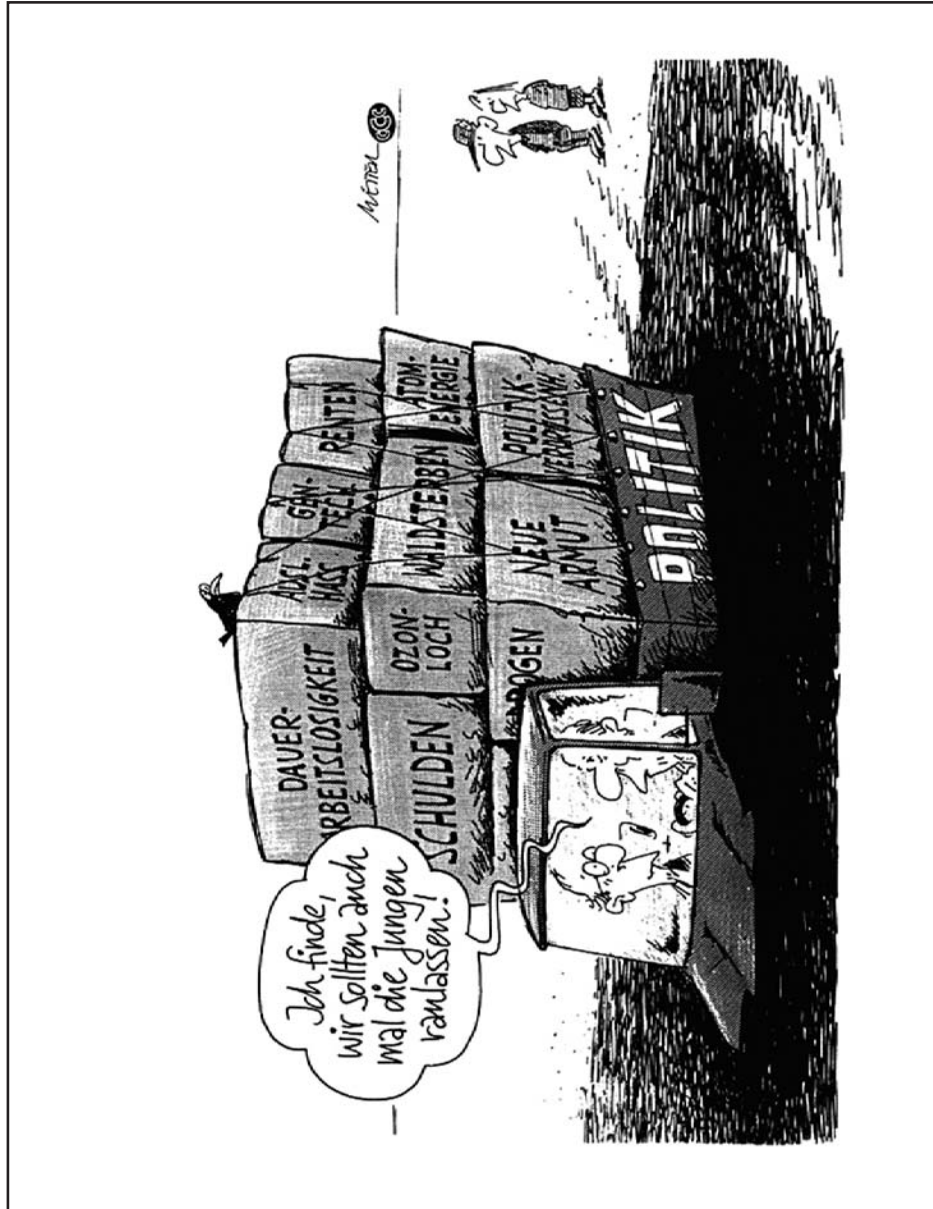
3.

Dialog mit der Jugend



Zeichnung: Liebermann

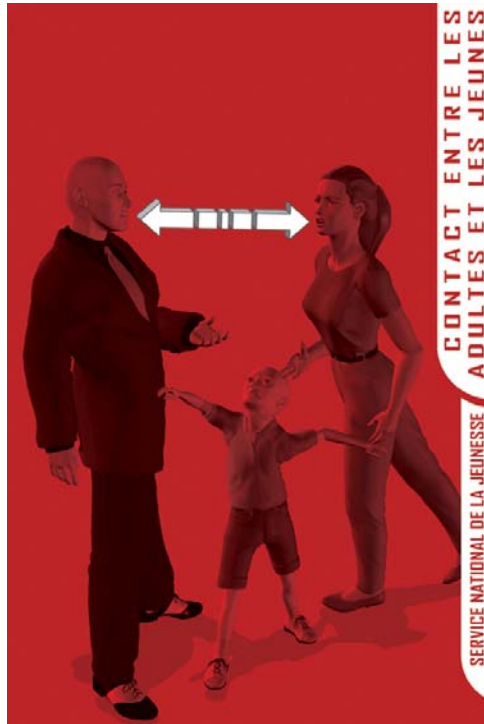
4.



3

ACT
14

5.



3

ACT
14

6.



3

ACT
14

7.



Les campagnes électorales, Reportage

A) Objectifs

- Réfléchir sur l'impact des campagnes électorales sur la région ou la localité
- Réfléchir sur l'impact de la politique sur la situation des jeunes
- Comparer les partis politiques et leur programme, apprendre à analyser les points clés des programmes politiques

B) Déroulement

- Distribution de la fiche d'explication
- Créer des groupes de 3 à 4 personnes et distribuer les tâches
- Donner un délai pour la réalisation du reportage
- Après la réalisation, faire une analyse des résultats et mise en commun en grand groupe

Fiche d'explication

Afin de pouvoir réaliser l'impact des campagnes électorales sur la région ou la localité, il s'agit de faire un reportage sur la campagne d'élection 2004 dans une commune. Le reportage consiste à faire 15-20 photos accompagnées d'un texte explicatif.

Par après vous pourriez utiliser le matériel pour réaliser un site internet sur les élections, pour un article dans un journal ou pour organiser une exposition dans la maison de jeunes ou dans l'école.

Il faut faire attention aux point suivants :

- *s'assurer qu'il y ait assez d'appareils photo ou caméras et clarifier qui sera responsable du matériel ainsi que du " volet technique "*
- *réfléchir sur les méthodes de photographeur qui existent (ex panorama) et lesquelles utiliser pour le reportage*
- *discuter sur les sujets et lieux à photographier et fixer un " fil rouge " pour le reportage*
- *créer des groupes de 3-4 personnes*
- *dans le cadre de l'organisation du reportage, à quoi il faut être attentif et fixer de manière écrite la répartition des tâches :*
- *qui fait les photos ?*
- *est-ce qu'il faut se procurer des autorisations ?*
- *si on envisage de faire des photos de personnes : qui sera responsable pour demander l'autorisation*
- *qui aura la responsabilité de trouver des événements à photographier ?*
- *qui sera chargé de faire des interviews ?*
- *qui sera chargé de rédiger les textes ?*

Faites un choix des photos en équipe et des textes à utiliser
(chaque photo doit être accompagnée des indications suivantes:
quand/où/ photographe/ qui / quoi)

Réaliser des affiches avec les travaux réalisés, ou rédiger un petit reportage sur l'ordinateur.



Affiche électorale

A) Objectifs

Pendant cet exercice, il s'agit de faire réfléchir sur le rôle des campagnes électorales, sur le message transmis par les affiches et en général sur le rôle des partis politiques, du programme politique ainsi que de l'information des citoyens.

B) Déroulement

1. Inviter les participants à décrire leurs impressions à partir des affiches électorales. Sont-elles utiles pour faire son choix lors du vote, sont-elles informatives, sont-elles adaptées aux publics jeunes ?
2. Pour réaliser une affiche de publicité, il faut se mettre dans la peau des experts des agences de publicité.

A faire (par exemple " Campagne de sensibilisation pour les élections communales ") :

- créer des groupes de 4-5 participants
 - matériel à utiliser : ordinateur ou papier ? photos ?
 - à qui devrait s'adresser l'affiche prioritairement ?
 - réfléchir sur la manière adéquate de sensibilisation: compréhension ? slogans ? couleurs ?
 - créer une version provisoire de l'affiche et en tester le " succès " de l'affiche
 - réalisation finale de l'affiche
 - organisation d'une exposition
3. Mise en commun des résultats, discussion sur le message transmis par les affiches et en général sur le rôle des partis politiques, du programme politique ainsi que de l'information des citoyens.



Les Commissions Communales Consultatives pour étrangers : un excellent moyen de participation pour les étrangers !

A. Qu'est-ce qu'une Commission Consultative Communale ?

Le Conseil Communal peut se faire conseiller par des Commissions consultatives communales. Certaines Commissions sont **obligatoires** : la commission des loyers, la commission scolaire, l'office social et **la commission consultative pour étrangers**. D'autres commissions sont facultatives : ainsi la commission finances, la commission des sports, la commission des affaires culturelles, etc.

Les commissions communales sont l'un des moyens et des lieux de participation et de consultation des habitants de la commune. Elles se composent de conseillers communaux et de personnes étrangères au conseil communal, domiciliées dans la commune.

B. Et la Commission Consultative pour Étrangers ?

Obligatoire dans combien de communes ?

Cette commission est obligatoire dans les communes dont le pourcentage d'étrangers dépasse les 20 %, c'est-à-dire, au 1.1.2000, dans 99 des 118 communes du pays.

Quelles sont les missions des CCCE ?

- Assurer la participation des étrangers à la vie de la commune
- Proposer aux autorités communales des solutions particulières aux problèmes des étrangers
- Favoriser la compréhension mutuelle entre Luxembourgeois et étrangers
- Faciliter les relations administratives entre les étrangers et les services de l'administration communale

Elles délibèrent soit à la demande du Conseil communal, soit de leur propre initiative ; elles peuvent saisir le Conseil communal par des avis et propositions.

Comment les CCCE sont-elles composées ?

- Autant de Luxembourgeois que de membres étrangers (au moins 6 membres)
- Représentants luxembourgeois : au moins un membre du Conseil communal et un qui n'en fasse pas partie
- Président : un membre du Conseil communal
- Vice-président : un étranger

C. Quelles communes disposent d'une CCCE ?

Selon la loi, près de 100 communes devraient disposer d'une CCCE (communes ayant au moins 20 % d'étrangers) depuis l'an 2000. Dans les faits, en 2003, 85 communes disposent d'une telle commission. Ce sont les communes de :

Commune	% d'étrangers	Commune	% d'étrangers	Commune	% d'étrangers
Circonscription "Centre"		Circonscription "Nord"		Communes sans CCCE mais qui devraient en comporter une	
Larochette	61,1	Vianden	42,7	Esch-Sure	50,2
Luxembourg-Ville	58,3	Medernach	42,2	Kautenbach	35,3
Strassen	50,9	Ettelbruck	41,0	Winseler	31,1
Niederanven	45,7	Diekirch	38,9	Waldbillig	31,0
Bertrange	43,9	Wiltz	38,0	Beckerich	26,1
Walferdange	43,8	Clervaux	36,6	Weiler-la-Tour	24,9
Schuttrange	43,2	Troisvierges	36,2	Lennigen	24,6
Hesperange	41,5	Bettendorf	35,3	Manternach	24,3
Steinsel	40,6	Schieren	32,5	Neunhausen	23,8
Sandweiler	36,4	Ermsdorf	31,7	Eschweiler	23,1
Lintgen	36,0	Weiswampach	30,9	Munshausen	22,8
Colmar-Berg	35,9	Rambrouch	29,5	Wilwerwiltz	21,2
Bissen	35,0	Mertzig	26,8	Flaxweiler	20,8
Tuntange	33,1	Erpeldange	26,2	Bastendorf	20,8
Mersch	33,1	Reisdorf	26,0	Ell	20,3
Contern	29,5	Feulen	25,3	Communes sans CCCE ayant 20 % ou moins d'étrangers	
Lorentzweiler	29,4	Redange	24,6	Bettborn	20,0
Heffingen	25,9	Grosbous	22,9	Lac Haute Sure	19,8
Nommern	20,6	Useldange	22,2	Bourscheid	19,6
Fischbach	19,4	Wintrange	17,5	Boevange-Attert	19,2
Circonscription "Est"		Circonscription "Sud"		Heiderscheid	19,2
Echternach	43,8	Mamer	46,0	Hosingen	19,0
Berdorf	39,9	Esch-Alzette	44,4	Reckange	18,9
Mondorf	39,0	Differdange	42,9	Mompach	18,8
Beaufort	38,9	Kopstal	39,0	Fouhren	18,5
Grevenmacher	37,7	Petange	37,8	Putscheid	16,5
Remich	36,9	Kehlen	35,9	Goesdorf	15,8
Wormeldange	34,6	Steinfort	35,5	Heinerscheid	15,7
Stadtbredimus	32,9	Dudelange	32,4	Hoscheid	15,6
Waldbredimus	31,1	Rumelange	32,3	Boulaide	13,8
Junglinster	30,6	Bettembourg	32,1	Saeul	13,7
Wellenstein	30,4	Dippach	31,9	Wahl	13,6
Remerschen	30,2	Septfontaines	31,5	Consthum	12,7
Mertert	30,2	Roeser	31,2	Vichten	12,6
Betzdorf	29,5	Frisange	29,5	Pays	38,6
Bech	28,1	Kayl	28,1	% au 1.1.2000 selon RGPP	
Consdorf	26,6	Schifflange	28,0		
Biwer	24,6	Koerich	27,1		
Dalheim	24,4	Leudelange	26,2		
Bous	22,5	Hobscheid	25,2		
Rosport	22,3	Bascharage	24,5		
Burmerange	22,0	Garniche	24,3		
		Sanem	23,7		
		Mondercange	21,8		
		Clemency	20,7		

15 communes ayant une population étrangère de plus de 20 % ne disposent pas d'une CCCE , alors qu'elles le devraient ; 18 communes ayant 20 % d'étrangers ou moins ne disposent pas d'une CCCE et 2 communes ayant moins de 20 % d'étrangers disposent tout de même d'une CCCE.

Comment voter ?

A. Les systèmes de vote

Il existe deux systèmes de vote au Grand-Duché de Luxembourg .

1. Le système de vote selon la représentation proportionnelle

Les électeurs sont amenés à voter pour des candidats présentés sur diverses listes par les partis politiques. Le nombre de sièges attribués à chaque parti sera proportionnel au nombre de suffrages (voix) que ce parti aura obtenus.

2. Le système de vote à la majorité absolue

- Dans ce système, on ne vote pas pour des candidats repris sur des listes présentées par les divers partis politiques, mais pour des personnes individuelles.
- Pour être élu au premier tour de scrutin, un candidat devra obtenir plus de la moitié des suffrages valables (= " majorité absolue ", c'est-à-dire plus de 50 %). Si tous les membres à élire n'ont pas été élus au premier tour, on procède à un second tour appelé " scrutin de ballottage " où il suffira d'obtenir la majorité simple de votes pour être élu (= les candidats qui ont obtenu le plus de voix, même si le total des voix obtenues est inférieur à 50 %).

Pour les élections européennes et législatives, le système de vote est celui de la représentation proportionnelle. Pour les élections communales, selon la taille des communes, le système de vote est, soit le système de la représentation proportionnelle, soit le système de la majorité (voir fiche FT19 : À quelles conditions les jeunes peuvent-ils voter ?).

B. Comment voter ?

1. Dans le système de vote selon la représentation proportionnelle

Le bulletin de vote comporte plusieurs listes politiques de candidats.
L'électeur a le choix entre trois possibilités pour voter :

- a. **L'électeur décide de voter la liste qu'il a choisie (= vote en tête de liste)**, sans donner sa préférence à un candidat. Dans ce cas, il suffit de noircir ou de mettre une X dans le petit cercle en haut de la liste choisie.



AAAaaa		
BBBbbb		
CCCccc		
DDDddd		
EEEeee		
FFFfff		
GGGggg		
HHHhhh		
KKKkkk		

b. L'électeur décide de soutenir un ou plusieurs candidats qu'il préfère sur la liste qu'il a choisie (= vote par préférence dans une liste). Dans ce cas, il distribue ses voix à ce ou ces candidats, une ou deux voix pour chacun. On peut en effet attribuer une X ou deux XX aux candidats préférés ; inscrire une X signifie attribuer une voix et inscrire deux XX signifie donner 2 suffrages à ce ou ces candidats. Attention : au total, on peut pas donner plus de voix (de X) qu'il n'y a de candidats à élire : s'il y a 9 candidats à élire, on ne peut pas donner au total plus de 9 voix (= 9 X). Dans le cas ci-dessous, l'électeur a utilisé 6 possibilités de suffrages sur 9, en attribuant un (une X) à deux candidats et 2 (2 XX) à deux candidats, soit un total de 6 X.



AAAaaa		
BBBbbb	X	
CCCccc		
DDDddd	X	X
EEEeee		
FFFfff	X	X
GGGggg		
HHHhhh		
KKKkkk	X	

c. L'électeur décide de soutenir plusieurs candidats qu'il préfère sur plusieurs listes (= vote par " panachage "). Dans ce cas, il distribue ses voix (une X ou deux XX) à chacun des candidats préférés. Attention, ici aussi, au total, on ne peut pas donner plus de voix (de X) qu'il n'y a de candidats à élire.



AAAaaa			AAAaaa			AAAaaa		
BBBbbb	X		BBBbbb			BBBbbb	X	
CCCccc	X	X	CCCccc			CCCccc	X	X
DDDddd			DDDddd	X		DDDddd		
EEEeee			EEEeee	X		EEEeee		
FFFfff			FFFfff	X		FFFfff		
GGGggg			GGGggg			GGGggg		
HHHhhh			HHHhhh			HHHhhh		
KKKkkk			KKKkkk			KKKkkk		

2. Dans le système de vote selon la représentation proportionnelle

- Ce système de vote est utilisé seulement lors des élections communales. Lorsque la commune comporte plusieurs sections, chaque section est représentée au conseil communal proportionnellement au nombre de ses habitants. Chaque section a droit à au moins 1 conseiller.
- L'électeur peut donner une voix à un ou plusieurs candidats de son choix, sans que le nombre total de voix dépasse le nombre de candidats à élire.
- L'électeur ne peut donner qu'une seule voix (une X) à chaque candidat choisi.

Inscription électorale et candidatures des étrangers : obstacles et pistes ?

Relevé systématique, non exhaustif, des obstacles et des pistes exprimés par les membres d'une vingtaine de Commissions Consultatives Communales pour Etrangers (=CCCE) lors de soirées de sensibilisation animées depuis 2001 par le Clae et le Sesopi-Centre Intercommunautaire.

A. Obstacles à s'inscrire comme électeurs ou à se porter candidats

1. Au plan politique local ou national

- Manque de volonté politique et de mesures pratiques du Gouvernement, des partis politiques, des communes, des CCCE pour encourager et soutenir les inscriptions et les candidatures des étrangers
- Les stratégies des partis pour conquérir l'électorat les rendent trop exclusivement attentifs aux Luxembourgeois ; ils sont trop préoccupés par l'opinion publique (surtout des Luxembourgeois) et de la " peur de l'étranger " trop peu de places sont accordées aux candidats étrangers sur les listes électorales ; ceux-ci sont souvent utilisés pour compléter des listes ou comme alibis à un prétendu intérêt pour les étrangers
- Place trop limitée accordée aux étrangers et aux candidats potentiels dans les structures et les organes de décision des partis politiques
- Différences entre les grands et les petits partis pour constituer ou compléter les listes électorales
- Il y a trop de membres du Conseil Communal dans les CCCE
- Les différences d'orientation entre les partis ne sont pas assez perceptibles

2. Aux niveaux administratif et législatif

- Critères trop restrictifs pour être électeur ou candidat
- Exclusion des non communautaires comme candidats aux élections communales
- Délais trop éloignés entre inscriptions et élections
- Trop de démarches et de " preuves " administratives à fournir
- Exclusion des élus étrangers des postes d'échevin et de bourgmestre
- Incohérences dans la réglementation électorale
- Obstacles à la naturalisation (coûts trop élevés, ...)
- Système électoral luxembourgeois particulièrement compliqué
- Information officielle et locale : trop compliquée, non accessible, pas assez souvent traduite, trop tardive et pas assez répétée, trop exclusivement technique, pas assez sensibilisatrice aux enjeux

3. Dans les rapports des étrangers à la politique et aux autres citoyens

- Peur des étrangers de perdre leur droit de vote dans leur pays d'origine
- Réticences des étrangers à entrer dans le monde de la politique, surtout ceux d'entre eux qui sont depuis moins longtemps au Luxembourg
- Dépolitisation et manque de motivations des étrangers (et des Luxembourgeois)
- Manque d'expérience de la participation politique et des élections
- Traditions politiques très différentes selon les pays
- Peurs réciproques des Luxembourgeois et des non-Luxembourgeois
- Fermeture de certaines communautés sur elles-mêmes
- Sentiments, chez certains étrangers, du caractère provisoire de leur séjour au GDL

B. Pistes pour favoriser les inscriptions et les candidatures d'étrangers

1. Au plan politique local ou national

- Engagement commun et plus net de tous les acteurs politiques, nationaux et locaux pour créer les conditions d'une plus grande participation et pour trouver les formes et moyens exprimant leur souci d'aider les étrangers à s'intégrer
- Plus grande spécificité des programmes des partis politiques
- Meilleure intégration des étrangers dans les structures des partis politiques
- Concertation entre partis luxembourgeois et étrangers de même famille en vue de favoriser l'inscription, le vote et la candidature des étrangers au GDL
- Responsabilités des partis dès le soir des élections pour envisager de nouvelles formes d'action en vue de favoriser une meilleure participation et une meilleure intégration
- Accentuer le rôle politique et mobilisateur des CCCE
- Ouverture effective des (autres) Commissions Communales aux étrangers

2. Au plan juridique et administratif

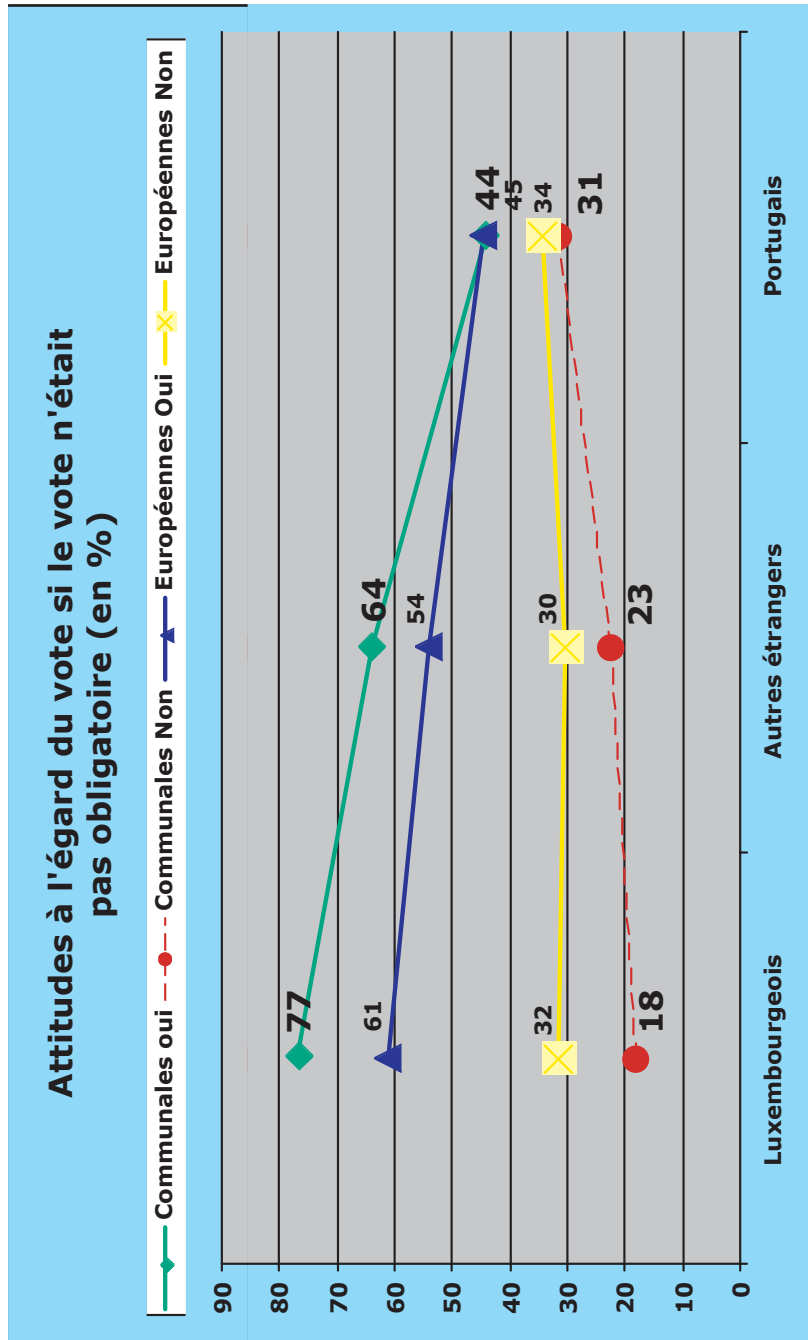
- Inscription " automatique " des étrangers s'ils remplissent les conditions
- Raccourcir les délais entre inscriptions et élections
- Alléger les " preuves " administratives à fournir pour s'inscrire
- Ouvrir des permanences communales pour les inscriptions le soir ou le samedi
- Donner l'accès des élus étrangers aux postes d'échevins et de bourgmestres
- Ouvrir aux non communautaires le droit d'être candidat aux élections communales
- Assouplir les conditions pour être électeur et candidat
- Permettre la double nationalité
- Donner aux étrangers l'accès aux élections législatives
- Simplifier le système électoral luxembourgeois

3. Aux niveaux de l'information, de la sensibilisation et de la formation

- Que tous les acteurs concernés : gouvernement, communes, CCCE, partis, médias, associations coordonnent leurs efforts à ces trois niveaux
- Varier et utiliser toutes les formes d'information et de sensibilisation : documents, brochures, dépliants, affiches, porte-à-porte, téléphone, courriers personnalisés, soirées informatives et débats, formation de multiplicateurs
- Assurer une l'information plus pédagogique : accessible et compréhensible, pédagogique, répétée, en plusieurs langues, commencée beaucoup plus tôt.
- Développer une information plus riche : pas seulement les aspects techniques mais aussi les enjeux politiques ; travailler les peurs et les appréhensions par rapport au politique ; mieux faire apparaître les spécificités des partis ; initier à la réalité politique, en général, du Luxembourg en particulier ; initier aux structures et mécanismes politiques et électoraux
- Encourager et soutenir l'apprentissage du luxembourgeois, prioritairement, de l'allemand et du français en second lieu
- Formations spécifiques pour les citoyens et les candidats potentiels, par les partis et les communes, les CCCE, des associations
- Formations spécifiques à la politique et à la gestion communales pour tous les élus communaux et membres des CCC et des CCCE : luxembourgeois et non luxembourgeois ensemble, par les Partis, les communes, les CCCE, des associations

Graphique : “Attitudes à l’égard du vote si le vote n’était pas obligatoire”

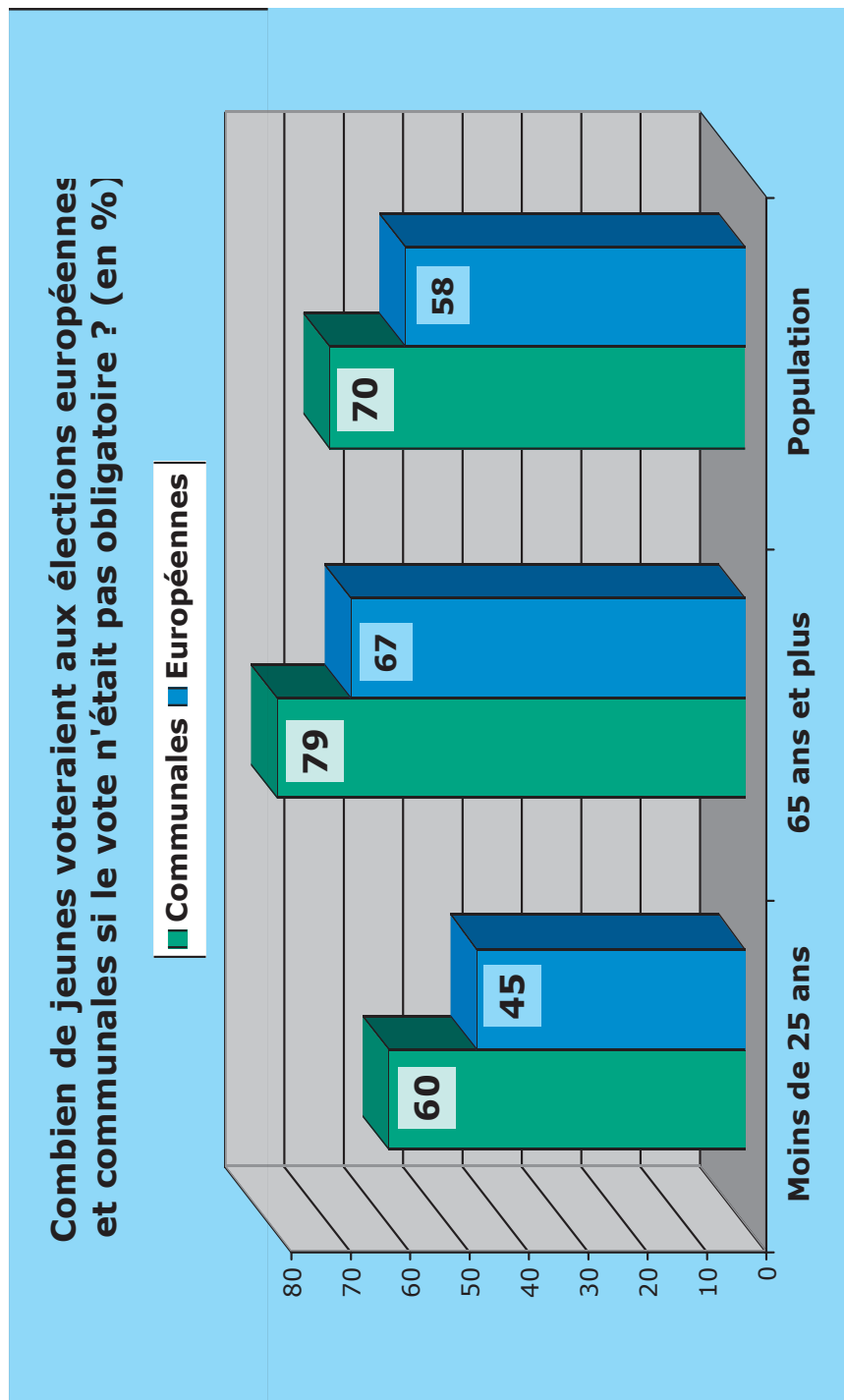
Explications : voir FT20





Graphique : “Combien de jeunes voteraient aux élections européennes et communales si le vote n’était pas obligatoire” ?

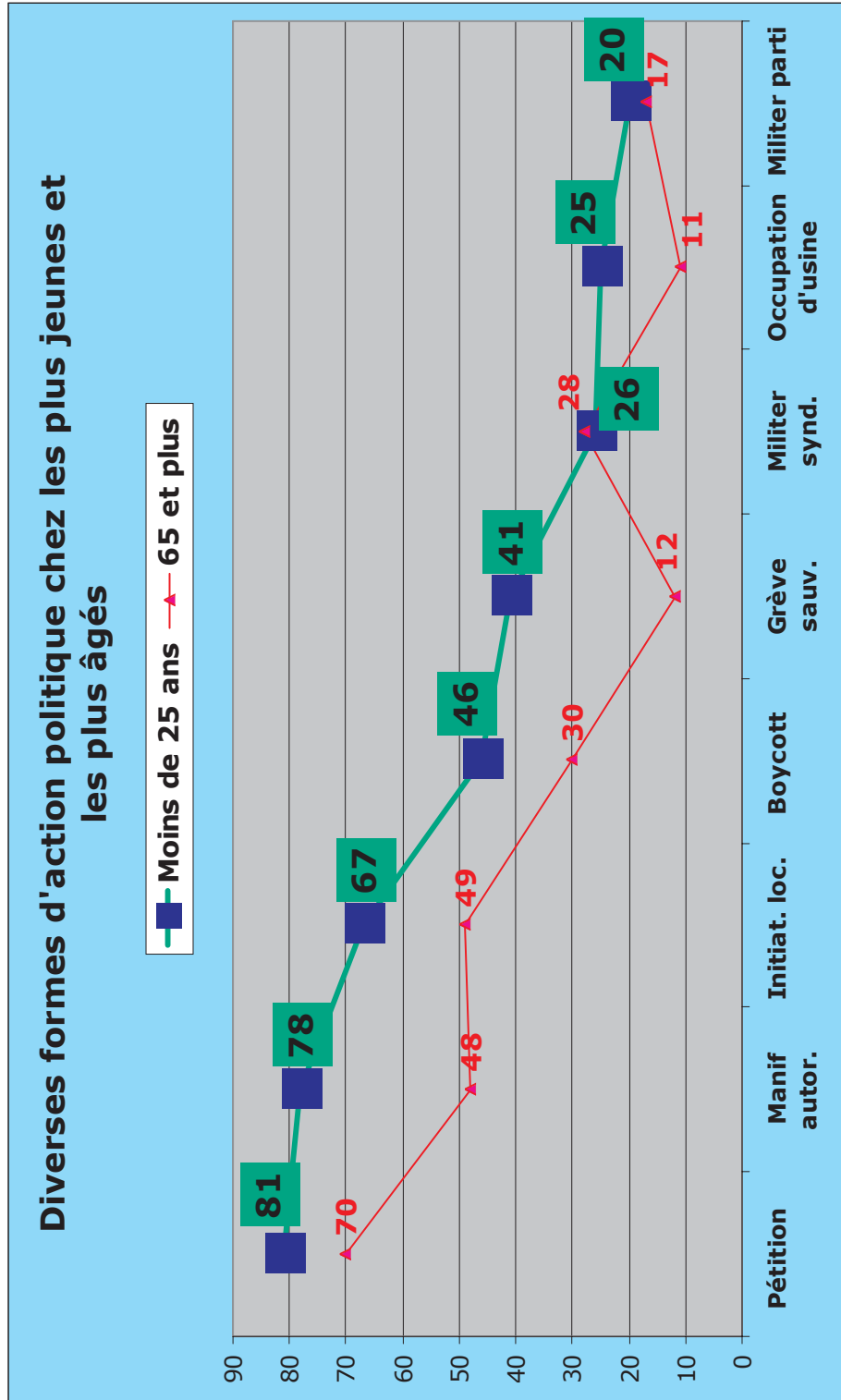
Explications : voir FT21





Graphique : “Diverses formes d’action politique chez les plus jeunes et les plus âgés”

Explications : voir ACT13 et FT9





Références

Indications et sources bibliographiques

Documents pour aller plus loin

1. Textes législatifs généraux

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations-Unies dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948, texte disponible sur internet : www.un.org/french/aboutun/dudh.htm

Protocole additionnel à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, Paris, 20.III.1952, disponible sur internet : <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/009.htm>

Constitution du Grand-Duché de Luxembourg, texte à jour au 2 juin 1999, Service Central de Législation, 1999, 44 pages, consultable sur internet : www.etat.lu/SCL/CNST0999.PDF

Loi communale du 13 décembre 1988, Mémorial A n°64 du 13 décembre 1988, pp. 1222-1237, disponible sur internet : www.legilux.lu

taper : Loi communale du 13 décembre 1988

Loi électorale du 18 février 2003, Mémorial A n° 30 du 21 février 2003, pp. 446-508, disponible sur internet :

www.legilux.lu

taper : Loi électorale du 18 février 2003

2. Documents et ouvrages généraux

SPIZZO Daniel, *La Nation luxembourgeoise. Genèse et structure d'une identité*, édité par le CIEMI aux éditions de l'Harmattan, Paris, 1995

PERRINEAU Pascal et REYNIE Dominique (éd.), *Dictionnaire du vote*, Paris, Puf, 2001
Instruction civique, Manuel pour les classes de Ile, édité par le MEN (Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports), Luxembourg, 2002

La vie politique au Grand-Duché de Luxembourg, brochure éditée par le SIP (Service Information et Presse du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg), 1990

Les institutions de l'État luxembourgeois, brochure éditée par le SIP, Luxembourg, 1989

LEGRAND Michel (sous la dir. de), *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3e millénaire*, Luxembourg, Éd. Saint-paul, 2003

3. Etrangers

Vivre au Luxembourg - Guide d'accueil, réalisé et édité par le CLAE, imprimerie centrale, Luxembourg, 1997

Guide pratique des Commissions Consultatives Communales pour Etrangers, réalisé et édité par le CLAE, Luxembourg, 1995

Guide pratique pour les membres des Commissions Consultatives Communales pour Etrangers, réalisé et édité par le Service de l'Immigration du Ministère de la Famille et l'ASTI, Luxembourg, 1991

Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999, Luxembourg, SeSoPi-Centre Intercommunautaire, série RED, n° 4, 1999

Candidats étrangers aux élections communales et européennes de 1999 : pour-quoi ?, Vol. I, SeSoPi-Centre Intercommunautaire, série RED, n° 6, 2001

4. Jeunesse : Activités, formations

Repères. Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, Conseil de l'Europe, octobre 2002.

Domino, Un manuel sur l'emploi de l'éducation par groupes de pairs en tant que moyen de lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance, Conseil de l'Europe, 1996. Disponible sur le site de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance : www.ecri.coe.int/

Formation d'animateurs interculturels, Un projet transfrontalier, SNJ 2001

Tous différents tous égaux. Kits pédagogiques : idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes, Conseil de l'Europe 1995. Disponible sur le site de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance : www.coe.int/ecri

T-Kit 7 : Under Construction. Citizenship, Youth and Europe. Commission européenne - Conseil de l'Europe. Disponible sur le site www.training-youth.net

T-Kit 1 : Le management des organisations. Pour la formation, le personnel et les membres du Comité des organisations international de la jeunesse, Disponible sur le site: www.training-youth.net

5. Jeunesse : Luxembourg

Jeunesse : politiques et structures au Grand-Duché de Luxembourg, SNJ-IJAB, 2000

Rapport National sur la Jeunesse au Luxembourg, Hendrik OTTEN & Georges WIRTGEN, 2001

Das Wohlbefinden der Jugendlichen in Luxemburg, Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, 2002

Jugendhaiser, eng Zesummenaarbecht vun der Entente des Gestionnaires des Maisons de Jeunes, den zoustännegen Gemengen, dem Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse, dem Service National de la Jeunesse, SNJ 2001

6. Engagement et participation des jeunes

Les engagements des jeunes européens, IARD ; in Jeunes, Engagement et Démocratie , AGORA No 30, Injep 2002

L'engagement syndical et associatif des jeunes, AGORA No 31, Injep, 2002

Die Zukunft der ausserschulischen politischen Bildung, Thomas Meyer in Praxis politische, Bildung 2/2003 Juventa 2003.

Soutenir les jeunes en Europe. Principes, politique et pratique, Conseil de l'Europe, octobre 2002

Explorer la mosaïque de la jeunesse européenne. La situation sociale des jeunes en Europe, Conseil de l'Europe, octobre 2002

Freiwilliges Engagement bei Jugendlichen, Claudia Franziska BRUNNER /Clemens DANNENBECK, in "Deutsche Jugend" , Zeitschrift für die Jugendarbeit, 1/2003, Juventa 2003

La participation des jeunes à la société, Actes de la 1ère Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse, Conseil de l'Europe, 1985

Participation des Jeunes, Plan d'action N°1, Ministère de la Jeunesse, Luxembourg, 1997

Le Plan Communal Jeunesse. Conseils à l'usage des collectivités locales. Ministère de la Jeunesse , Luxembourg, 1998

Dialogue avec les jeunes. Manuel pour la réalisation de forums locaux des jeunes. Ministère de la Jeunesse, Luxembourg .

Jugend 97': Zukunftsperspektiven, Gesellschaftliches Engagement , Politische Orientierungen, Hgv. Jugendwerk der Deutschen Shell. Opladen: Leske +Budrich 1997

Jugend 2002, 14.Shell Jugendstudie, Fischer Taschenbuch Verlag, 2002